

Les associations en Belgique

UNE ANALYSE QUANTITATIVE ET QUALITATIVE DU SECTEUR
ÉDITION 2008



Fondation
Roi Baudouin

Agir ensemble pour une société meilleure

Les associations en Belgique

UNE ANALYSE QUANTITATIVE ET QUALITATIVE DU SECTEUR

ÉDITION 2008

Auteurs :

Michel Marée, Centre d'Economie Sociale, ULg

Caroline Gijssels, Hoger Instituut voor de Arbeid, K.U.Leuven

Maxime Loose, Hoger Instituut voor de Arbeid, K.U.Leuven

Julie Rijpens, Centre d'Economie Sociale, ULg

Elke Franchois, Hoger Instituut voor de Arbeid, K.U.Leuven



Les associations en Belgique. Une analyse quantitative et qualitative du secteur - édition 2008

Deze publicatie bestaat ook in het Nederlands onder de titel :

Verenigingen in België. Een kwantitatieve en kwalitatieve analyse van de sector - editie 2008

Une publication de la Fondation Roi Baudouin, rue Brederode 21 à 1000 Bruxelles

Auteurs :

Michel Marée, Centre d'Economie Sociale, ULg

Caroline Gijselinckx, Hoger Instituut voor de Arbeid, K.U.Leuven

Maxime Loose, Hoger Instituut voor de Arbeid, K.U.Leuven

Julie Rijpens, Centre d'Economie Sociale, ULg

Elke Franchois, Hoger Instituut voor de Arbeid, K.U.Leuven

Coordination scientifique :

Jacques Defourny, directeur, Centre d'Economie Sociale, ULg

Patrick Develtere, directeur, Hoger Instituut voor de Arbeid, KU Leuven

Coordination pour la Fondation Roi Baudouin :

Guido Knops, directeur

Benoît Fontaine, conseiller de programme

Dany Doublet, assistante de direction

Graphisme :

Tabeoka

Impression :

Burocad

Cette publication peut être téléchargée gratuitement sur notre site www.kbs-frb.be

Cette publication peut être commandée (gratuitement) sur notre site www.kbs-frb.be, par e-mail à l'adresse publi@kbs-frb.be ou auprès de notre centre de contact, tél. + 32-70-233 728, fax + 32-70-233-727.

Dépôt légal : D/2848/2007/08

ISBN-13 : 978-2-87212-553-1

EAN : 9782872125531

Mai 2008

Avec le soutien de la Loterie Nationale

Avant-propos

En Belgique, comme dans bon nombre d'autres pays européens, les associations occupent une place de plus en plus importante dans la société, que ce soit en remplissant des missions d'intérêt général ou en apportant des solutions novatrices aux nouveaux défis sociaux.

Près d'un salarié sur dix travaille pour le secteur associatif. Les 17 000 associations employant du personnel salarié contribuent au PIB à concurrence de 5%, ce qui représente une valeur ajoutée de près de 22 milliards d'euros. Ces chiffres témoignent de la vitalité du secteur associatif.

Ce rapport offre une foule d'informations intéressantes par exemple sur le poids économique du secteur associatif ou les évolutions du nombre d'employés. Il contient également un baromètre réalisé suite à des interviews auprès de 500 responsables d'associations. Comme son titre l'indique, ce document entend étudier les associations tant d'une manière chiffrée que par le biais d'une approche plus qualitative, fondée essentiellement sur l'avis des acteurs eux-mêmes quant aux évolutions qui caractérisent le secteur et aux défis auxquels ils sont confrontés. Ce rapport actualise les données chiffrées publiées par la Fondation en décembre 2005, cependant le baromètre est une initiative nouvelle.

La publication de ce rapport est également l'occasion de rappeler que la Belgique fut l'un des trois premiers pays, avec l'Australie et l'Italie, à avoir publié dès 2004 un compte satellite des Institutions Sans But Lucratif (ISBL).

La Fondation remercie les auteurs pour la qualité et la précision du travail réalisé.

Fondation Roi Baudouin,
Mai 2008

Sommaire

AVANT-PROPOS	5
INTRODUCTION GÉNÉRALE	7
RÉSUMÉ	9
EXECUTIVE SUMMARY	10
CHAPITRE 1 Le compte satellite des ISBL (2000 - 2004)	11
Introduction	
1.1. Les chiffres du compte satellite des ISBL	
1.2. L'évolution des chiffres des ISBL entre 2000 et 2004	
- Synthèse	
CHAPITRE 2 L'emploi salarié dans les ASBL (1998 - 2005)	26
Introduction	
2.1. L'importance des ASBL dans l'économie belge	
2.2. Les domaines d'activités des ASBL	
2.3. L'évolution du secteur associatif de 1998 à 2005	
- Synthèse	
CHAPITRE 3 Les fondations en Belgique, un patrimoine au service de l'intérêt général	44
Introduction	
3.1. Evolution du nombre de fondations	
3.2. Quelles sont les activités des fondations ?	
3.3. L'impact des fondations sur l'emploi	
3.4. Les fondations et le bénévolat	
- Synthèse	
CHAPITRE 4 Le baromètre du secteur associatif en 2007	49
Introduction	
4.1. Les ASBL	
4.2. Les associations de fait	
- Synthèse	
ANNEXES	68
Annexe 1. Guide terminologique du secteur associatif	
Annexe 2. Pour comprendre le compte satellite des ISBL	
Annexe 3. Structure de l'échantillon du baromètre	
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	77
LES NOTES EN BAS DE PAGE	78

Introduction générale

Fin 2005, la Fondation Roi Baudouin publiait l'étude "Le secteur associatif en Belgique, une analyse quantitative et qualitative"¹, qui avait pour ambition de dépasser le cadre étroit des analyses sectorielles et de saisir le secteur associatif dans son ensemble en abordant des questions socioéconomiques majeures. Comme son titre l'indique, ce document entendait étudier les associations tant d'une manière chiffrée que par le biais d'une approche plus qualitative, fondée essentiellement sur l'avis des acteurs eux-mêmes quant aux évolutions qui caractérisent le secteur et aux défis auxquels ils sont confrontés.

Cette étude a connu un succès considérable, comme en témoignent les milliers de téléchargements dont elle a fait l'objet dès sa parution sur le site de la Fondation. Plus de deux ans plus tard, il a semblé utile de revenir sur les thématiques traitées à l'époque et de saisir les éventuelles évolutions qui ont depuis caractérisé le secteur associatif. La présente brochure s'inscrit donc dans le prolongement direct de la première étude dont elle constitue en quelque sorte l'actualisation, mais en y apportant deux améliorations majeures : d'une part, l'analyse chiffrée porte sur des séries temporelles plus longues; d'autre part, l'approche qualitative concerne ici les associations elles-mêmes, et non plus les fédérations dont elles relèvent.

Nous rappelons ci-après le contexte dans lequel s'insèrent les deux types d'analyse - quantitative et qualitative - qui font l'objet de cette publication.

L'analyse quantitative du secteur associatif

Les économistes se sont longtemps totalement désintéressés du secteur des associations, sur lequel très peu de données étaient disponibles. Seules quelques branches d'activités comme l'enseignement, les hôpitaux ou d'autres sous-secteurs fournissaient des données statistiques fiables à leurs autorités de tutelle, mais ces données se révélaient construites de manière tellement spécifique qu'elles n'étaient pas compatibles entre elles et étaient donc impropres à des agrégations globales.

La situation a toutefois changé ces dernières années en Belgique, grâce à deux avancées majeures. D'une part, la Banque Nationale de Belgique a publié, en 2004, le premier "compte satellite des institutions sans but lucratif (ISBL)", relatif aux années 2000 et 2001. L'expression "institutions sans but lucratif" désigne les différentes formes associatives existant en Belgique (ASBL, associations de fait,...) ainsi que les fondations. Le lecteur peut se reporter à l'annexe 1 du présent document pour une présentation succincte des principaux concepts relatifs au secteur associatif.

La seconde avancée concerne l'amélioration sensible des statistiques sur l'emploi salarié disponibles auprès de l'Office National de la Sécurité Sociale (ONSS). En effet, depuis l'introduction de la forme juridique des employeurs dans les statistiques de l'ONSS (données de l'année 1997), une analyse beaucoup plus fine de l'emploi salarié est désormais possible en Belgique. En ce qui concerne le secteur associatif, ces statistiques permettent d'identifier les ASBL parmi les différents types d'employeurs et, par conséquent, de mesurer précisément leur poids dans l'économie.

Ces deux sources d'information - le compte satellite des ISBL et les statistiques de l'ONSS portant sur les ASBL - éclairent d'une manière complémentaire le secteur associatif, puisque la première concerne essentiellement des données de nature monétaire établies au niveau national, alors que la seconde permet une analyse détaillée de l'emploi salarié sur un plan régional.

L'analyse qualitative : le baromètre du secteur associatif

L'approche qualitative du secteur associatif préconisée ici consiste à recueillir les avis des acteurs de terrain eu égard à une série de problématiques importantes relatives au secteur, telles que le cadre législatif et réglementaire, l'évolution de l'emploi et du bénévolat, les moyens de financement,... En cernant la perception des responsables d'associations eux-mêmes, une telle enquête permet en effet de déboucher sur une meilleure connaissance des principaux enjeux liés au monde associatif.

L'objectif est d'établir à terme un "baromètre" de la vie associative belge, susceptible d'être mis en oeuvre chaque année à l'image d'outils semblables existant déjà dans le monde entrepreneurial. Dans la première étude de la Fondation parue en 2005, il s'agissait essentiellement de tester le principe d'un tel baromètre en interrogeant une quarantaine de responsables de fédérations et de confédérations d'associations. La présente étude va plus loin, puisque près de 500 associations ont fait l'objet en 2007 d'une enquête téléphonique directe.

Les associations interrogées ont été sélectionnées au sein d'une liste de 13 000 associations construite avec l'aide des fédérations, des confédérations et de la Fondation Roi Baudouin. Cette liste reprend aussi bien des ASBL - avec ou sans emplois rémunérés - que des associations de fait. Afin de représenter correctement tous les domaines où les associations sont actives en Belgique, l'échantillon reprend un nombre approximativement égal d'associations de chaque branche d'activités. Ainsi a-t-on directement atteint toute la vie associative locale.

Plan de l'étude

Les deux approches que nous venons de décrire - l'analyse quantitative du secteur et le baromètre - se déclinent en quatre chapitres. Le premier, intitulé "Le compte satellite des ISBL", analyse les chiffres du compte satellite établi pour l'année 2004. Comme les données sur les ISBL sont maintenant disponibles pour cinq années consécutives (de 2000 à 2004), l'évolution du secteur associatif au cours de cette période fait l'objet d'un examen particulier.

Le deuxième chapitre, "L'emploi salarié dans les ASBL", porte plus spécifiquement sur les chiffres des associations sans but lucratif, qui représentent sur le plan de l'emploi la principale composante des ISBL en Belgique. L'objet du chapitre est d'étudier en détail l'emploi salarié en termes d'équivalents temps plein (ETP) dans ces associations pour l'année 2005 et ce, à Bruxelles, en Flandre et en Wallonie. Ici encore, une analyse de l'évolution du secteur est possible puisque l'on dispose de données sur les ASBL depuis 1998.

Bien qu'elles soient relativement moins nombreuses dans notre pays, les fondations jouent un rôle important dans la société civile. Le troisième chapitre, intitulé "Les fondations en Belgique, un patrimoine au service de l'intérêt général", donne un aperçu chiffré de leur nombre, décrit leurs domaines d'activités et met en exergue leur fonction essentielle en tant que catalyseurs de l'emploi et du bénévolat dans le secteur associatif.

Enfin, le quatrième chapitre, "Le baromètre du secteur associatif en Belgique", présente les résultats de l'enquête menée en 2007 auprès des associations, en distinguant les ASBL des associations de fait. Dans les deux cas sont mises en évidence les différences dans la perception des acteurs de terrain qui sont significativement liées à des facteurs tels que la taille de l'association, le domaine d'activités et l'appartenance régionale.

Chacun des quatre chapitres se termine par une synthèse reprenant les enseignements les plus marquants que l'on peut en tirer sur la réalité associative en Belgique.

Résumé

Le présent volume s'inscrit directement dans la continuité de la précédente étude sur les associations parue fin 2005. Il cherche à décrire pour un large public le secteur associatif dans son ensemble en lui apportant un double éclairage, quantitatif et qualitatif, sur base des dernières données disponibles.

L'approche quantitative se décline en trois chapitres. Le premier, "Le compte satellite des ISBL", reprend et commente les principaux chiffres des tableaux statistiques produits par la Banque Nationale sur ce qu'on appelle les "institutions sans but lucratif", c'est-à-dire les organisations associatives et les fondations. Production, contribution à la valeur ajoutée du pays, principales ressources financières, coûts supportés,..., sont les principaux thèmes abordés. On y analyse également l'évolution du secteur sur la période 2000-2004 : celle-ci se caractérise notamment par une croissance supérieure à celle de l'ensemble de l'économie, et donc par une augmentation du poids des ISBL dans l'économie belge, quel que soit l'indicateur envisagé (emploi, valeur ajoutée...). Ce renforcement du secteur associatif dans l'économie se vérifie pour toutes les branches d'activités, et semble contredire l'idée largement répandue selon laquelle les échanges marchands domineraient de plus en plus les économies contemporaines.

Dans le deuxième chapitre, "L'emploi salarié dans les ASBL", on aborde la question du facteur travail dans les associations sans but lucratif, qui constituent, sur le plan de l'emploi, la principale composante des ISBL. Ainsi, au niveau de l'ensemble du pays, près de 428 000 emplois équivalents temps plein (ETP) étaient occupés en 2005 dans les ASBL. Si on exclut les enseignants subventionnés des établissements scolaires du réseau libre, le total atteint encore 272 300 ETP. Ces deux chiffres représentent respectivement 14,5% et 9,2% de l'emploi salarié total en Belgique.

Il est important de relever que de 1998 à 2005, le nombre total d'ETP dans les ASBL a augmenté de plusieurs dizaines de milliers d'unités (+78 567,7). A cet égard, l'analyse des chiffres de l'emploi confirme les enseignements du compte satellite : en effet, l'emploi associatif augmente plus rapidement que l'emploi total, puisqu'au cours de la période, son taux d'augmentation a été plus de deux fois plus élevé que celui de l'emploi salarié en Belgique. C'est dans la branche de l'action sociale que se créent le plus d'emplois.

Le troisième chapitre, "Les fondations en Belgique, un patrimoine au service de l'intérêt général", porte comme son nom l'indique sur les fondations qui oeuvrent pour l'intérêt de la collectivité (fondations dites "d'utilité publique", mais aussi certaines fondations privées). Les fondations ne sont pas à proprement parler des associations, mais elles s'en rapprochent par leur finalité non lucrative et elles contribuent, par leur financement, à dynamiser le secteur et, plus généralement, la société civile. Ce troisième chapitre donne ainsi un aperçu de ce type particulier d'ISBL, qui sont encore relativement peu connues mais qui mobilisent plusieurs milliers d'emplois et octroient des aides financières importantes.

Le quatrième chapitre, "Le baromètre du secteur associatif", constitue le versant qualitatif de la présente étude. Il décrit les résultats d'une enquête menée en 2007 auprès de 473 associations. Contrairement aux analyses macroéconomiques (chapitres 1 et 2), l'enquête concerne également les ASBL et les associations de fait n'employant pas de personnel rémunéré. Son objectif était de recueillir les avis des acteurs de terrain concernant une série de problématiques : les nouvelles lois récemment introduites (loi sur les ASBL, loi sur le statut des volontaires), l'évolution de l'emploi et du bénévolat, la situation des membres, la question des moyens de financement,... Alors qu'en 2005, la démarche s'était limitée à consulter les fédérations d'associations, ce sont ici les associations elles-mêmes qui ont été directement interrogées, selon un scénario qu'il conviendra de reproduire à l'avenir sur une base régulière. D'une façon générale, les personnes interrogées en 2007 voient d'une manière relativement positive l'évolution passée et future du secteur, même s'il faut relever des différences selon les branches d'activités et selon les Régions.

Executive Summary

This publication is a direct follow-up to and an update of the previous publication on organizations in Belgium that appeared at the end of 2005. The aim is to provide the general public with a dynamic description of the non-profit sector (associations) in Belgium via a quantitative and a qualitative analysis on the basis of the most recent data, while comparing it to previous data.

A quantitative analysis of the sector has been made under three headings. The first chapter “The satellite account of the NPI” takes up and comments on the principal figures from the statistics generated by the National Bank with regards to what is known as “non-profit institutions”(NPI), associations and foundations. Production, contribution to the added value of the country, principal financial sources, covered costs,... form the main topics that are focussed on. The evolution of the sector over the period 2000–2004 is also outlined. What one notices here is the larger growth of the NPI compared to the economy as a whole, and thus the increase of the weight of the NPI sector in the Belgian economy on each of the various indicators (employment, added value,...). This bolstering of the civil society organizations in the economy occurs in every business sector and appears to contradict the theory that present-day economies are being increasingly dominated by commercial activities.

The second chapter, “Employment in non-profit organizations”, focuses on the work factor in the non-profit organizations that, in terms of salaried employment, represent the bulk of employment in the NPI's. It appears that the non-profit organizations in Belgium in 2005 employed some 428,000 full-time staff (FTE). If we leave aside the subsidised teaching personnel in the institutions of the non-state education network, then we still arrive at a total of 272,300 FTE. Both figures represent 14.5% and 9.2% respectively of the total salaried workforce in Belgium.

What is striking is the rise in the number of FTE employed by the Belgian non-profit organizations by some many thousands of units (+78,567.7) between 1998 and 2005. The employment figures therefore confirm the analysis of the satellite account: there has been a stronger increase in employment in the civil society organizations than in total employment, which can be deducted from the fact that its growth percentage is two to three times higher than that of the total employment in Belgium. Most new jobs were created in the sector of social services.

The third chapter, “Foundations in Belgium” focuses on the sector of the foundations that serve a public non-profit goal (the foundations beneficial to the public and the private foundations from which one can suppose that they serve a non-profit objective that goes beyond the pure private character). Strictly speaking, foundations are not associations, and yet they do have a number of things in common. They do not have a profit motive. Via their financing, they contribute in a broad sense to the dynamism of the sector and of civilian society. Chapter 3 paints a picture of this relatively unknown type of NPI that together do employ a few thousand people and pay out considerable sums of money.

Chapter four, “The barometer of the civil society organizations in Belgium in the year 2007” forms the qualitative part of this study. It presents the results of a study that was carried out of 473 civil society organizations in 2007. Compared to the macro-analyses, both non-profit organizations and non registered associations were also contacted that did not have salaried personnel. The aim of the barometer is to get to know the points of view and experiences of the civil society organizations in the field covering a range of subjects: the recent introduction of the new laws concerning non-profit organizations and voluntary work and the evolution in the area of employment, volunteer work, members, sources of income,... Where in 2005 the barometer study was limited to the questioning of umbrella civil society organizations and federations of organizations, the study dug deeper to the level of local organizations, in such a way that will allow this barometer research to be repeated on a regular basis at a later date. Apart from a few sector-related and regional differences, the respondents have, in general, a positive view on both past and future evolutions in the civil society sector.

Chapitre 1

LE COMPTE SATELLITE DES ISBL
(2000-2004)

INTRODUCTION

Sous l'égide de la Banque Nationale, la Belgique a été l'un des trois premiers pays (avec l'Italie et l'Australie) à publier, début 2004, un "compte satellite des institutions sans but lucratif (ISBL)", totalement articulé et compatible avec les comptes nationaux; ce compte satellite portait sur les années 2000 et 2001. La Banque Nationale s'est engagée à assurer la publication annuelle de ce compte satellite. Rappelons que dans le jargon de la comptabilité nationale, l'expression "institutions sans but lucratif" désigne les différentes formes associatives et les fondations (voir annexe 1).

L'utilité réelle du compte satellite dépend largement de l'appréhension correcte des chiffres qu'il fournit. Dans la publication précédente de la Fondation Roi Baudouin², un chapitre était précisément consacré à l'interprétation et à une mise en perspective des principaux tableaux du premier compte satellite. Le présent chapitre s'inscrit dans le prolongement direct de cette publication.

Dans une première section, on présente une analyse des chiffres du compte satellite de 2004 (2004 étant la dernière année actuellement disponible). Davantage encore que dans la publication précédente, on a tenté de décrire dans un langage simple, débarrassé de tout jargon inutile, l'image quantitative qui se dégage des chiffres du compte satellite. On décrit ensuite, dans une seconde section, les évolutions du secteur qui ressortent d'une comparaison des chiffres annuels. En effet, les données sur les ISBL étant maintenant disponibles pour cinq années consécutives (de 2000 à 2004), il est possible de faire ressortir certaines tendances récentes du secteur. Les principaux enseignements que l'on peut tirer de l'analyse des chiffres font l'objet d'une synthèse à la fin de la section.

Les fondations ne sont pas à proprement parler des formes associatives, mais comme elles ne représentent qu'une part relativement limitée des ISBL, tant en nombre d'organisations qu'en termes d'emplois, nous parlerons indifféremment, dans la suite du texte, d'ISBL ou d'"associations" pour désigner l'ensemble des organismes couverts par le compte satellite.

Principale source utilisée :

Les tableaux présentés dans ce chapitre reposent principalement sur les données du compte satellite des ISBL publié en 2007 : Institut des Comptes Nationaux, Le compte satellite des institutions sans but lucratif - 2000 à 2004, Banque Nationale de Belgique, Bruxelles, 2007.

1.1. LES CHIFFRES DU COMPTE SATELLITE DES ISBL

Le compte satellite des ISBL permet de surmonter la principale limite de la comptabilité nationale. Dans celle-ci en effet, l'ensemble des ISBL est éclaté entre différents secteurs. Elles sont par contre regroupées dans le compte satellite. Nous nous proposons de synthétiser ci-après les chiffres les plus significatifs du compte satellite des ISBL en Belgique, en prenant comme référence l'année 2004. Nous comparerons ensuite les chiffres de l'année 2004 à ceux de l'année 2000.

Quelle est l'importance des ISBL dans l'économie belge ?

Le compte satellite des ISBL en Belgique couvre près de 17 000 associations (tableau 1). Précisons que parmi les entités qui relèvent du secteur associatif, ne sont retenues que celles qui emploient du personnel salarié, et que sont donc exclues les milliers d'associations qui ne reposent que sur le bénévolat. Sont également exclues les écoles du réseau libre (voir annexe 2). Au total, ce personnel rémunéré s'élève à 368 300 salariés, soit plus de 10% de l'emploi salarié du pays, et assure une production de plus de 22 milliards d'euros. En termes de valeur ajoutée, c'est-à-dire de contribution au Produit intérieur brut (PIB)³, les associations du compte satellite interviennent pour 4,6% de l'apport national.

TABLEAU 1 : Quelques chiffres-clés des ISBL (2004)

Nombre d'ISBL	16 913	
Nombre d'emplois salariés	368 300 salariés	soit 10,5% de l'emploi salarié du pays
Production	22 173,6 millions d'euros	soit 3,7% de la production du pays
Valeur ajoutée (VA)	13 285,1 millions d'euros	soit 4,6% de la VA du pays (PIB)
Coûts de production	21 623,5 millions d'euros	soit 4,0% du total de l'économie
Ressources courantes	23 415,0 millions d'euros	soit 3,1% du total de l'économie
Investissements	1 564,6 millions d'euros	soit 2,8% des investissements du pays

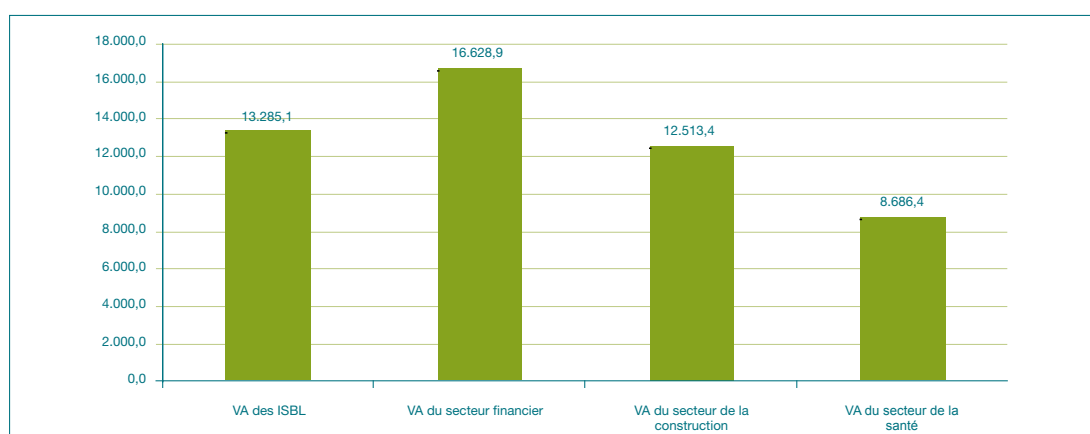
Source : Institut des Comptes Nationaux (2007a)

Il ne faut pas s'étonner que les emplois salariés dans les associations, qui représentent 10,5% de l'emploi salarié du pays, ne contribuent que pour moins de 5% au PIB. En effet, les conventions de la comptabilité nationale tendent à induire une sous-estimation de la production (et donc de la valeur ajoutée) des ISBL. Par ailleurs, du fait de la nature de leurs activités, on sait que les associations utilisent relativement moins de capital (équipements, bâtiments, machines,...) que les entreprises classiques; cela se traduit par le fait que la production apparente par travailleur (ce qu'on appelle la «productivité») est moindre dans le monde associatif (c'est également en raison de ce moindre recours des ISBL au facteur capital que les investissements des ISBL représentent moins de 3% des investissements du pays). Enfin, sur un plan plus général, il convient de ne pas oublier qu'à côté des producteurs employant des salariés, les travailleurs indépendants contribuent également à la création de valeur ajoutée⁴.

Pour mieux visualiser l'apport des ISBL au produit national, il est éclairant de comparer la valeur ajoutée qu'elles génèrent (13 285,1 millions d'euros) à celle de différentes branches d'activités de l'économie prises dans leur ensemble. Le graphique 1 permet de voir que la contribution des ISBL au PIB est, en 2004, comparable à celle du secteur financier et de la construction, et supérieure à celle du secteur de la santé.

GRAPHIQUE 1 : Apports comparés au produit national (en millions d'euros)

Source : Institut des Comptes Nationaux (2006 et 2007a)



Quelles sont les activités des ISBL ?

Les associations se caractérisent par une grande diversité, que l'on peut notamment mettre en évidence en décrivant le type d'activités qu'elles exercent. Sur base de la nomenclature d'activités NACE-BEL⁵, le compte satellite désagrège les chiffres des ISBL entre une série de branches. La branche 1 (agriculture et industrie) regroupe, comme son nom l'indique, les activités productives classiques des secteurs primaire et

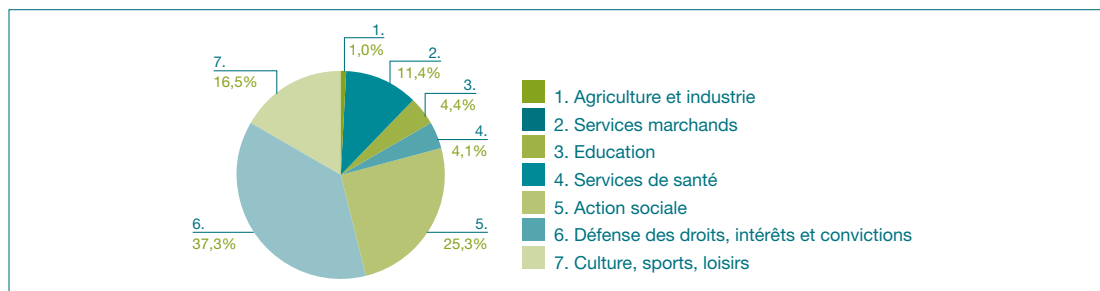
secondaire. La branche 2 (services marchands⁶) concerne le commerce, l'Horeca, les transports et les activités financières et immobilières. Les branches 3, 4, 5 et 7 portent respectivement sur l'éducation, la santé, l'action sociale et la culture, tandis que la branche 6 regroupe les activités des associations qui défendent des droits, intérêts et convictions, à savoir les syndicats, les partis politiques, les organisations religieuses, les groupements professionnels, les associations de défense des droits de l'homme, les organisations de protection de l'environnement,...

Pour analyser les activités des associations, on peut recourir à trois indicateurs basés sur la nature de leur activité principale : la répartition des ISBL par branche, la répartition de l'emploi salarié des ISBL par branche et la répartition de la valeur ajoutée par branche.

Le premier indicateur - le nombre d'ISBL (graphique 2) - montre que les associations du compte satellite se concentrent principalement dans la défense des droits (37,3%), l'action sociale (25,3%) et la culture, les sports et les loisirs (16,5%). A elles trois, ces branches rassemblent près de 4 associations sur 5. Rappelons toutefois que les chiffres de la branche 3 (éducation) ne sont pas représentatifs puisque les écoles du réseau libre ne sont pas couvertes par le compte satellite. En d'autres termes, le poids des autres branches est quelque peu surestimé.

GRAPHIQUE 2 : Répartition du nombre d'ISBL par branche d'activités

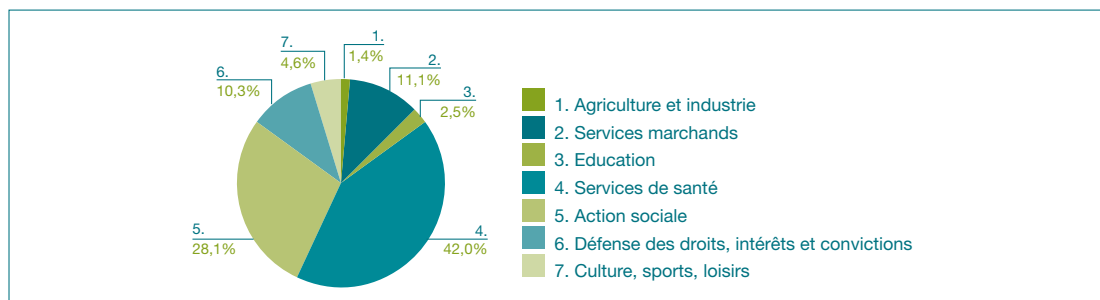
Source : Institut des Comptes Nationaux (2007a) et calculs propres



Si l'on considère les chiffres de l'emploi ou de la valeur ajoutée⁷ (graphique 3), la situation apparaît assez différente : d'une part, des trois branches précitées, seule l'action sociale génère une part importante (28,1%) de la valeur ajoutée des ISBL; d'autre part, la branche de la santé, qui ne représente que 4,1% des ISBL, contribue pour 42,0% de la valeur ajoutée des associations. Au total, ces deux dernières branches génèrent ainsi à elles seules 70,1% de la contribution des ISBL au PIB. Avec l'éducation (pour laquelle le compte satellite ne fournit que des chiffres très partiels), on peut dire qu'elles constituent, en termes d'emploi salarié et de valeur ajoutée, le domaine d'action privilégié des associations.

GRAPHIQUE 3 : Répartition de la valeur ajoutée des ISBL par branche d'activités

Source : Institut des Comptes Nationaux (2007a) et calculs propres



Les différences observées entre ces deux façons d'analyser les activités des ISBL – répartition des ISBL par branche et répartition de l'emploi ou de la valeur ajoutée par branche – tiennent bien entendu à la taille des ISBL, qui varie d'une branche à l'autre : ainsi, la santé se caractérise par la présence d'associations de taille relativement importante (hôpitaux, notamment), alors qu'à l'inverse, les ISBL actives dans les domaines de la défense des droits et de la culture sont plutôt, dans l'ensemble, des associations de taille plus modeste.

Quel est le poids des ISBL dans les différentes branches de l'économie belge ?

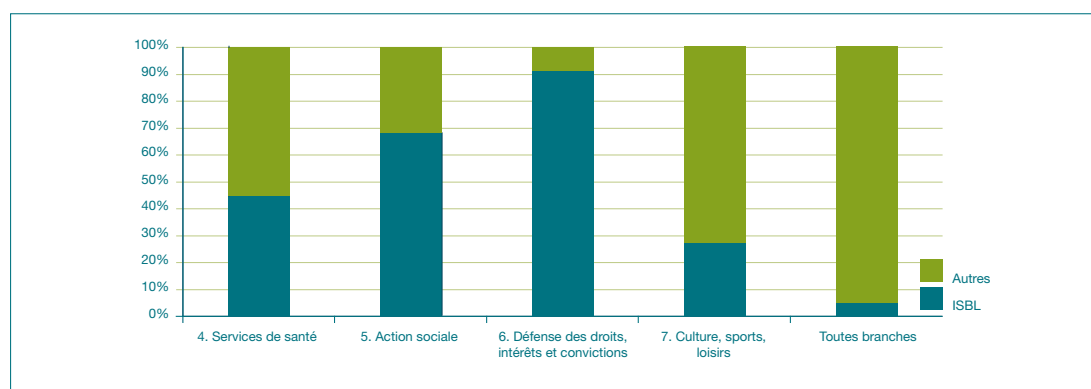
On peut aller plus loin dans l'analyse des chiffres de la valeur ajoutée des ISBL selon les différentes branches d'activités. En effet, ces chiffres permettent en fait deux types d'analyse différents :

- d'une part, on peut, comme ci-dessus, s'interroger sur la manière dont la valeur ajoutée des ISBL se ventile entre les différentes branches d'activités. Le but est de déterminer quelles sont les activités privilégiées par les ISBL;
- d'autre part, il est aussi très utile de comparer, pour chaque branche, la part des ISBL dans la valeur ajoutée totale de cette branche. L'objectif est alors de mesurer le poids des associations dans les différentes branches de l'économie.

Cette seconde approche permet de constater que si les associations concentrent globalement, comme on l'a dit plus haut, 4,6% de l'emploi salarié du pays, ce chiffre masque en fait de profondes disparités d'une branche à l'autre (graphique 4). En effet, si les ISBL sont peu présentes dans les branches 1 et 2, leur poids apparaît à l'inverse très important dans les branches 4 à 7 : concrètement, les associations génèrent une part très élevée de la valeur ajoutée dans la santé (44,6%) et l'action sociale (68,0%) - qui constituent, on l'a vu, leur domaine d'action privilégié -, mais aussi dans les activités de défense des droits, intérêts et convictions (91,1%). De même, leur poids dans la branche de la culture, des sports et des loisirs est loin d'être négligeable (26,6%).

GRAPHIQUE 4 : Part des ISBL dans la valeur ajoutée totale selon la branche d'activités

Source : Institut des Comptes Nationaux (2007a) et calculs propres



Quels sont les coûts supportés par les ISBL ?

Que trouve-t-on dans les coûts de production des ISBL ?

Le compte satellite distingue les catégories de coûts suivantes : les achats intermédiaires (ou « consommation intermédiaire »), c'est-à-dire effectués auprès des autres producteurs; les charges salariales (qui comprennent le salaire brut mais aussi toutes les cotisations sociales); les amortissements (appelés aussi « consommation de capital fixe »); et les impôts nets sur la production. La dernière ligne du tableau 2 indique que, pour l'ensemble des ISBL du compte satellite, la masse salariale représente plus de la moitié (56,9%) des coûts de production, le reste étant principalement constitué d'achats intermédiaires (41,1%).

TABLEAU 2 : Coûts de production des ISBL (2004)

Branches	Achats intermédiaires	Salaires	Amortis.	Impôts nets sur la production	Total
1. Agriculture/industrie	51,5%	68,7%	5,9%	-26,1%	100,0%
2. Services marchands	47,0%	50,2%	7,9%	-5,1%	100,0%
3. Education	39,4%	56,5%	3,9%	0,3%	100,0%
4. Services de santé	45,5%	52,2%	5,7%	-3,4%	100,0%
5. Action sociale	22,9%	75,9%	4,5%	-3,2%	100,0%
6. Défense des droits	47,8%	50,1%	2,6%	-0,4%	100,0%
7. Culture/sports/loisirs	50,0%	44,2%	5,9%	-0,1%	100,0%
Toutes branches	41,1%	56,9%	5,3%	-3,4%	100,0%

Source : Institut des Comptes Nationaux (2007a) et calculs propres

Que signifie le fait que les impôts nets sur la production des ISBL soient négatifs ? Ce poste correspond en fait à la différence entre les impôts sur la production (par exemple, une taxe sur le matériel), qui augmentent évidemment les coûts, et les subventions sur la production⁸, qui, à l'inverse, réduisent les coûts. Dans le cas des associations, le solde est négatif en raison de l'importance des subventions versées : subsides à l'emploi (Maribel social, PRIME et TCT⁹, travailleurs handicapés,...), subsides aux ASBL d'aide à domicile (aides familiales et aides ménagères),...

La structure des coûts des ISBL diffère-t-elle selon le domaine d'activités considéré ?

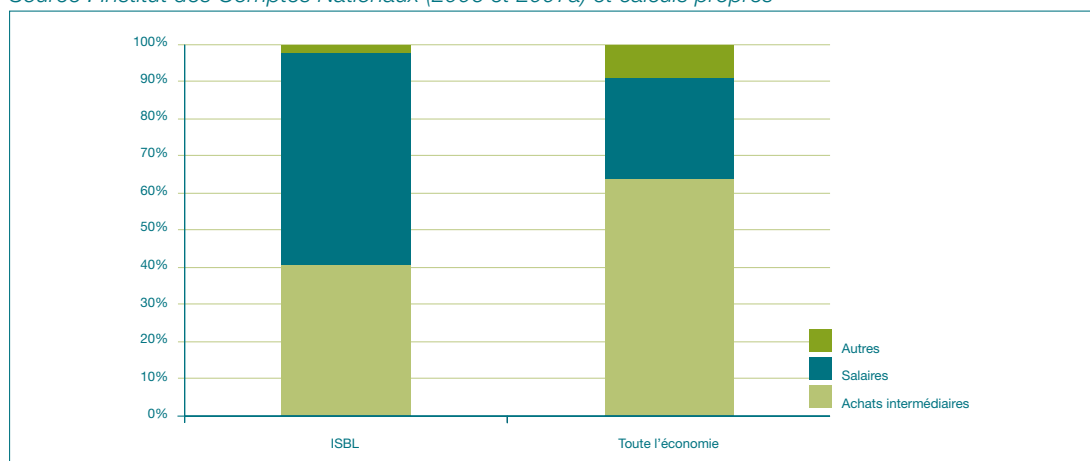
Une certaine variabilité dans la structure des coûts s'observe en effet selon le domaine d'activités, puisque la part des salaires dans les coûts varie de 44,2% dans la culture à 75,9% dans l'action sociale; parallèlement, la part des achats intermédiaires fluctue entre 22,9% dans l'action sociale et 50,0% dans la culture. Ces deux branches ont donc une structure des coûts relativement contrastée. On notera encore que les impôts nets sur la production ont une valeur négative particulièrement élevée dans la branche 1 (agriculture et industrie) : cela s'explique principalement par les subventions sur les salaires des personnes handicapées employées dans les Entreprises de Travail Adapté (ETA) à Bruxelles et en Wallonie et dans les sociale en beschutte werkplaatsen en Flandre, ces entreprises étant pour la plupart répertoriées dans cette branche.

La structure des coûts des ISBL diffère-t-elle de celle des autres acteurs de l'économie ?

On vient de voir que les salaires représentaient en moyenne 56,9% des coûts supportés par les ISBL et constituaient donc leur principale source de dépenses. Peut-on en dire autant des autres types d'entreprises ? Les chiffres montrent que la structure des coûts des ISBL diffère assez sensiblement de celle de l'ensemble des producteurs de l'économie, puisque pour tous les producteurs, les charges salariales s'élèvent en moyenne seulement à 27,1% des coûts (graphique 5). L'explication est double : d'une part, la production des ISBL est en général moins capitalistique et plus intensive en main-d'oeuvre; d'autre part, les ISBL, centrées essentiellement sur des activités de services (santé, action sociale, culture,...), achètent relativement moins d'approvisionnements et de marchandises.

GRAPHIQUE 5 : Structure des coûts de production des ISBL et de l'ensemble de l'économie

Source : Institut des Comptes Nationaux (2006 et 2007a) et calculs propres



On peut neutraliser ce dernier facteur et faire ressortir le poids du facteur travail dans les ISBL en les comparant à l'ensemble des producteurs au sein d'une même branche d'activités. Ainsi, pour les producteurs de culture, des sports et des loisirs considérés dans leur ensemble, les salaires représentent 24,3% des coûts, contre 44,2% pour les seules ISBL (tableau 3). L'écart est moins important pour la santé et l'action sociale : pour tous les producteurs de cette branche, la masse salariale constitue 51,8% des coûts, cette part s'élevant à 60,1% dans le cas des associations.

TABLEAU 3 : Coûts de production des ISBL et de l'ensemble de l'économie (2004)

Branches	Achats intermédiaires	Salaires	Amortis.	Impôts nets sur la production	Total
Santé/action sociale					
ISBL	37,9%	60,1%	5,3%	-3,4%	100,0%
Toute l'économie	45,7%	51,8%	5,2%	-2,7%	100,0%
Culture/sports/loisirs					
ISBL	50,0%	44,2%	5,9%	-0,1%	100,0%
Toute l'économie	65,9%	24,3%	8,3%	1,4%	100,0%

Source : Institut des Comptes Nationaux (2006 et 2007a) et calculs propres

Quel est le coût du travail salarié dans les associations ?

Enfin, ne quittons pas l'analyse des coûts des ISBL sans nous interroger sur le coût du travail. En rapportant la masse salariale (toutes charges comprises) au nombre d'heures prestées, on obtient en effet le coût horaire moyen dans les ISBL. Ce dernier peut être calculé au niveau de chaque branche d'activités, et il peut également être comparé au coût horaire moyen pour l'ensemble des producteurs (tableau 4).

TABLEAU 4 : Le coût salarial horaire dans les ISBL et dans l'ensemble de l'économie (2004)

Branches	ISBL (euros)	Ensemble de l'économie (euros)
1. Agriculture et industrie	14,7	30,4
2. Services marchands	25,1	29,2
3. Education	28,0	39,1
4. Services de santé	29,5	26,1
5. Action sociale	21,8	26,1
6. Défense des droits, intérêts et convictions	28,8	25,1
7. Culture, sports, loisirs	21,8	25,1
Administrations publiques	-	28,9
Toutes branches	25,4	29,5

Source : Institut des Comptes Nationaux (2006 et 2007a) et calculs propres

Le coût d'une heure de prestation d'un salarié dans les ISBL s'élève en moyenne à 25,4 euros et varie entre 21,8 euros (action sociale et culture) et 29,5 euros (santé), le cas particulier de la branche 1 étant mis à part. Le coût salarial se révèle donc plus bas pour les ISBL (25,4 euros) que pour l'ensemble de l'économie (29,5 euros). Les données disponibles dans les comptes nationaux ne permettent pas d'affirmer qu'il en est ainsi pour chaque branche d'activités. On notera cependant que le coût salarial horaire dans les ISBL est, en moyenne, également inférieur à celui des administrations relevant des pouvoirs publics (28,9 euros – voir ligne «administrations publiques» du tableau 4); seules les associations relevant de la santé présentent un coût supérieur.

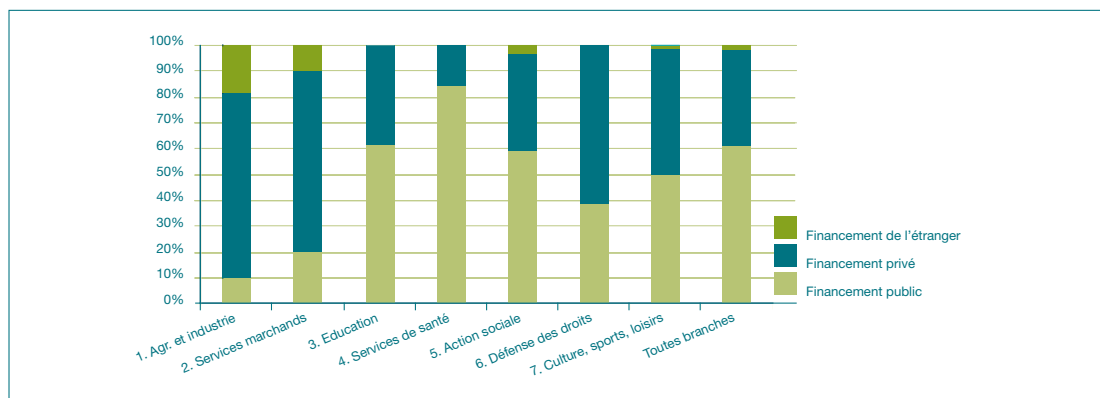
Quelles sont les ressources financières des ISBL ?

Quelle est la provenance des ressources des ISBL ?

Comment les associations se financent-elles ? Le graphique 6 ventile les ressources financières des ISBL en trois catégories : les ressources provenant des pouvoirs publics (subventions essentiellement), les ressources provenant du secteur privé (ventes, dons et cotisations) et les ressources provenant de l'étranger (ventes à l'étranger essentiellement).

GRAPHIQUE 6 : Provenance des ressources des ISBL selon la branche d'activités

Source : Institut des Comptes Nationaux (2007a) et calculs propres



Pour l'ensemble des ISBL, on ne s'étonnera pas de constater que les ressources sont majoritairement d'origine publique (61,1%). La répartition se révèle cependant assez contrastée si l'on procède à une analyse par branche d'activités. En effet, la santé et l'action sociale (ainsi que l'éducation, dont les chiffres sont cependant très partiels) dépendent largement du financement public, qui représente respectivement 83,7% et 58,7% de leurs ressources. Ces chiffres s'expliquent par la faible solvabilité de la demande dans le domaine des services sociaux, ainsi que par le principe du « tiers payant » suivant lequel, pour ce qui est des soins de santé, les pouvoirs publics prennent en charge une partie du coût des prestations.

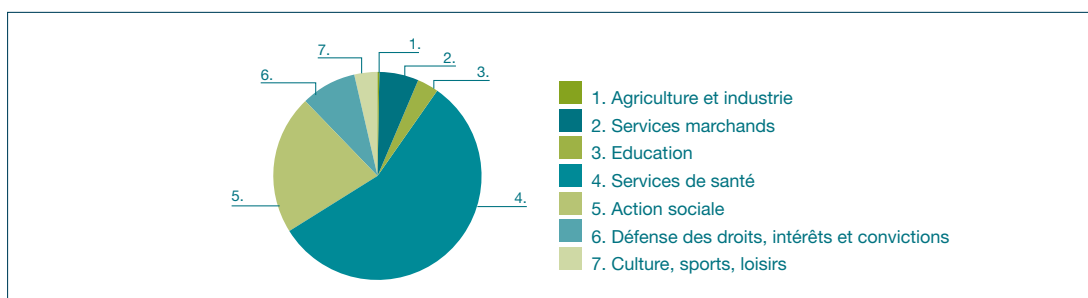
Les associations culturelles, sportives et de loisirs, tout en dépendant également du financement public (49,4%), recourent davantage au financement privé (à raison de 48,9% de leurs ressources) et ce, via les contributions de leurs usagers (prix du service, cotisation,...). C'est davantage le cas encore pour les associations de la branche « Défense des droits » qui, comme on l'a dit, regroupe les syndicats, les partis politiques, les organisations religieuses, les groupements professionnels,... : une part importante de leurs ressources provient en effet des apports de leurs membres ou de leurs sympathisants, sous la forme de dons et de cotisations, ce qui porte la part du financement privé de ces associations à 61,6%. Enfin, les ISBL des branches « agriculture et industrie » et « services marchands » exercent des activités non typiquement associatives, qui sont principalement financées par la vente des biens et services produits, ce qui explique l'importance du financement privé dans ces branches.

Comment le financement public des ISBL est-il réparti entre les branches d'activités ?

Dans l'ensemble, les ISBL dépendent donc largement du financement public. Mais quelles sont les activités qui pèsent le plus sur le budget public ? A cet égard, le graphique 7 montre clairement que la santé et l'action sociale mobilisent la très grande majorité des ressources publiques, puisqu'à elles seules, ces deux branches absorbent 81,9% des fonds¹⁰.

GRAPHIQUE 7 : Répartition du financement public des ISBL entre les différentes branches d'activités

Source : Institut des Comptes Nationaux (2007a) et calculs propres



Pour interpréter ces chiffres, il est utile de rapporter, pour chaque branche, le montant du financement public à celui de la masse salariale (tableau 5). Le taux obtenu constitue une mesure de l'intensité relative du financement public, la taille de la branche en termes d'emploi salarié étant prise comme référence. On peut voir ainsi qu'en général, et en particulier pour l'action sociale, le financement public est relativement moins important que la masse salariale. L'inverse s'observe pour la branche de la culture, des sports et des loisirs, et surtout pour la santé¹¹ qui bénéficie d'un soutien public nettement plus élevé que son importance en termes de salaires générés. En effet, le financement de ce secteur est essentiellement lié aux prestations, dont le montant incorpore le coût important du capital mobilisé (équipements médicaux,...).

TABLEAU 5 : Répartition du financement public des ISBL par branche (2004)

Branches	Financement public (en % du financement public total des ISBL)	Financement public/masse salariale
1. Agriculture et industrie	0,2%	0,15
2. Services marchands	4,0%	0,41
3. Education	2,4%	1,17
4. Services de santé	59,4%	1,66
5. Action sociale	22,5%	0,87
6. Défense des droits, intérêts et convictions	7,2%	0,80
7. Culture, sports, loisirs	4,1%	1,21
Total	100,0%	1,14

Source : Institut des Comptes Nationaux (2007a) et calculs propres

1.2. L'ÉVOLUTION DES CHIFFRES DES ISBL ENTRE 2000 ET 2004

Les données sur les ISBL étant actuellement disponibles pour cinq années consécutives (de 2000 à 2004), nous nous proposons ici de faire ressortir les principales tendances qui se dégagent de l'évolution du secteur associatif au cours de cette période.

Les ISBL, une importance croissante dans l'économie belge

Si on se réfère au nombre d'ISBL concernées par le compte satellite (associations employant du personnel rémunéré, à l'exclusion de l'enseignement libre), le nombre d'associations a sensiblement augmenté en Belgique au cours de ces dernières années : le compte satellite couvre en effet désormais 16 913 ISBL, contre 15 723 quatre ans auparavant (tableau 6). Cette augmentation s'est accompagnée d'une croissance de l'emploi, qui est passé, sur la même période, de 312 300 à 368 300 travailleurs salariés, soit 56 000 emplois supplémentaires. Le nombre d'heures de travail prestées - 70 229 heures supplémentaires entre 2000 et 2004 - confirme largement cette tendance.

TABLEAU 6 : L'évolution des chiffres des ISBL de 2000 à 2004

	2000		2004	
Nombre d'ISBL	15 723	-	16 913	-
Nombre d'emplois salariés	312 300	soit 9,2% de l'emploi salarié du pays	368 300	soit 10,5% de l'emploi salarié du pays
Nombre d'heures prestées (milliers d'heures)	414 626,4	soit 8,4% du volume de travail salarié du pays	484 855,6	soit 9,8% du volume de travail salarié du pays

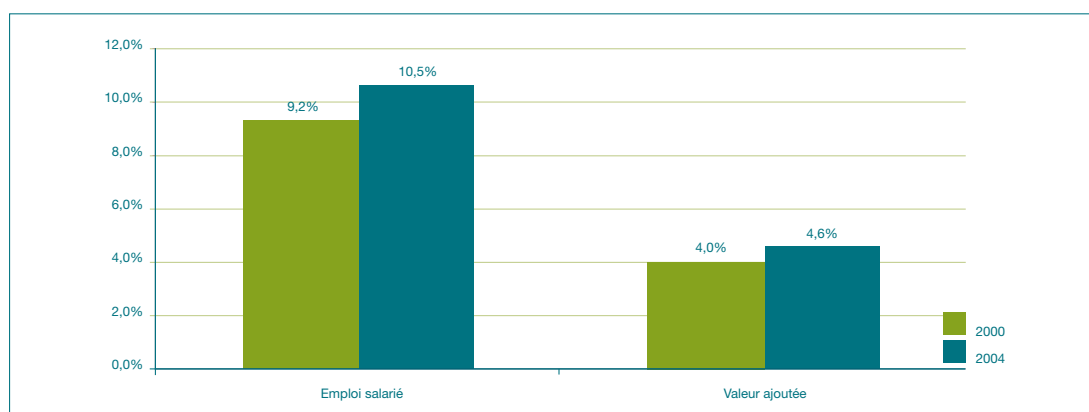
Source : Institut des Comptes Nationaux (2007a)

Cette tendance ne prend tout son sens que si on la compare à celle de l'ensemble de l'économie, sur la même période. Une façon de procéder à cette comparaison est de mesurer l'évolution du poids des ISBL dans l'économie belge : si ce poids tend à augmenter, cela signifie que le secteur associatif se développe plus rapidement que les autres secteurs. C'est précisément ce que montrent tous les indicateurs disponibles dans le compte satellite : que ce soit en termes de nombre de travailleurs, de nombre d'heures prestées, de production, de valeur ajoutée, ..., la part des ISBL dans l'économie belge est plus élevée en

2004 qu'en 2000. Pour ne prendre que deux exemples, l'emploi salarié dans les ISBL représente 10,5% de l'emploi salarié du pays en 2004, contre 9,2% en 2000; les chiffres correspondants pour la valeur ajoutée sont respectivement de 4,6 et 4,0% (voir graphique 8).

GRAPHIQUE 8 : Part des ISBL (en %) dans le total national

Source : Institut des Comptes Nationaux (2007a) et calculs propres



L'analyse de l'évolution du poids des ISBL par branche permet d'affiner le constat précédent. Si l'on prend les chiffres de la valeur ajoutée (tableau 7), on remarque d'abord que cette évolution est surtout manifeste dans la santé, l'action sociale et la culture. Ainsi, dans ce dernier secteur, la part des associations représente en 2004 plus du quart (26,6%) de la valeur ajoutée de la branche, contre seulement le cinquième (20,5%) en 2000. Par ailleurs, on relève aussi que l'augmentation du poids des ISBL se vérifie dans toutes les branches, même si cette augmentation est dans certains cas peu perceptible (agriculture/industrie, services marchands,...). Autrement dit, l'accroissement du poids des ISBL dans l'économie apparaît comme un phénomène général.

TABLEAU 7 : L'évolution du poids des ISBL dans l'économie belge de 2000 à 2004

(valeur ajoutée des ISBL en % de la valeur ajoutée de la branche)

Branches	2000	2004
1. Agriculture et industrie	0,2%	0,3%
2. Services marchands	1,0%	1,1%
3. Education	1,5%	1,9%
4. Services de santé	40,8%	44,6%
5. Action sociale	65,7%	68,0%
6. Défense des droits, intérêts et convictions	90,5%	91,1%
7. Culture, sports, loisirs	20,5%	26,6%
Toutes branches	4,0%	4,6%

Source : Institut des Comptes Nationaux (2007a) et calculs propres

Les données actuellement disponibles montrent donc un renforcement, au cours de ces dernières années, du rôle du secteur associatif dans l'économie belge. Incidemment, ce constat est de nature à contredire, du moins pour la Belgique, l'idée largement répandue selon laquelle, à l'heure de la mondialisation, les échanges marchands domineraient de plus en plus les économies contemporaines. En réalité, en recourant aux statistiques de l'emploi et aux montants des prélèvements publics obligatoires, plusieurs études montrent

que les activités non marchandes (secteur associatif, services publics,...) progressent pratiquement dans tous les pays industrialisés, y compris aux Etats-Unis et au Royaume-Uni.

En nous basant sur les chiffres de l'emploi, nous aurons l'occasion, dans le deuxième chapitre, d'analyser d'une manière plus approfondie l'évolution du secteur associatif au cours des dernières années. Ci-après, on se propose de voir, selon les données fournies par le compte satellite des ISBL, quels changements éventuels ont affecté les coûts et les ressources du secteur entre 2000 et 2004.

Comment ont évolué les coûts de production des ISBL ?

L'analyse des coûts de production des ISBL ne montre pas d'évolution notable quant à leur structure, la différence entre les chiffres de 2000 et ceux de 2004 n'étant pas significative (tableau 8). On relève ainsi que les salaires se maintiennent bon an mal an à environ 57% du total des coûts supportés par le secteur associatif.

TABLEAU 8 : Evolution de la structure des coûts de production des ISBL de 2000 à 2004

Année	Achats intermédiaires	Salaires	Amortis.	Impôts nets sur la production	Total
2000	41,6%	57,1%	5,8%	-4,5%	100,0%
2004	41,1%	56,9%	5,3%	-3,4%	100,0%

Source : Institut des Comptes Nationaux (2007a) et calculs propres

Une comparaison utile entre le secteur associatif et le reste de l'économie concerne l'évolution du coût salarial horaire. On a signalé plus haut que le coût salarial dans les ISBL était en moyenne inférieur au coût qui prévaut dans l'économie dans son ensemble. Cet écart s'est-il accru ou s'est-il au contraire réduit au cours des dernières années ? En fait, de 2000 à 2004, le coût salarial nominal dans les ISBL a certes augmenté (il est passé de 22,9 à 25,4 euros par heure), mais cet accroissement s'avère en fait légèrement inférieur à celui du coût salarial de l'ensemble de l'économie, qui est quant à lui passé de 26,1 euros à 29,5 euros par heure (tableau 9). Concrètement, si, en 2000, le coût salarial dans les ISBL représentait 87,8% de ce coût pour l'ensemble de l'économie, il ne représente plus, en 2004, que 86,0%. L'écart s'est donc légèrement accru.

TABLEAU 9 : Evolution du coût salarial horaire dans les ISBL de 2000 à 2004 (Euros)

	Année	(1) ISBL	(2) Ensemble de l'économie	(1)/(2)
1. Salaire horaire brut	2000	17,3	19,4	89,1%
	2004	19,4	21,7	89,2%
2. Cotisations sociales employeurs	2000	5,6	6,7	84,1%
	2004	6,0	7,8	77,1%
3. Coût salarial horaire (1+2)	2000	22,9	26,1	87,8%
	2004	25,4	29,5	86,0%

Source : Institut des Comptes Nationaux (2006 et 2007a) et calculs propres

On doit toutefois se garder de conclure ici à une dégradation des conditions salariales dans le secteur associatif. En effet, par définition, le coût salarial comprend le salaire brut et les cotisations sociales à charge des employeurs. Or, les chiffres montrent qu'il n'y a pratiquement pas eu de changement dans le niveau de salaire brut horaire moyen des ISBL comparé à celui de l'ensemble de l'économie (89,1% en 2000 et 89,2% en 2004). En réalité, l'évolution différentielle du coût salarial entre les ISBL et l'ensemble de l'économie est

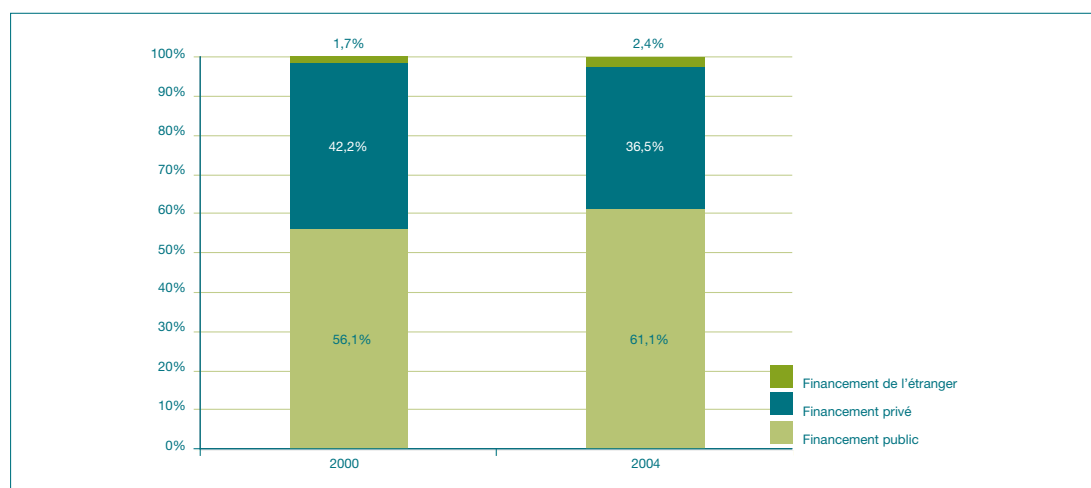
due aux cotisations patronales, qui ont augmenté relativement moins dans le secteur associatif : en effet, sur une base horaire, elles représentaient 84,1% des cotisations de l'ensemble de l'économie en 2000, contre seulement 77,1% en 2004. Cette évolution résulte des différents régimes d'exonérations des cotisations sociales à charge des employeurs qui, dans une certaine mesure, profitent davantage aux entreprises du non marchand.

Comment ont évolué les ressources des ISBL ?

L'examen de la provenance des ressources des ISBL fait apparaître une évolution notable entre 2000 et 2004 (graphique 9) : en effet, la part du financement public est en augmentation (61,1% au lieu de 56,1%), alors qu'à l'inverse celle du financement privé montre une diminution (36,5% au lieu de 42,2%). Selon les données du compte satellite, le financement public des ISBL a en effet très nettement augmenté au cours de la période, alors que le financement privé progressait également mais à un rythme sensiblement moindre.

GRAPHIQUE 9 : Evolution de la structure des ressources des ISBL (2000 et 2004)

Source : Institut des Comptes Nationaux (2007a) et calculs propres



Le tableau 10 indique que l'accroissement du financement public du secteur associatif concerne principalement la santé (+ 2 382,4 millions d'euros) et l'action sociale (+ 1 193,3 millions d'euros), les autres branches prises dans leur ensemble ne contribuant que d'une manière limitée à cet accroissement (+ 476,1 millions d'euros).

Il faut préciser ici que cette évolution plus rapide du financement public par rapport au financement privé n'est pas spécifique aux ISBL : en effet, selon les chiffres des comptes nationaux, les soins de santé et l'action sociale (maisons de repos notamment) se caractérisent depuis 2000 par une croissance de l'intervention publique supérieure à celle des dépenses des ménages, quel que soit le type de prestataire.

TABLEAU 10 : L'accroissement du financement public des ISBL entre 2000 et 2004

Branches	En millions d'euros	En %
Services de santé	+2 382,4	+40,3%
Action sociale	+1 193,3	+61,0%
Autres branches	+476,1	+23,2%
Total	+4 051,8	+40,8%

Source : Institut des Comptes Nationaux (2007a) et calculs propres

LES CHIFFRES DU COMPTE SATELLITE : SYNTHÈSE

Pour conclure, nous avons repris ci-après, les principaux enseignements à tirer de l'analyse du compte satellite des ISBL pour l'année 2004 :

L'importance des ISBL dans l'économie belge

1. Le compte satellite des ISBL en Belgique établi pour 2004 couvre près de 17 000 associations employeurs, dont la production s'élève à plus de 22 milliards d'euros. En termes de valeur ajoutée, les associations du compte satellite interviennent pour 4,6% du produit intérieur brut (PIB).
2. La valeur ajoutée du secteur associatif se concentre nettement dans la santé et l'action sociale, puisque ces deux branches génèrent à elles seules 70,1% de la valeur ajoutée des ISBL. Avec l'éducation (pour laquelle le compte satellite ne fournit que des chiffres très partiels), ces deux branches constituent en fait le domaine d'action privilégié des associations ayant de l'emploi rémunéré.
3. Si les ISBL contribuent globalement pour 4,6% du PIB du pays, ce chiffre masque en fait de profondes disparités : en effet, les ISBL sont peu présentes dans l'agriculture/industrie et les services marchands, mais elles génèrent par contre une part très importante de la valeur ajoutée dans la santé (44,6%) et l'action sociale (68,0%), mais aussi dans les activités de défense des droits, intérêts et convictions (91,1%). De même, leur poids dans la branche de la culture, des sports et des loisirs est loin d'être négligeable (26,6%).

Les coûts de production des ISBL

1. Pour l'ensemble des ISBL du compte satellite, la masse salariale représente plus de la moitié (56,9%) des coûts de production, le reste étant principalement constitué d'achats intermédiaires (41,1%). Cette répartition diffère sensiblement de celle de l'ensemble de l'économie, puisque pour tous les producteurs, les charges salariales s'élèvent seulement à 27,1% des coûts. L'explication est double : d'une part, la production des ISBL est moins capitalistique et plus intensive en main-d'oeuvre; d'autre part, centrées essentiellement sur des activités de services, les ISBL achètent relativement moins d'approvisionnements et de marchandises.
2. Concernant le coût du travail salarié dans les associations, il s'avère inférieur à celui qui prévaut pour l'ensemble de l'économie : en effet, le coût d'une heure de prestation d'un salarié dans les ISBL s'élève en moyenne à 25,4 euros, contre 29,5 euros pour l'ensemble des employeurs.

Les ressources des ISBL

Les ressources des ISBL sont majoritairement d'origine publique (61,1%). La répartition se révèle cependant assez contrastée si l'on procède à une analyse par branche d'activités. En effet, la santé et l'action sociale (ainsi que l'éducation, dont les chiffres sont cependant très partiels) dépendent du financement public dans une plus large mesure que les autres branches; les fonds publics représentent en effet respectivement 83,7% et 58,7% de leurs ressources.

Les associations culturelles, sportives et de loisirs, tout en dépendant également du financement public (49,4%), recourent davantage au financement privé (à raison de 48,9% de leurs ressources) et ce, via les contributions de leurs usagers (prix du service, cotisation,...). C'est davantage le cas encore pour les associations de la branche «Défense des droits, intérêts et convictions» qui regroupe les syndicats, les partis politiques, les organisations religieuses, les groupements professionnels,... : une part importante de leurs ressources provient en effet des apports de leurs membres ou de leurs sympathisants, sous la forme de dons et de cotisations, ce qui porte la part du financement privé de ces associations à 61,6%.

L'évolution des ISBL entre 2000 et 2004

1. Au cours de la période 2000-2004, le secteur associatif a été marqué par une croissance supérieure à celle de l'ensemble de l'économie, qui s'est traduite par une augmentation du poids des ISBL dans l'économie belge, que ce soit en termes d'emploi, de valeur ajoutée ou de production. Ce renforcement du secteur associatif dans l'économie, qui se vérifie pour toutes les branches d'activités, va à l'encontre de l'idée largement répandue selon laquelle les échanges marchands domineraient de plus en plus les économies contemporaines.

2. Un second fait notable à épingleur concernant l'évolution du secteur associatif dans les années récentes a trait à son financement : en effet, la part du financement public est en augmentation (61,1% en 2004 contre 56,1% en 2000), alors qu'à l'inverse celle du financement privé montre une certaine diminution (36,5% contre 42,2%). Ce financement public accru concerne principalement la santé et l'action sociale. Il n'est toutefois pas spécifique aux ISBL et s'applique à l'ensemble des prestataires de ces deux branches.

Chapitre 2

L'EMPLOI SALARIÉ DANS LES ASBL (1998-2005)

INTRODUCTION

Selon les données du compte satellite des ISBL que nous avons présentées dans le premier chapitre, environ 368 300 salariés travaillaient en 2004 dans les associations en Belgique (hors secteur de l'enseignement). A elles seules, les branches de la santé et de l'action sociale emploient près des deux tiers de ces personnes.

Comme les données du compte satellite ne sont disponibles qu'au niveau national, aucune analyse régionale n'est possible au départ de ces chiffres. Pour obtenir une vue de l'emploi associatif par Région (Bruxelles, Flandre, Wallonie), il faut se tourner vers d'autres sources de données. Or, comme nous l'avons rappelé dans l'introduction générale, des progrès récents intervenus dans les fichiers nationaux - et en particulier dans les statistiques de l'ONSS - permettent aujourd'hui de procéder à des analyses de l'emploi salarié dans les associations sur une base régionale.

Le présent chapitre vient donc compléter les chiffres du compte satellite en proposant un examen détaillé du nombre d'emplois dans le secteur associatif sur le plan national, mais aussi dans chacune des trois Régions du pays¹². Précisons que notre analyse porte essentiellement sur les associations sans but lucratif (ASBL), qui constituent, sur le plan de l'emploi, la principale composante des ISBL, alors que le compte satellite globalise les chiffres de l'emploi dans toutes les formes d'institutions sans but lucratif (ASBL, AISBL, fondations, et même certaines associations de fait). Par contre, à l'inverse des chiffres du compte satellite, ceux du présent chapitre incluent l'emploi dans l'enseignement, en ce compris le personnel subventionné des établissements scolaires de l'enseignement libre.

L'analyse proposée s'articule en trois parties. Dans une première section, intitulée L'importance des ASBL dans l'économie belge, nous nous attachons à mesurer le poids des ASBL dans l'emploi salarié total de chaque Région, mais aussi par rapport au secteur non marchand, dont elles constituent le volet privé. L'estimation du nombre d'emplois associatifs par mille habitants permet par ailleurs de déceler les différences régionales concernant le rôle joué par les ASBL dans la satisfaction des besoins de la population.

La deuxième section, Les domaines d'activités des ASBL, analyse les différents champs d'action des associations sans but lucratif. Enfin, dans la troisième section, L'évolution de l'emploi dans les ASBL de 1998 à 2005, nous mettons en évidence les évolutions qui ont caractérisé les ASBL dans les années récentes, d'une part en comparant la croissance de l'emploi associatif à celle de l'ensemble de l'économie, d'autre part en faisant ressortir les branches d'activités qui ont été caractérisées par la croissance la plus marquée de l'emploi associatif.

Les principaux enseignements que l'on peut tirer de l'analyse des chiffres font l'objet d'une synthèse à la fin du chapitre.

Principales sources utilisées :

Les tableaux de ce chapitre résultent de traitements spécifiques effectués sur des fichiers bruts communiqués par l'ONSS et qui ne font pas l'objet de publications. Les chiffres présentés ici sont publiés pour la première fois.

Nous remercions Monsieur Robert Swinne et ses collaborateurs de la SmalS-MvM¹³ pour l'aide précieuse apportée dans la fourniture des fichiers de l'ONSS.

2.1. L'IMPORTANCE DES ASBL DANS L'ÉCONOMIE BELGE

Qu'entend-on par emploi salarié dans les ASBL ?

Comme tout employeur, les ASBL qui emploient du personnel salarié déclarent ce dernier à l'ONSS, qui le répertorie dans ses statistiques. On parlera à l'égard de ce personnel salarié de personnel propre des ASBL. Mais certaines de ces dernières occupent également du personnel intégralement rémunéré par les pouvoirs publics : il s'agit principalement du personnel enseignant financé par les Communautés flamande, française et germanophone, et occupé dans les écoles et institutions du réseau libre qui, comme on le sait, sont gérées par des pouvoirs organisateurs érigés en ASBL. Pour obtenir une vue réellement exhaustive de l'emploi dans les ASBL, ce personnel subventionné doit également être pris en compte. Enfin, pour être complet, il convient aussi de comptabiliser certains des travailleurs liés aux «programmes de résorption du chômage» (PRC), à savoir les emplois TCT (Troisième Circuit de Travail) à Bruxelles, DAC (Derde Arbeid Circuit) en Flandre et PRIME (Projets régionaux d'insertion sur le marché de l'emploi) en Wallonie. En effet, bien que relevant des services subrégionaux de l'emploi, ces travailleurs sont en fait occupés dans des ASBL. Il est vrai cependant que ces programmes ont été largement démantelés au cours des années récentes, et que le nombre d'emplois qu'ils représentent désormais n'est plus vraiment significatif.

Le tableau 1 résume la situation en reprenant, pour 2005, les chiffres relatifs à ces trois catégories d'emplois (personnel propre, enseignants subventionnés, emplois PRC). Il montre qu'au niveau de l'ensemble du pays, ce sont près de 428 000 emplois équivalents temps plein (ETP) qui sont occupés dans les associations sans but lucratif. Si on se limite au seul personnel propre des ASBL, le total atteint encore 272 300 ETP.

TABLEAU 1 : Les emplois salariés dans les ASBL en 2005 (en équivalents temps plein – ETP)

	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Pays
1. Personnel propre (déclarations ONSS)	39 858,4	160 603,6	71 837,9	272 300,0
2. Enseignants subventionnés du réseau libre	19 740,6	91 884,2	43 268,3	154 893,1
3. Emplois PRC	666,0	0,0	0,0	666,0
Total	60 265,0	252 487,8	115 106,2	427 859,1

Source : Centre d'Economie Sociale

L'importance des ASBL dans le secteur des ISBL

Ce qu'on entend par «institution sans but lucratif» (ISBL) regroupe en fait une série d'entités revêtant diverses formes : ASBL, AISBL (associations internationales sans but lucratif), associations de fait et fondations d'utilité publique (voir annexe 1). Mais ainsi que le montre le tableau 2¹⁴, les ASBL constituent de loin, en termes d'emplois, la principale composante du secteur, puisqu'elles mobilisent à elles seules 97,7% des emplois (en ce inclus le personnel subventionné de l'enseignement libre)¹⁵.

TABLEAU 2 : L'importance des ASBL dans le secteur des ISBL en 2005 (ETP)

	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Pays
1. Emploi total dans les ASBL	60 265,0	252 487,8	115 106,2	427 859,1
2. Emplois dans les associations de fait	1 244,8	2 477,4	1 190,3	4 912,5
3. Emplois dans les fondations d'utilité publique	1 893,3	2 575,9	851,5	5 320,7
4. Total de l'emploi des ISBL (1+2+3)	63 403,2	257 541,1	117 148,0	438 092,3
5. Part des ASBL dans l'emploi des ISBL (1/4)	95,1%	98,0%	98,3%	97,7%

Source : Centre d'Economie Sociale

Il faut préciser ici que les chiffres relatifs aux associations de fait et aux fondations sont certainement sous-évalués, en raison de la difficulté à les repérer d'une manière exhaustive dans les statistiques de l'emploi. Néanmoins, même si l'on tient compte de cette sous-estimation - qui est sans doute de l'ordre de 20% -, la situation de prééminence des ASBL dans le secteur n'est pas modifiée de manière significative.

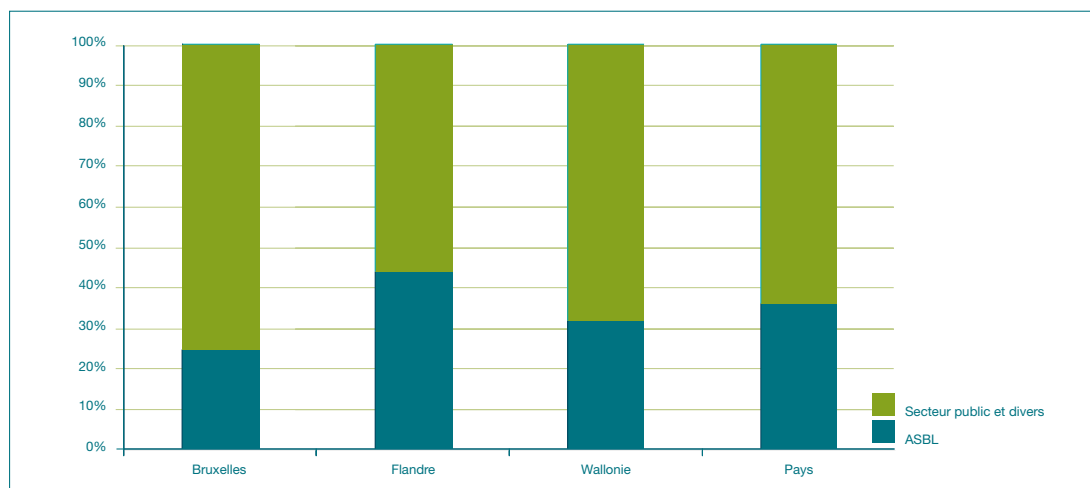
Pour autant, les emplois dans les autres formes d'ISBL ne doivent pas être négligés puisque, selon les statistiques existantes, les associations de fait et les fondations génèrent ensemble plus de 10 000 ETP. Rappelons que le lecteur trouvera au chapitre 3 des données plus détaillées sur le secteur des fondations.

L'importance des ASBL dans le secteur non marchand

Quand il est question des services rendus par les ASBL, on ne peut manquer d'évoquer également le secteur non marchand, qui se définit comme l'ensemble des producteurs qui poursuivent une finalité non lucrative et financent leur production autrement que par la vente sur le marché. Il est évident en effet que les ASBL constituent un des principaux acteurs du non marchand, à côté des services publics, des administrations, de certaines entreprises publiques, ... Dans les graphiques 1a et 1b, on a tenté de mesurer en termes d'emploi salarié leur poids dans le secteur¹⁶. Rappelons qu'il existe deux conceptions du secteur non marchand : une définition large, et une définition restreinte¹⁷. Dans la définition restreinte, sont essentiellement prises en compte les branches de la santé, de l'action sociale, de l'éducation et de la culture; la définition large reprend quant à elle toutes les activités, y compris celles où, par nature, les ASBL sont peu représentées, comme par exemple l'administration publique.

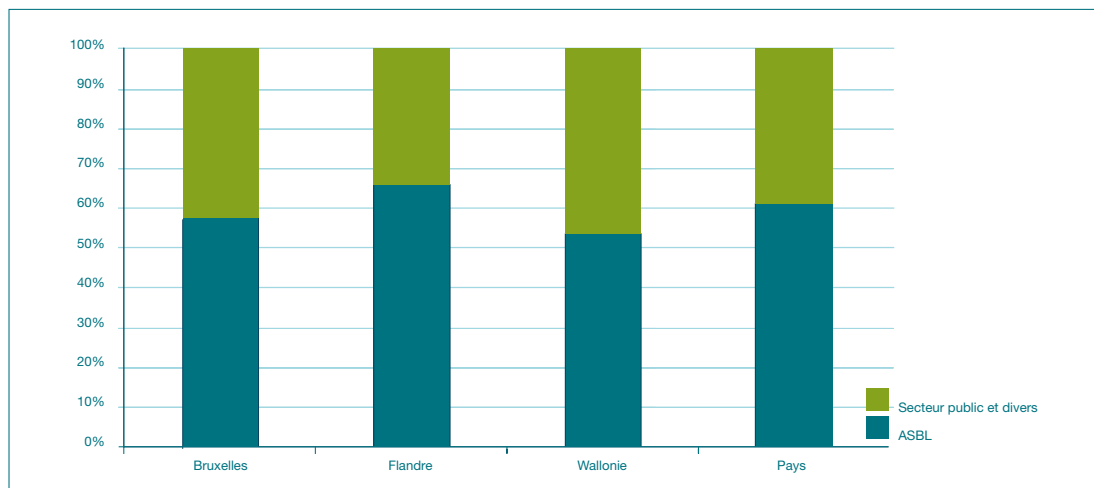
GRAPHIQUE 1A : Part des ASBL (total des emplois) dans l'emploi non marchand au sens large

Source : Centre d'Economie Sociale



GRAPHIQUE 1B : Part des ASBL (total des emplois) dans l'emploi non marchand au sens restreint

Source : Centre d'Economie Sociale



Si l'on se place au niveau de l'ensemble de la Belgique, il ressort des graphiques que plus du tiers (36,1%) des emplois du secteur non marchand au sens large sont générés par les ASBL. Dans la définition restreinte du secteur, c'est la majorité (60,9%) des emplois non marchands qui sont localisés dans les ASBL. En d'autres termes, celles-ci constituent le premier acteur dans la fourniture de services non soumis au marché.

L'analyse régionale du poids des ASBL dans le secteur non marchand fait ressortir quelques différences. Si l'on considère tout d'abord le cas de Bruxelles, on voit que la part des ASBL (24,7%) y est nettement inférieure à la moyenne du pays. Cela s'explique par la présence massive d'emplois publics dans la capitale, ce qui diminue le poids relatif des ASBL. D'ailleurs, dans la définition restreinte du secteur, le poids des ASBL dans le non marchand à Bruxelles (57,3%) est tout à fait comparable à la moyenne nationale.

La différence entre la Flandre et la Wallonie est loin d'être négligeable et mérite elle aussi d'être épinglée. En effet, quelle que soit la définition retenue du non marchand, on voit que le poids des ASBL dans ce secteur est assez nettement supérieur en Flandre. En fait, en ce qui concerne la fourniture de services sociaux, de santé, d'éducation,..., la Flandre recourt davantage aux associations, tandis que du côté wallon, un rôle plus important est traditionnellement dévolu à certains acteurs publics (intercommunales, provinces,...). On reviendra plus loin sur cette question.

L'importance des ASBL dans l'emploi salarié total

Que représentent les emplois dans les ASBL par rapport à l'ensemble des emplois salariés ? Les graphiques 2a et 2b montrent que l'emploi dans les ASBL s'élève à 9,2% ou 14,5% de l'emploi en Belgique, selon que l'on exclut ou non du secteur associatif les emplois subventionnés de l'enseignement libre et les PRC. Le poids des ASBL dans l'emploi salarié est pratiquement identique en Flandre et en Wallonie, mais un peu inférieur à Bruxelles, pour la raison déjà évoquée plus haut, à savoir la présence dans la capitale de nombreux emplois publics.

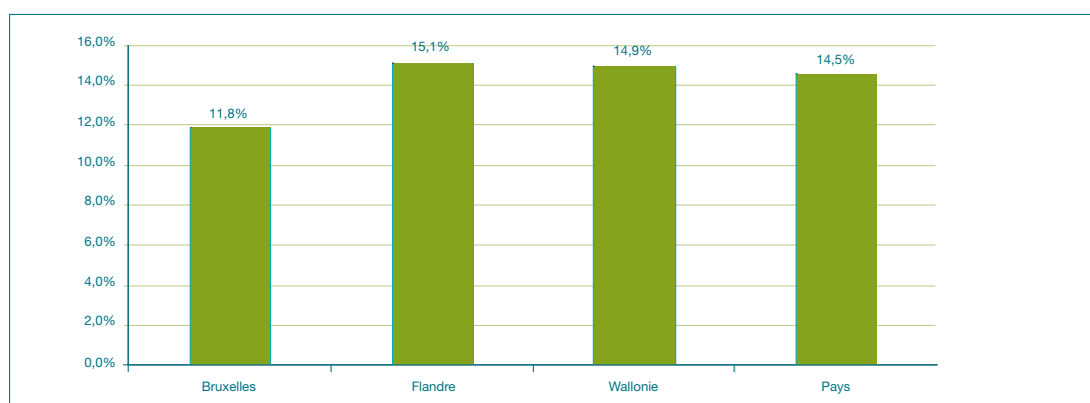
Ces chiffres montrent bien qu'au-delà de leur fonction incontournable dans la satisfaction des besoins de la population, les ASBL jouent également un rôle économique indéniable en générant une part non négligeable des emplois salariés au sein des trois Régions.

GRAPHIQUE 2A : Part des ASBL (personnel propre) dans l'emploi salarié

Source : Centre d'Economie Sociale

**GRAPHIQUE 2B : Part des ASBL (total des emplois) dans l'emploi salarié**

Source : Centre d'Economie Sociale

**L'importance des ASBL par rapport à la population**

La part des emplois des ASBL dans le total des emplois salariés (graphiques 2a et 2b) est un indicateur essentiellement économique, qui indique dans quelle mesure la production du pays ou de la Région est tributaire du secteur associatif. Le recours au chiffre de la population, plutôt qu'à celui de l'emploi total, comme critère d'appréciation de l'importance du secteur associatif dans chacune des trois Régions, est davantage utile si l'on souhaite faire ressortir la réponse du secteur aux besoins individuels et collectifs de la population en termes de services sociaux, de santé, ... Dans une certaine mesure, en effet, le nombre d'habitants traduit la demande potentielle pour ce type de services. Dans le tableau 3, la prise en compte de la population s'exprime sous la forme du nombre moyen d'emplois dans les ASBL par mille habitants.

TABLEAU 3 : L'importance des ASBL par rapport à la population en 2005 (ETP)

	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Pays
Nombre d'emplois dans les ASBL (personnel propre) pour mille habitants	39,6	26,6	21,2	26,1
Nombre d'emplois totaux dans les ASBL pour mille habitants	59,9	41,8	33,9	41,0
Nombre d'emplois dans le non marchand (sens restreint) par mille habitants	104,4	63,4	63,2	67,3

Source : Centre d'Economie Sociale. Population au 1/1/2005.

Alors qu'à Bruxelles, le poids des ASBL dans l'emploi régional est moindre que dans les autres Régions (graphiques 2a et 2b), la situation inverse s'observe si l'on prend la population comme référence : en effet, le nombre d'emplois dans les ASBL par mille habitants s'élève à 59,9 ETP à Bruxelles contre 41,0 ETP au niveau national. Le chiffre pour Bruxelles est pratiquement le double de celui qui prévaut en Wallonie (33,9 ETP). Cela résulte bien entendu de l'effet d'attraction exercé par la capitale sur la localisation du siège social de certaines ASBL, mais aussi d'un «effet d'urbanisation» lié au fait que les villes concentrent en général plus d'activités de services que les zones rurales.

Quant à l'écart observé entre la Flandre (41,8 ETP) et la Wallonie (33,9 ETP), il traduit simplement le choix différent opéré par les deux Régions dans la répartition des activités non marchandes entre secteur privé (ASBL essentiellement) et secteur public. En témoigne le fait que si l'on considère le nombre moyen d'emplois dans l'ensemble du non marchand au sens restreint (dernière ligne du tableau 3), le nombre d'emplois par mille habitants devient quasiment identique dans le nord et le sud du pays (63,4 ETP et 63,2 ETP par mille habitants respectivement). Autrement dit, en termes de nombre d'emplois, il n'y a aucune différence entre ces deux Régions dans la rencontre des besoins de la population en matière de services non marchands; ce sont uniquement les prestataires de ces derniers qui diffèrent.

2.2. LES DOMAINES D'ACTIVITÉS DES ASBL

Quels sont les domaines d'action privilégiés des ASBL ?

Relevant du secteur non marchand, les ASBL rendent nombre de services individuels ou collectifs à la population. Dans le tableau 4, les emplois dans les ASBL sont répartis en fonction de leurs domaines d'action, sur base d'une nomenclature type adaptée aux activités hors marché. La branche 6, «Autres activités», regroupe les associations qui ne relèvent pas des branches classiquement non marchandes (branches 1 à 5) mais sont présentes dans des secteurs plutôt liés au marché comme le commerce, l'Horeca, la construction,....¹⁸ Relèvent également de la branche 6 les ASBL qui n'ont pu être classées ailleurs.

TABLEAU 4 : Répartition par type d'activités de l'emploi salarié dans les ASBL en 2005 (ETP)

Branches	Bruxelles		Flandre		Wallonie		Pays	
	ETP	% ETP	ETP	% ETP	ETP	% ETP	ETP	% ETP
1. Culture, sports et loisirs	4 649,1	7,7%	7 939,0	3,1%	6 791,2	5,9%	19 379,3	4,5%
2. Education et recherche	21 295,3	35,3%	96 684,0	38,3%	45 499,7	39,5%	163 479,0	38,2%
3. Santé	10 955,5	18,2%	51 636,1	20,5%	21 986,8	19,1%	84 578,4	19,8%
4. Action sociale	11 791	19,6%	79 620,6	31,5%	32 434,2	28,2%	123 845,8	28,9%
5. Défense des droits et intérêts	2 774,8	4,6%	1 263,3	0,5%	1 082,5	0,9%	5 120,6	1,2%
6. Autres activités	8 799,5	14,6%	15 344,7	6,1%	7 311,8	6,4%	31 456,0	7,4%
Total	60 265	100,0%	252 487,8	100,0%	115 106,2	100,0%	427 859,1	100,0%
Dont acteurs institutionnels								
Etablissements d'enseignement	14 895,3	24,7%	86 403,0	34,2%	39 589,5	34,4%	140 887,8	32,9%
Secteur hospitalier	9 369,8	15,5%	45 636,2	18,1%	17 990,6	15,6%	72 996,6	17,1%

Source : Centre d'Economie Sociale

Une lecture verticale de ce tableau montre comment, dans chaque Région et au niveau du pays, l'emploi associatif se ventile entre les branches. Ainsi, pour l'ensemble de la Belgique, trois activités ressortent clairement : l'éducation (38,2% des emplois associatifs), l'action sociale (28,9%) et la santé (19,8%). Ensemble, ces trois branches représentent 86,9% de l'ensemble des emplois dans les ASBL. Pour permettre une meilleure visualisation de l'importance de ces branches, les chiffres du tableau 4 ont été reproduits dans le graphique 3.

GRAPHIQUE 3 : Répartition par branche d'activités de l'emploi salarié (ETP) dans les ASBL

Source : Centre d'Economie Sociale



La structure de l'emploi associatif en Flandre et en Wallonie présente de grandes similitudes et permet d'affirmer que globalement le secteur associatif se déploie dans le nord et le sud du pays dans les mêmes types d'activités. On relève par contre quelques divergences à Bruxelles. L'emploi associatif dans la capitale se «spécialise» en effet davantage que dans les deux autres Régions dans les activités liées à la culture, les sports et les loisirs (7,7% des emplois associatifs), dans la défense des droits et intérêts (4,6%) et surtout dans les branches résiduelles (14,6%); à l'inverse, on trouve à Bruxelles relativement moins d'emplois dans l'action sociale (19,6%).

La taille des ASBL selon le domaine d'activités

On a coutume de voir dans le secteur associatif un ensemble d'entités de petite taille employant peu de personnel et recourant essentiellement au bénévolat. Cette perception s'applique certes à un grand nombre d'associations, mais elle ne peut être généralisée à l'ensemble du secteur. Les associations peuvent en effet être de tailles très diverses et certaines d'entre elles, comme les établissements d'enseignement et les hôpitaux érigés en ASBL, emploient un nombre relativement élevé de personnes (elles bénéficient en outre de modalités particulières de financement).

Le bas du tableau 4 indique à cet égard que l'emploi cumulé dans ces deux catégories d'ASBL - établissements d'enseignement et hôpitaux -, que l'on qualifiera d'«acteurs institutionnels», représente environ la moitié du total de l'emploi des ASBL, que ce soit au niveau du pays ou au sein de chacune des trois Régions. Si l'on excluait ces institutions de l'analyse, les branches de l'éducation et de la santé occuperaient une place nettement moins importante dans l'emploi associatif; ce sont alors les activités d'action sociale qui deviendraient le principal domaine d'action des ASBL.

Il est possible de se faire une idée de la taille moyenne - en termes d'emplois - des ASBL en rapportant, pour chaque branche d'activités, le nombre d'ETP au nombre d'associations. Le résultat de ce calcul apparaît dans le tableau 5, qui reprend le nombre moyen d'emplois salariés par ASBL dans chaque Région et pour chaque branche¹⁹. On voit ainsi que, toutes branches confondues (à l'exception de l'enseignement), les ASBL emploient en Belgique 15,4 ETP en moyenne, avec un maximum de 51,7 ETP dans le secteur de la santé. Toutefois, ce dernier chiffre est, comme on peut le constater, nettement influencé à la hausse par la présence des institutions hospitalières, qui mobilisent en moyenne plus de 100 emplois ETP²⁰.

Cela étant, si les ASBL des autres branches, et en particulier de la culture et de la défense des droits, sont de plus petite taille, celles de l'action sociale peuvent occuper un nombre non négligeable de personnes (21,4 ETP en moyenne). Ici aussi, et notamment en Flandre, on note l'influence de certains opérateurs, tels que les ateliers protégés (entreprises de travail adapté et sociale en beschutte werkplaatsen), qui emploient en moyenne plusieurs dizaines de personnes.

TABLEAU 5 : Nombre moyen d'emplois salariés dans les ASBL en 2005 – hors éducation (ETP)

Branches	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Pays
1. Culture, sports et loisirs	5,4	5,6	4,5	5,1
3. Santé	46,2	61,8	38,9	51,7
dont institutions hospitalières	158,8	117,0	106,5	118,1
4. Action sociale	11,1	29,3	16,1	21,4
dont ateliers protégés	52,2	115,7	53,2	80,8
5. Défense des droits et intérêts	6,5	4,0	4,1	5,1
6. Autres activités	7,3	6,5	5,1	6,3
Toutes branches	10,4	20,4	12,0	15,4

Source : Centre d'Economie Sociale

Le recours au temps partiel selon la branche d'activités

Les tableaux précédents portent sur les emplois salariés exprimés en équivalents temps plein (ETP) : ils décrivent le volume de travail effectivement presté dans les différents domaines d'activités des ASBL. Une autre manière de mesurer l'emploi se fonde sur le nombre de personnes salariées occupées dans les différentes branches. En effet, comme certains salariés ne sont pas occupés à temps plein mais recourent au temps partiel, les montants en ETP et les montants en nombre de salariés ne sont pas identiques.

Le tableau 6 reprend pour chaque branche d'activités²¹ ces deux manières de mesurer l'emploi. Les montants exprimés en ETP étant logiquement inférieurs à ceux qui portent sur le nombre de personnes, l'écart entre ces deux mesures donne une idée de l'intensité du recours au temps partiel. Cet écart est mesuré par le rapport ETP/nombre de salariés dans la troisième colonne du tableau. Ainsi, le taux de 0,75 calculé pour l'ensemble des ASBL signifie qu'en moyenne les salariés du secteur associatif sont occupés à trois quarts temps. Il en va pratiquement de même pour la santé et l'action sociale, dont les taux sont respectivement de 0,76 et 0,72. Par contre, l'emploi salarié dans les autres branches (culture, défense des droits,...) semble se caractériser par un recours sensiblement moins important au temps partiel.

TABLEAU 6 : Le recours au temps partiel dans les ASBL en 2005 – hors éducation

Branches	ETP	Salariés	Rapport ETP/Salariés
1. Culture, sports et loisirs	19 379,3	23 317	0,83
3. Santé	84 578,4	112 020	0,76
4. Action sociale	123 845,8	170 823	0,72
5. Défense des droits et intérêts	5 120,6	5 755	0,89
6. Autres activités	31 456,0	39 097	0,80
Toutes branches	264 380,1	351 010	0,75

Source : Centre d'Economie Sociale

2.3. L'ÉVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIÉ DANS LES ASBL DE 1998 À 2005

Les statistiques de l'ONSS fournissent des données sur l'emploi salarié dans les ASBL depuis l'année 1998. Comme les derniers chiffres actuellement disponibles portent sur 2005, l'évolution de l'emploi dans le secteur peut donc faire l'objet d'une analyse sur un horizon temporel de sept années, ce qui permet de faire ressortir les tendances de moyen terme.

Analyse nationale

Quelle a été l'évolution de l'emploi salarié dans les ASBL au cours de ces dernières années ? Le tableau 7 permet de voir que de 1998 à 2005, le nombre d'ETP a augmenté de plusieurs dizaines de milliers d'unités (+78 567,7)²², ce qui représente plus d'un cinquième (22,5%) de l'emploi associatif au début de la période. Ramenée sur une base annuelle, cette évolution correspond à un taux moyen de croissance de l'emploi associatif de 2,9% par an.

TABLEAU 7 : Croissance comparée de l'emploi salarié dans les ASBL et de l'emploi salarié total en Belgique entre 1998 et 2005

		1998-2002	2002-2005	1998-2005
Emploi dans les ASBL	Croissance en nombre d'ETP	+40 344,0	+38 220,7	+78 564,7
	Croissance en %	+11,6%	+9,8%	+22,5%
	Taux de croissance annuelle	+2,8%	+3,2%	+2,9%
Emploi total²³	Croissance en %	+6,3%	+2,0%	+8,4%
	Taux de croissance annuelle	+1,5%	+0,7%	+1,2%

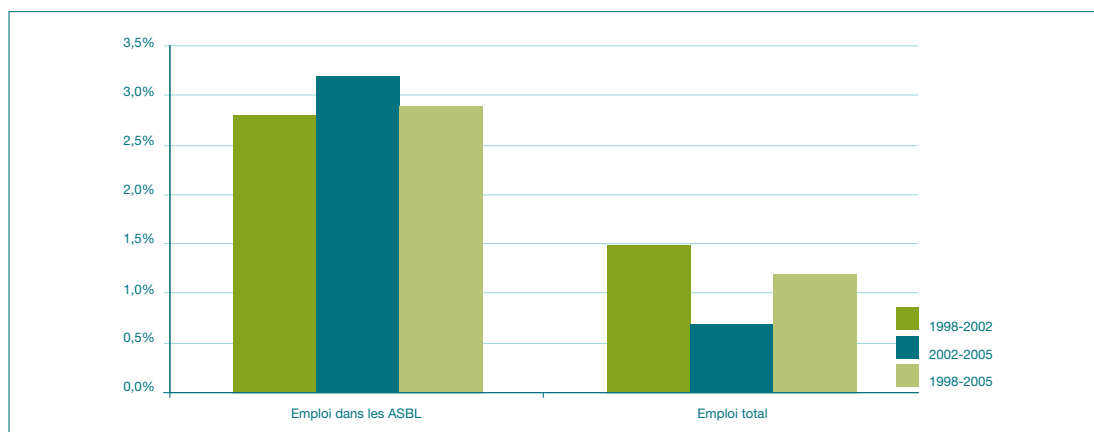
Source : Centre d'Economie Sociale et Institut des Comptes Nationaux (2007b) pour l'emploi total

Si on examine les périodes intermédiaires 1998-2002 et 2002-2005, on constate que l'augmentation de l'emploi dans les ASBL présente une certaine régularité, puisqu'on relève un taux de croissance annuel de 2,8% et 3,2% respectivement au cours de ces deux périodes, qui ont vu la création de 40 344 et 38 220,7 ETP supplémentaires. Le secteur des ASBL semble donc se caractériser par une croissance régulière de l'emploi salarié, selon un taux annuel moyen de 3%.

Il convient de mettre en perspective les chiffres qui précèdent en les comparant à l'évolution générale de l'emploi en Belgique. Or, il est remarquable de constater que, toujours selon le tableau 7, l'emploi associatif augmente plus rapidement que l'emploi total : en effet, ce dernier n'a crû que de 8,4% sur la période 1998-2005, soit un taux de croissance annuel de 1,2% seulement. Autrement dit, au cours de cette période, le taux d'augmentation de l'emploi salarié dans les ASBL (2,9%) a été plus de deux fois plus élevé que celui de l'emploi total. De plus, alors que l'emploi associatif augmente à un taux régulier, celui de l'emploi total a connu un certain fléchissement dans les années récentes, puisque de 2002 à 2005, il n'a été que de 0,7%. Le graphique 4 permet de mieux visualiser ces différentes évolutions.

GRAPHIQUE 4 : Taux de croissance annuelle de l'emploi salarié dans les ASBL et de l'emploi salarié total

Source : Centre d'Economie Sociale et Institut des Comptes Nationaux (2007b) pour l'emploi total



Une question mérite toutefois d'être posée. Les conclusions précédentes sont basées sur les chiffres bruts de l'emploi dans les ASBL tels qu'ils ressortent des fichiers de l'ONSS. Ces chiffres traduisent-ils bien une évolution réelle de l'emploi ? Ne sont-ils pas également influencés par des changements d'ordre méthodologique, administratif, ... intervenus dans les statistiques au cours de la période ? Certains facteurs étrangers à la croissance de l'emploi ont effectivement pu modifier à la hausse les chiffres des ASBL. Ces facteurs sont principalement liés au changement de forme juridique de certaines institutions qui, enregistrées initialement comme organismes publics, ont ensuite pris la forme d'associations sans but lucratif; au niveau statistique, ceci s'est traduit par un transfert d'emplois du secteur public vers le secteur des ASBL²⁴. Toutefois, s'il

s'avère difficile d'estimer précisément le montant de ces transferts depuis 1998, il est par contre certain que leur ampleur est très limitée et n'affecte pas fondamentalement les résultats précédemment cités.

Analyse régionale

La croissance du secteur associatif relevée au niveau national se manifeste également dans les trois Régions du pays. Le tableau 8 montre en effet que l'emploi dans les ASBL a connu, dans chacune des trois Régions, une augmentation relativement plus importante que celle de l'emploi régional total au cours de la période analysée. A Bruxelles, par exemple, l'emploi dans les ASBL a augmenté de 22,9% entre 1998 et 2005, alors que l'emploi régional total n'augmentait que de 6,6%.

TABLEAU 8 : Croissance comparée de l'emploi salarié dans les ASBL et de l'emploi salarié total dans les trois Régions entre 1998 et 2005

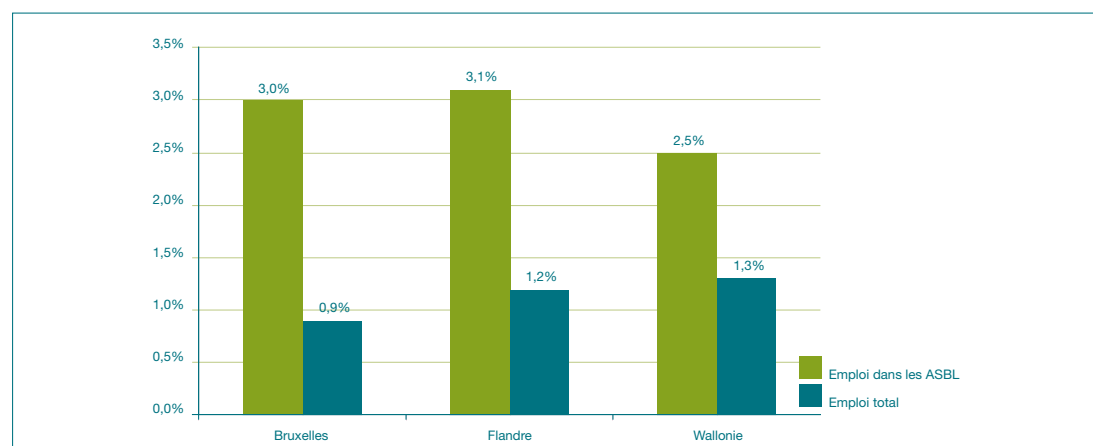
		Bruxelles	Flandre	Wallonie
Emplois dans les ASBL	Croissance en nombre d'ETP	+11 214,6	+48 877,4	+18 472,7
	Croissance en %	+22,9%	+24,0%	+19,1%
	Taux de croissance annuelle	+3,0%	+3,1%	+2,5%
Emploi total	Croissance en %	+6,6%	+8,4%	+9,7%
	Taux de croissance annuelle	+0,9%	+1,2%	+1,3%

Source : Centre d'Economie Sociale et Institut des Comptes Nationaux (2007b) pour l'emploi total

Si on traduit ces évolutions sur une base annuelle, on obtient un taux moyen de croissance de l'emploi dans les ASBL variant entre 2,5% et 3,1% selon la Région. A Bruxelles, ce taux est plus de trois fois plus élevé que celui de l'emploi total (3,0% contre 0,9%), alors qu'en Wallonie, le rapport est approximativement de 2 à 1 (2,5% contre 1,3%). Le différentiel de croissance entre l'emploi associatif et l'emploi total semble donc un peu moins important en Wallonie. A nouveau, il est utile de reproduire en graphique les taux de croissance respectifs dans les trois Régions (graphique 5).

GRAPHIQUE 5 : Taux de croissance annuelle de l'emploi salarié entre 1998 et 2005

Source : Centre d'Economie Sociale et Institut des Comptes Nationaux (2007b) pour l'emploi total



Cela étant, si la croissance de l'emploi salarié dans les ASBL ne montre pas de différences flagrantes entre les Régions, en termes absolus, c'est en Flandre que se créent le plus de postes de travail, avec près de 49 000 ETP supplémentaires sur la période 1998-2005, soit 62,2% du total des emplois générés par les ASBL belges (tableau 9). La Wallonie et Bruxelles contribuent pour respectivement 23,5% et 14,3% des emplois créés sur la période. Toutefois, il convient de relativiser ces pourcentages en rapportant la création

d'emplois à la population de chaque Région : ainsi, pour mille habitants, le nombre moyen d'emplois créés en Flandre (8,1) reste supérieur à celui de la Wallonie (5,4), mais est cependant inférieur à celui de Bruxelles (11,1). Ce dernier constat est lié à l'«effet d'urbanisation», que nous avons déjà évoqué précédemment à propos de la capitale.

TABLEAU 9 : Création d'emplois dans les ASBL entre 1998 et 2005 (ETP)

	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Pays
Croissance en ETP	+11 214,6	+48 877,4	+18 472,7	+78 564,7
Croissance en %	14,5%	62,2%	23,5%	100,0%
Création d'emplois par mille habitants	11,1	8,1	5,4	7,5

Source : Centre d'Economie Sociale. Population au 1/1/2005.

La croissance plus rapide de l'emploi associatif comparativement à l'emploi total n'est évidemment pas sans conséquence sur la place occupée par les ASBL dans l'économie. Considérons plus spécifiquement le secteur non marchand, dont elles constituent la principale composante privée : comment a évolué le poids (en termes d'emplois) des associations sans but lucratif dans ce secteur entre 1998 et 2005 ? Le tableau 10 révèle que, quelle que soit la définition retenue du non marchand (large ou restreinte), l'importance des associations est en augmentation : cela se vérifie au niveau du pays (où le poids des ASBL est passé de 57,6% à 60,9% dans la définition restreinte), mais aussi dans chacune des trois Régions. En d'autres termes, on observe au cours du temps un glissement progressif des activités de services non marchands (services sociaux, de santé, d'éducation,...) du secteur public vers le secteur privé sans but de lucre, et ce quelle que soit la Région considérée.

TABLEAU 10 : Evolution du poids des ASBL dans le non marchand entre 1998 et 2005 (ETP)

	Bruxelles		Flandre		Wallonie		Pays	
	1998	2005	1998	2005	1998	2005	1998	2005
Part des ASBL dans le non marchand au sens large	23,0%	24,7%	40,4%	43,9%	29,2%	31,5%	33,4%	36,1%
Part des ASBL dans le non marchand au sens restreint	52,5%	57,3%	63,1%	65,9%	50,6%	53,6%	57,6%	60,9%

Source : Centre d'Economie Sociale

Analyse par branche

Le secteur des ASBL est en croissance dans les trois Régions du pays. Mais quels sont les domaines d'activités qui contribuent le plus à cette croissance ? Le tableau 11 décrit à cet égard le nombre d'emplois créés entre 1998 et 2005 dans chaque branche d'activités, ainsi que le taux de croissance correspondant.

Avant de commenter ces chiffres, il convient de dire un mot sur la branche 7, que nous avons ajoutée en bas du tableau, et qui reprend les «programmes de résorption du chômage» (PRC) mis en place dans les Régions (TCT, DAC et PRIME). Comme nous l'avons rappelé précédemment, ces programmes ont été progressivement démantelés au cours de ces dernières années, alors qu'ils représentaient plusieurs milliers d'emplois à la fin des années 90. La ligne «7. PRC» du tableau permet ainsi de se faire une idée de l'importance de ces réductions : elles s'élèvent, au niveau du pays, à 12 884,8 ETP sur la période analysée, dont plus de la moitié en Wallonie (6 534,5 ETP).

Il est important de souligner ici que ces réductions ne sont pas assimilables à des suppressions d'emplois. En effet, la quasi-totalité des postes PRC ont été transformés en d'autres types d'emplois dans le secteur associatif : contrats ACS («agents contractuels subventionnés») à Bruxelles, contrats d'emplois ordinaires en Flandre et statuts APE («aides à la promotion de l'emploi») en Wallonie. Mais alors que les anciens emplois PRC étaient, selon les conventions de l'ONSS, non pas ventilés par domaine d'activités mais comptabilisés à part, les nouveaux emplois sont eux repris auprès de leurs employeurs respectifs et donc répertoriés ici dans les branches 1 à 6. Autrement dit, la réduction des emplois PRC s'est traduite statistiquement par une augmentation parallèle fictive des effectifs des autres branches. Concrètement, ce sont principalement les branches 3 (santé) et 4 (action sociale), et dans une moindre mesure la branche 1 (culture), qui sont concernées. Leur croissance réelle est donc un peu moins importante que celle indiquée dans le tableau 11.

TABLEAU 11 : Croissance de l'emploi salarié dans les ASBL par branche d'activités entre 1998 et 2005 (ETP)

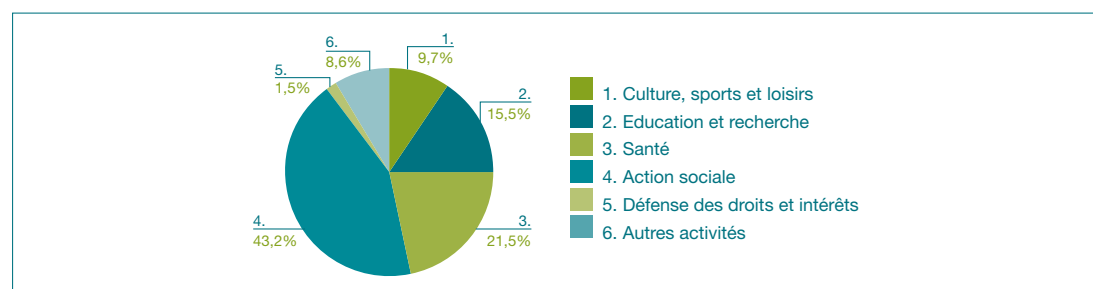
Branches	Bruxelles		Flandre		Wallonie		Pays	
	ETP	% ETP	ETP	% ETP	ETP	% ETP	ETP	% ETP
1. Culture, sports et loisirs	+2 298,7	+97,8%	+2 134,8	+36,8%	+4 452,5	+190,4%	+8 885,9	+84,7%
2. Education et recherche	+2 887,9	+15,7%	+8 335,3	+9,4%	+2 917,0	+6,9%	+14 140,2	+9,5%
3. Santé	+2 121,4	+24,0%	+12 929,2	+33,4%	+4 582,7	+26,3%	+19 633,3	+30,2%
4. Action sociale	+4 142,4	+54,2%	+25 949,9	+48,4%	+9 419,9	+40,9%	+39 512,3	+46,9%
5. Défense des droits	+608,2	+28,1%	+240,7	+23,5%	+529,8	+95,8%	+1 378,7	+36,8%
6. Autres	+1 782,8	+28,1%	+3 011,1	+24,4%	+3 105,3	+73,8%	+7 899,2	+34,5%
7. PRC	-2 626,8	-79,8%	-3 723,5	-100,0%	-6 534,5	-100,0%	-12 884,8	-95,1%
Total	+11 214,6	+22,9%	+48 877,4	+24,0%	+18 472,7	+19,1%	+78 564,7	+22,5%

Source : Centre d'Economie Sociale

Cela étant précisé, même en tenant compte de cette réserve, c'est la branche 4 de l'action sociale qui participe le plus à la croissance du secteur associatif au cours de la période considérée : en effet, d'une part, c'est dans cette branche que se créent le plus d'emplois (+39 512,3 ETP); d'autre part, elle se caractérise par un taux de croissance (+46,9%) plus de deux fois plus élevé que celui de l'ensemble du secteur des ASBL (+22,5%). Vient ensuite la branche de la santé, qui se distingue également par la création d'un nombre non négligeable d'emplois (+19 633,3) et par un taux de croissance important (+30,2%). Le graphique 6 illustre la manière dont la création d'emplois dans les ASBL se répartit entre les branches.

GRAPHIQUE 6 : Répartition entre les différentes branches d'activités des emplois (en ETP) créés dans les ASBL entre 1998 et 2005

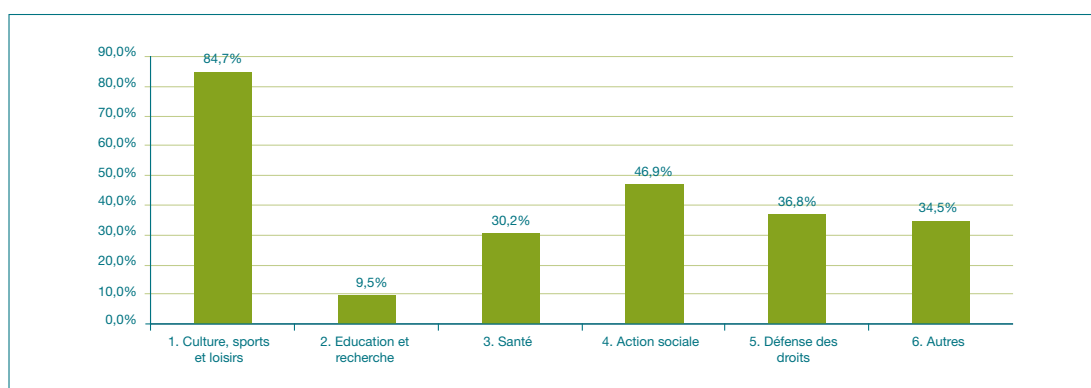
Source : Centre d'Economie Sociale



Si on se limite à raisonner en termes de taux de croissance, c'est dans la culture, les sports et les loisirs que l'emploi associatif connaît le pourcentage d'augmentation le plus élevé (+84,7%). Le graphique 7 permet à cet égard de comparer aisément les taux de croissance respectifs de l'emploi associatif dans les différentes branches.

GRAPHIQUE 7 : Taux de croissance de l'emploi salarié (en etp) dans les asbl par branche d'activités entre 1998 et 2005

Source : Centre d'Economie Sociale



L'analyse de l'évolution de l'emploi associatif fait-elle ressortir des différences notables entre les Régions ? En fait, d'après le tableau 11, les divergences sont relativement peu nombreuses.

Nous nous limiterons ici à épingler le cas de la culture, des sports et des loisirs, dont le taux de croissance à Bruxelles et en Wallonie en termes d'emplois est particulièrement important (+97,8% et +190,4% respectivement) et explique l'évolution du secteur observée au niveau national. Cette croissance concerne en fait essentiellement les activités culturelles proprement dites (activités de spectacle, centres culturels, musées et bibliothèques,...), ainsi que la formation permanente.

Le cas de l'action sociale

L'augmentation importante de l'emploi dans l'action sociale est une caractéristique commune aux trois Régions : que l'on raisonne en termes de nombre d'emplois ou en termes de taux de croissance, la prééminence de ce secteur dans la croissance de l'emploi régional s'y exprime en effet d'une manière pratiquement identique. Il s'avère dès lors utile de détailler quelque peu les activités concernées par la croissance dans cette branche. L'examen du tableau 12 suscite à cet égard trois commentaires :

- Tout d'abord, les «autres activités d'action sociale» sont le véritable moteur de la croissance de la branche : elles absorbent à elles seules plus de la moitié (22 669,2) des nouveaux emplois créés au cours de la période et, avec un taux de croissance de 107,1%, elles ont plus que doublé leurs effectifs. Ces activités sont en fait très diverses et regroupent les initiatives non reprises dans les autres rubriques : il s'agit notamment de services d'aide à domicile ou «de proximité»; d'activités de réinsertion professionnelle de personnes sans travail ou défavorisées; de services spécialisés d'accueil pour certaines catégories de personnes (réfugiés, toxicomanes, sans-abri,...); d'organismes de bienfaisance, à but caritatif et de collecte de fonds,... Si les statistiques de l'ONSS ne permettent pas d'identifier précisément lesquelles de ces activités sont responsables de la croissance observée, on ne peut négliger l'incidence de l'introduction récente, au niveau fédéral, du «titre-service», qui, comme on le sait, a permis la création de nombreux emplois dans le domaine des services de proximité²⁵.
- En second lieu, les maisons de repos pour personnes âgées contribuent à la croissance de l'emploi associatif à concurrence de près de 6 000 emplois supplémentaires. Le développement de ce type d'activités est évidemment étroitement lié aux évolutions socio-démographiques récentes.
- Enfin, les garderies d'enfants sont aussi un lieu important de création d'emplois et montrent un taux de croissance particulièrement élevé (+146,1%). Toutefois, il faut tenir compte ici du changement de légis-

lation intervenu en 2003, suivant lequel les gardiennes d'enfants à domicile disposent dorénavant d'un statut de sécurité sociale spécifique et sont maintenant enregistrées à l'ONSS. Ce changement explique pour une bonne part l'augmentation d'emplois relevée dans ce secteur²⁶.

TABLEAU 12 : Croissance de l'emploi salarié dans les ASBL dans la branche de l'action sociale en Belgique entre 1998 et 2005 (ETP)

Activités	ETP	% ETP
Orphelinats et instituts pour enfants en difficulté	+507,3	+8,6%
Crèches et garderies d'enfants	+4 891,4	+146,1%
Instituts pour mineurs handicapés	+868,7	+9,8%
Instituts pour adultes handicapés	+2 801,8	+30,3%
Ateliers protégés (entreprises de travail adapté)	+2 125,4	+10,8%
Maisons de repos pour personnes âgées	+5 648,7	+35,2%
Autres activités d'action sociale	+22 669,2	+107,1%
Total	+39 512,3	+46,9%

Source : Centre d'Economie Sociale

L'EMPLOI DANS LES ASBL : SYNTHÈSE

Les principaux enseignements que l'on peut tirer des chiffres de l'emploi dans les ASBL en 2005 :

L'importance des ASBL en termes d'emplois salariés

1. Au niveau de l'ensemble du pays, près de 428 000 emplois équivalents temps plein (ETP) étaient occupés en 2005 dans les associations sans but lucratif. Si on exclut le personnel subventionné des établissements scolaires du réseau libre, le total atteint encore 272 300 ETP.

2. Les ASBL relèvent du secteur non marchand. Or, plus du tiers (36,1%) des emplois de ce secteur sont en Belgique générés par les associations. Cette part s'élève à 60,9% si l'on entend le non marchand dans un sens restreint, c'est-à-dire si on se limite essentiellement aux branches de la santé, de l'action sociale, de l'éducation et de la culture. En d'autres termes, les ASBL constituent le premier acteur dans la fourniture de ce type de services.

Le poids des ASBL dans le secteur non marchand en Flandre est assez nettement supérieur à celui enregistré en Wallonie : en ce qui concerne la fourniture de services non soumis au marché, la Flandre recourt en effet davantage aux associations, tandis que du côté wallon, un rôle plus important est traditionnellement dévolu à certains acteurs publics (intercommunales, provinces,...).

3. L'emploi dans les ASBL s'élève à 14,5% ou 9,2% de l'emploi salarié en Belgique, selon que l'on inclut ou non dans le secteur associatif les emplois subventionnés de l'enseignement libre. Le poids des ASBL dans l'emploi salarié est pratiquement identique en Flandre et en Wallonie, mais un peu inférieur à Bruxelles, en raison de la présence dans la capitale de nombreux emplois publics.

4. Comparé au chiffre de la population, l'emploi dans les ASBL donne une image un peu différente des réalités régionales :

- Le nombre d'emplois dans les ASBL par mille habitants s'élève ainsi à 59,9 ETP à Bruxelles, alors que la moyenne nationale est de 41,0 ETP. Cela résulte bien entendu de l'effet d'attraction exercé par la capitale sur la localisation du siège social de certaines ASBL, mais aussi d'un «effet d'urbanisation» : les villes concentrent en général plus d'activités de services que les zones rurales.
- On observe par ailleurs un écart entre la Flandre (41,8 ETP par mille habitants) et la Wallonie (33,9 ETP); cet écart traduit simplement le choix différent opéré par les deux Régions dans la répartition des activités non marchandes entre les associations et les acteurs publics (voir point 2).

Les domaines d'activités des ASBL

1. Pour l'ensemble de la Belgique, trois activités des ASBL ressortent clairement : l'éducation (38,2% des emplois associatifs), l'action sociale (28,9%) et la santé (19,8%). Ensemble, ces trois branches représentent 86,9% de l'ensemble des emplois dans les associations.

La ventilation de l'emploi dans les associations par branche d'activités en Flandre et en Wallonie présente de grandes similitudes et permet d'affirmer que, globalement, le secteur associatif se déploie dans le nord et le sud du pays dans les mêmes types d'activités.

2. Toutes branches confondues (à l'exception cependant de l'enseignement), chaque ASBL emploie en Belgique en moyenne 15,4 ETP, avec un maximum de 51,7 ETP en moyenne dans le secteur de la santé. Toutefois, ce dernier chiffre est nettement influencé à la hausse par la présence du secteur hospitalier. Les ASBL de l'action sociale occupent également un nombre non négligeable de personnes (21,4 ETP en moyenne). Ici aussi, et notamment en Flandre, on note l'influence de certains opérateurs, tels que les ateliers protégés (entreprises de travail adapté et sociale en beschutte werkplaatsen), qui emploient en moyenne plusieurs dizaines de personnes.

L'évolution de l'emploi salarié dans les ASBL de 1998 à 2005

1. De 1998 à 2005, le nombre total d'ETP dans les ASBL a augmenté de plusieurs dizaines de milliers d'unités (+78 568), ce qui représente plus d'un cinquième (22,5%) de l'emploi associatif au début de la période considérée. Ramenée sur une base annuelle, cette évolution correspond à un taux moyen de croissance de l'emploi associatif de 2,9% par an.

L'emploi associatif augmente plus rapidement que l'emploi total : en effet, ce dernier n'a crû que de 8,4% sur la période 1998-2005, soit un taux de croissance annuel de 1,2% seulement. Autrement dit, au cours de cette période, le taux d'augmentation de l'emploi salarié dans les ASBL a été plus de deux fois plus élevé que celui de l'emploi total.

2. Le même constat vaut pour l'emploi dans les ASBL dans chacune des trois Régions, où on observe également une augmentation relativement plus importante que celle de l'emploi régional total. Cela étant, en termes absolus, c'est en Flandre que se créent le plus de postes de travail, avec près de 49 000 ETP supplémentaires sur la période 1998-2005, soit 62,2% du total des emplois générés par les ASBL belges durant la période considérée; la Wallonie et Bruxelles contribuent pour respectivement 23,5% et 14,3% des emplois créés sur la période.

3. La croissance plus rapide de l'emploi associatif comparativement à l'emploi total n'est évidemment pas sans conséquences sur la place occupée par les ASBL dans l'économie : on observe en effet, au cours de la période analysée, un glissement progressif des activités de services non marchands (services sociaux, de santé, d'éducation,...) du secteur public vers le secteur associatif, et ce quelle que soit la Région considérée.

4. C'est la branche de l'action sociale qui participe le plus à la croissance du secteur associatif : en effet, d'une part, c'est dans cette branche que se créent le plus d'emplois (+39 512 ETP sur la période 1998-2005); d'autre part, elle se caractérise par un taux de croissance (+46,9%) plus de deux fois plus élevé que celui de l'ensemble du secteur des ASBL (+22,5%). L'augmentation de l'emploi dans l'action sociale est d'ailleurs une caractéristique commune aux trois Régions.

La branche de la santé se distingue également par la création d'un nombre non négligeable d'emplois (+19 633 ETP) et par un taux de croissance important (+30,2%). Enfin, c'est dans la culture, les sports et les loisirs que l'emploi associatif connaît le taux de croissance le plus élevé (+84,7%), même si c'est avec un volume de création d'emplois plus faible en termes absolus (+8 886 ETP).

Chapitre 3

LES FONDATIONS EN BELGIQUE,
UN PATRIMOINE AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

INTRODUCTION

Les fondations sont des institutions sans but lucratif d'un type particulier. Elles sont créées pour gérer un patrimoine affecté à la réalisation d'un but désintéressé, soit de nature spécifique, soit visant l'intérêt général de la collectivité. Contrairement aux associations, les fondations n'ont pas de membres. Elles n'ont pas non plus d'associés ni d'actionnaires. Par leur soutien financier à diverses initiatives dans les domaines de l'art et de la culture, de la santé, de la lutte contre la pauvreté, de la coopération au développement, de l'action sociale ou encore de la recherche, elles contribuent à l'amélioration des conditions de vie, et leur importance en tant qu'acteurs de la société civile est de mieux en mieux reconnue.

Les fondations sont, en Belgique, régies par la loi du 27 juin 1921, modifiée par la loi du 2 mai 2002 portant sur les ASBL, les AISBL et les fondations. La législation, qui leur accorde la personnalité juridique, opère une distinction entre les "fondations d'utilité publique" et les "fondations privées". Les fondations sont reconnues d'utilité publique quand elles poursuivent un but d'intérêt général de nature philanthropique, philosophique, religieuse, scientifique, artistique, pédagogique ou culturelle. Comme leur nom l'indique, les fondations privées ont quant à elles une mission plus restreinte; par exemple, assurer le maintien d'un patrimoine au sein d'une famille, ou encore permettre de prodiguer des soins adaptés à un enfant handicapé dont les parents sont décédés. Les modalités de création et de gestion d'une fondation privée étant plus simples que celles d'une fondation d'utilité publique, il arrive que la forme de fondation privée soit choisie lors de la création d'une fondation visant en réalité l'intérêt général. Une fondation privée peut également être transformée en fondation d'utilité publique si les conditions requises sont remplies.

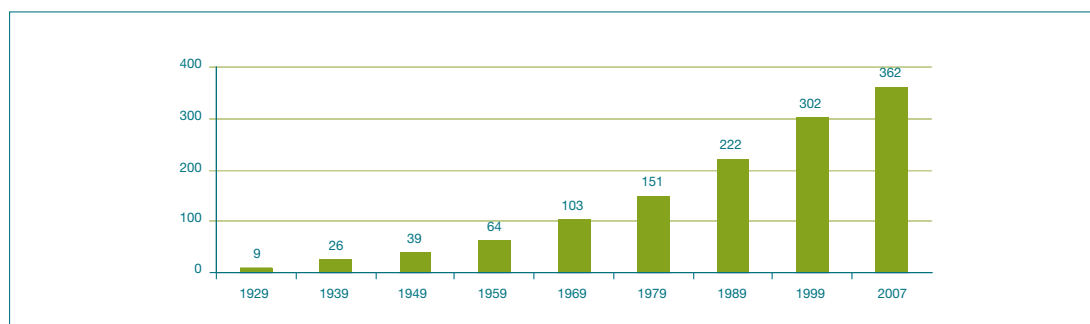
Outre la loi du 2 mai 2002, qui a consacré et protégé la dénomination de "fondation", un événement important de l'histoire récente des fondations d'utilité publique a été la création, en 2004, du Réseau belge des fondations²⁷. Ce réseau a pour ambition de favoriser les échanges mutuels entre ses membres, de contribuer à une plus grande reconnaissance du secteur par les pouvoirs publics et d'améliorer la connaissance du grand public sur les fondations. Il compte actuellement 74 membres actifs dans les secteurs de l'art et de la culture, des sciences, de l'enseignement et de la santé.

3.1. EVOLUTION DU NOMBRE DE FONDATIONS

Depuis 1921, le nombre de fondations d'utilité publique est en constante augmentation (graphique 1); en novembre 2007, il s'établissait à 362. On notera que plus de la moitié des fondations ont été créées après 1980.

GRAPHIQUE 1 : Evolution du nombre de fondations d'utilité publique

Source : SPF Justice



Fin 2007, on estimait à 300 le nombre de fondations privées en Belgique; toutes ces fondations ont été créées après 2002, puisque c'est au cours de cette année qu'a été adoptée la loi définissant leur statut. On considère qu'un cinquième environ des fondations privées ont une mission d'intérêt général²⁸.

Une récente étude de HIVA (KU Leuven) menée auprès d'un échantillon de 173 fondations oeuvrant pour l'intérêt général, parmi lesquelles on relève 146 fondations d'utilité publique et 27 fondations privées, indique que 85% de ces fondations sont des institutions créées par des personnes privées ou des groupes de personnes. Si on se limite aux fondations d'utilité publique de l'échantillon, 77% d'entre elles sont le fait de personnes privées, 7% sont d'initiative publique, 1% émanent du législateur et 14% ont été créées par des organismes privés. Notons que notre pays compte également cinq "fondations communautaires" indépendantes : il s'agit de fondations mises sur pied conjointement par des personnes privées, des entreprises et d'autres organismes pour soutenir le développement d'une région.

Aux fondations proprement dites, il convient aussi d'ajouter les fonds qui sont gérés par la Fondation Roi Baudouin. Outre son patrimoine propre, celle-ci administre en effet des "fonds nominatifs" créés à l'initiative de plus de 150 personnes philanthropes, une vingtaine de "fonds d'entreprises" (depuis 1993) et deux "fonds régionaux".

3.2. QUELLES SONT LES ACTIVITÉS DES FONDATIONS ?

Comme on l'a mentionné, les fondations soutiennent des initiatives dans les domaines de l'art et de la culture, de l'enseignement, de la recherche, de la santé, de l'action sociale, de la coopération au développement, ..., et ce via des bourses et des prix accordés à des tiers, via des soutiens financiers directs de projets, ou encore via la mise en oeuvre de programmes propres.

L'étude citée plus haut a révélé que 54% des fondations interrogées octroyaient des bourses et des prix et que 34% menaient leurs propres projets. Concernant le domaine d'activités, on observe la répartition suivante (une fondation pouvant relever de plus d'un domaine) : 28% des fondations interrogées étaient actives dans le secteur culturel et artistique, 26% dans la santé, 23% dans l'enseignement et la formation permanente, 42% dans le domaine de l'aide à l'enfance et à la jeunesse, 33% dans l'aide aux familles, 23% dans l'aide aux handicapés et aux malades et 19% dans la lutte contre la pauvreté.

Les fondations établies en Belgique ne sont pas seulement actives dans le pays; elles déploient aussi leurs activités au-delà des frontières nationales. Ainsi, 43% des fonds alloués par les fondations interrogées étaient destinés à l'étranger (coopération au développement, médecine tropicale, développement des relations internationales, ...).

3.3. L'IMPACT DES FONDATIONS SUR L'EMPLOI

Les fondations contribuent d'une manière directe et indirecte à la création d'emplois : certaines, en effet, appuient leur mission sur l'engagement d'un personnel salarié (impact direct), et toutes exercent un effet multiplicateur sur l'emploi dans le pays (impact indirect) via le soutien financier qu'elles accordent à des individus et à des projets dans leurs domaines d'action respectifs.

Selon les statistiques de l'Office National de la Sécurité Sociale (ONSS) analysées par le Centre d'Economie Sociale (ULg), les fondations d'utilité publique représentaient en 2005 plus de 5 300 emplois équivalents temps plein (tableau 1), soit une augmentation de 300 emplois depuis 2002. Près de deux tiers (61,2%) de ces emplois se situaient dans le secteur de l'enseignement et de la recherche, suivis d'assez loin par ceux de la santé (11%) et de l'action sociale (10,6%)²⁹.

TABLEAU 1 : Répartition par type d'activités de l'emploi salarié dans les fondations en 2005 (ETP)

Branches	Bruxelles		Flandre		Wallonie		Pays	
	ETP	%ETP	ETP	%ETP	ETP	%ETP	ETP	%ETP
1. Culture, sports et loisirs	155,9	8,2%	208,4	8,1%	14,0	1,6%	378,2	7,1%
2. Education et recherche	1 117,6	59,0%	1 963,4	76,2%	174,4	20,5%	3 255,4	61,2%
3. Santé	322,5	17,0%	16,7	0,6%	246,1	28,9%	585,3	11,0%
4. Action sociale	79,2	4,2%	364,2	14,1%	121,1	14,2%	564,5	10,6%
5. Défense des droits et intérêts	18,0	1,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	18,0	0,3%
6. Autres activités	200,2	10,6%	23,1	0,9%	296,0	34,8%	519,3	9,8%
Total	1 893,3	100,0%	2 575,9	100,0%	851,5	100,0%	5 320,7	100,0%

Source : Centre d'Economie Sociale

La plupart des fondations n'emploient pas de personnel ou recourent à un personnel très réduit. Toutefois, certaines sont des employeurs importants. Citons notamment le Fonds voor Wetenschappelijk Onderzoek (FWO – environ 1 100 ETP); le Fonds National de la Recherche Scientifique (FNRS - environ 1 000 ETP); le Centre d'Etude de l'Energie Nucléaire (CEN – environ 570 ETP); l'Institut de Médecine Tropicale (IMT – environ 310 ETP); la Fondation Marguerite Marie Delacroix (environ 300 ETP); ou encore le Centre Neurologique William Lenox (environ 245 ETP).

Enfin, signalons que l'enquête susmentionnée menée auprès des fondations fait état d'un certain déséquilibre dans la répartition du personnel employé selon le genre : 69% de ce personnel est en effet constitué de femmes.

3.4. LES FONDATIONS ET LE BÉNÉVOLAT

Les fondations ne contribuent pas seulement à l'emploi rémunéré du pays, elles mobilisent également des travailleurs bénévoles et ce, pour des fonctions très diverses : conseils d'administration, jurys d'évaluation des projets et d'octroi des bourses, activités de collecte de fonds...

Les fondations d'utilité publique interrogées lors de l'enquête recouraient en moyenne à 42 bénévoles³⁰, le nombre médian étant de 5; les fondations privées de l'échantillon, quant à elles, ne font pas appel au bénévolat. Tout comme pour le travail rémunéré, il y a donc de grandes différences entre les fondations quant au nombre de bénévoles occupés. Par contre, on ne relève pas ici de biais important dans la répartition hommes - femmes, celle-ci étant proche de la parité.

Enfin, notons ici aussi l'existence d'un effet indirect positif de l'activité des fondations sur le volume du bénévolat, via leurs aides financières au secteur associatif.

LES FONDATIONS EN BELGIQUE : SYNTHÈSE

En tant qu'institutions pourvues d'un patrimoine destiné à la réalisation d'un but désintéressé, les fondations contribuent au développement d'initiatives dans les domaines de l'art et de la culture, de l'enseignement et de la recherche, de la santé, de l'action sociale, de la lutte contre la pauvreté, de la coopération au développement, ... Le nombre de fondations est en croissance régulière. On recensait ainsi, fin 2007, 362 fondations d'utilité publique en Belgique. Par ailleurs, il se crée depuis 2002 des fondations privées; leur nombre est actuellement de 300 environ. Un cinquième environ des fondations privées ont, comme l'ensemble des fondations d'utilité publique, une mission d'intérêt général.

Parmi les fondations oeuvrant pour l'intérêt général, certaines mènent leurs propres projets, tandis que d'autres accordent un soutien financier à des individus ou à des associations dans différents domaines. Aussi les fondations remplissent-elles une importante fonction sociétale. Elles contribuent également directement et indirectement au développement de l'emploi et du bénévolat. Ainsi représentaient-elles au total en 2005 plus de 5 300 emplois équivalents temps plein, et recouraient-elles chacune en moyenne à la contribution de 42 bénévoles. Par ailleurs, il faut tenir compte de l'existence d'un effet multiplicateur de l'activité des fondations sur le volume de l'emploi rémunéré et du bénévolat dans le secteur associatif, via les aides financières qu'elles octroient.

Chapitre 4

LE BAROMÈTRE DU SECTEUR ASSOCIATIF EN 2007

INTRODUCTION

Les données macroéconomiques présentées dans les deux chapitres précédents montrent clairement l'importance et l'impact du secteur associatif en Belgique. De nombreuses initiatives, dans des domaines aussi divers que les services sociaux, la santé, l'éducation, la culture, les sports et les loisirs, la défense des droits et intérêts,..., sont rendues possibles grâce au travail de nombreuses personnes (rémunérées ou volontaires) dans les associations, ainsi qu'à la mobilisation de moyens financiers importants.

Rappelons que les chiffres analysés font notamment état d'une augmentation du poids des associations dans l'économie belge au cours de ces dernières années, que ce soit en termes d'emploi, de production ou de valeur ajoutée. La croissance plus rapide de l'emploi salarié dans les ASBL comparativement à l'emploi total s'observe dans les trois Régions, mais elle est davantage marquée en Région flamande. C'est, dans les trois Régions, la branche de la culture, des sports et des loisirs qui se caractérise par le taux de croissance le plus élevé, tandis que c'est dans le secteur de l'action sociale que se créent le plus d'emplois associatifs.

Pour des raisons de disponibilité des données, les analyses macroéconomiques du secteur associatif ne portent que sur les associations qui emploient du personnel rémunéré. Les associations non employeurs, et parmi elles, la grande majorité des associations de fait, ne sont donc pas prises en compte. Aussi, pour compléter ces analyses, avons-nous développé un "baromètre" qui permet de "prendre le pouls" du secteur associatif belge envisagé dans toute sa richesse et son hétérogénéité, et de savoir comment les associations de tout type perçoivent les évolutions relatives à leur financement, à l'emploi, au travail bénévole et au cadre juridique qui les concerne.

Ce baromètre fait suite à une première enquête exploratoire sur les évolutions et les tendances du secteur associatif, dont les résultats avaient été publiés dans le rapport "Le secteur associatif en Belgique, une analyse quantitative et qualitative" (Fondation Roi Baudouin, 2005). Dans le cadre de cette enquête, les responsables de trente-cinq fédérations du secteur avaient été interrogés afin de connaître leur opinion quant aux changements récents intervenus dans le cadre légal et réglementaire du secteur associatif en Belgique, dans la reconnaissance du secteur par les pouvoirs publics, les médias, les utilisateurs des services, les membres et l'opinion publique. Cette enquête s'intéressait également à la manière dont étaient perçues les évolutions de l'emploi, du bénévolat, des conditions de travail et des ressources financières du secteur associatif au cours des années précédant l'enquête; enfin, elle analysait les évolutions attendues de ces différents aspects.

Le présent baromètre est quant à lui consacré aux associations elles-mêmes. L'enquête a été réalisée en septembre 2007 auprès d'un panel de 473 associations belges, représentant ensemble 10 257 bénévoles, 5 009 emplois en équivalents temps plein (ETP) et 93 913 membres. L'échantillon comprend 389 ASBL, parmi lesquelles on relève pratiquement autant d'ASBL employeurs (197) que d'ASBL non employeurs (192). Pour la première fois, nous avons également pu toucher des associations de fait (84 pour être précis), sélectionnées sur base des mêmes critères que les ASBL; l'objectif est d'augmenter leur proportion dans les échantillons des enquêtes futures.

La sélection des associations a été opérée à partir d'une base de données de 13 000 associations, qui a pu être construite grâce à la collaboration des fédérations du secteur associatif en Belgique ainsi que de la Fondation Roi Baudouin. Nous disposons des coordonnées de chaque association ainsi que d'informations sur son secteur d'activités, sa zone d'action géographique (quartier, commune, plusieurs communes, Région ou niveau national), son statut juridique et son statut d'employeur ou non.

Afin de pouvoir faire écho à toutes les voix du secteur associatif, particulièrement hétérogène, nous avons explicitement cherché à donner, lors de la construction de l'échantillon, une représentation identique à chacune des branches d'activités des associations³¹. Nous avons également pris soin de sélectionner aussi bien des associations locales que des associations supra-locales, des associations actives en milieu urbain que des associations actives en milieu rural, des associations relevant de grandes communes que des associa-

tions relevant de petites communes; enfin, toutes les provinces du pays sont représentées. Une description détaillée des caractéristiques de l'échantillon est reprise en annexe 3.

Ci-après, nous présentons d'abord les résultats relatifs aux ASBL, en mettant l'accent, pour chaque thème envisagé, sur les différences significatives liées à la taille des associations, au statut d'employeur ou non, au secteur d'activités et à la Région. Dans un second temps, nous présentons d'une manière similaire les résultats relatifs aux associations de fait.

4.1. LES ASBL

Le cadre juridique

L'évolution ayant suscité le plus d'attention ces dernières années en matière de volontariat et d'associations a trait au cadre juridique. Deux nouvelles lois sont en effet entrées en vigueur.

Tout d'abord, la loi du 2 mai 2002 relative aux ASBL, aux AISBL (associations internationales) et aux fondations a modifié la loi de 1921. Pour les ASBL, cette loi contient de nouvelles dispositions en matière de comptabilité et de comptes annuels. Les petites ASBL peuvent tenir une comptabilité simplifiée, mais elles doivent néanmoins faire approuver leurs comptes et le budget de l'année par l'assemblée générale. Les grandes³² et les "très grandes"³³ ASBL doivent, quant à elles, tenir une comptabilité complète, faire approuver les comptes et le budget par l'assemblée générale et les déposer à la Banque Nationale. Les très grandes ASBL doivent en outre faire contrôler leur comptabilité par un ou plusieurs commissaires. Toutes les ASBL fondées avant le 2 mai 2002 doivent également mettre leurs statuts en conformité avec la nouvelle loi et publier leurs nouveaux statuts au Moniteur.

En second lieu, une loi sur le volontariat a été publiée le 29 août 2005. Cette loi est une réponse - attendue de longue date - aux demandes persistantes d'adoption d'une réglementation claire en matière de travail volontaire. Elle est le résultat d'un long travail, dont la complexité est due notamment au fait qu'il existe une grande variété de formes de volontariat et d'organisations de volontaires, et qu'il n'est pas aisé de développer une législation "sur mesure", couvrant toutes les situations, sans aboutir à un excès de réglementation. La loi du 29 août 2005 a d'ailleurs déjà fait l'objet de deux amendements importants, publiés respectivement le 27 décembre 2005 et le 19 juillet 2006. Des arrêtés d'exécution ont également été publiés à plusieurs reprises. La loi donne une définition du travail volontaire, détermine qui est autorisé - et qui ne l'est pas - à accomplir un travail volontaire, stipule l'existence d'un devoir d'information des associations envers les volontaires, réglemente la responsabilité de ceux-ci et des organisations de volontaires, aborde la question des assurances et détermine les rétributions autorisées ainsi que le niveau de celles-ci.

L'entrée en vigueur de ces deux lois est récente; l'enquête du baromètre a donc été réalisée à un moment particulièrement judicieux (septembre 2007) pour sonder l'opinion du secteur à l'égard de cette thématique.

La nouvelle loi sur les ASBL

La nouvelle loi sur les ASBL ne s'avère-t-elle pas trop "lourde" pour les associations concernées ? Toutes les ASBL ont-elles pu mettre leurs statuts en conformité ? Selon les données statistiques, l'année 2004 a été marquée par un nombre accru de dissolutions d'ASBL (dont certaines étaient probablement des ASBL inactives), et ce davantage en Wallonie qu'en Flandre. Quatre associations de fait de notre échantillon étaient auparavant constituées en ASBL, et trois d'entre elles ont indiqué explicitement avoir changé de statut à la suite de la nouvelle loi.

Parmi les ASBL interrogées, 95 relèvent de ce que la nouvelle loi sur les ASBL appelle la catégorie des "grandes ASBL". Elles doivent donc se conformer à des obligations plus lourdes sur le plan de la comptabilité, de l'administration et du contrôle. Malgré tout, dans les entretiens menés avec les représentants des fédérations du secteur en 2005, une appréciation relativement positive dominait : ainsi, selon les personnes

interrogées, les dispositions de la loi relatives à la responsabilité des administrateurs ne faisaient qu'expliquer ce qui se faisait déjà en pratique; quant aux autres dispositions, elles semblaient garantir davantage de transparence et de professionnalisme, en particulier dans les grandes ASBL. Quelques fédérations mettaient cependant en garde contre le fait que ces dispositions semblaient lourdes pour les petites ASBL.

En 2007, les associations expriment, de manière générale, un avis positif sur la loi du 2 mai 2002; ainsi, la majorité des personnes interrogées (68%) estiment que la nouvelle loi est en soi une bonne chose pour leur association. Les grandes ASBL et les ASBL employeurs paraissent même être plus satisfaites encore que les petites ASBL et les ASBL sans personnel rémunéré.

L'immense majorité (90%) des ASBL interrogées ont d'ailleurs pu se mettre complètement en ordre avec les dispositions de la nouvelle loi. Il n'y a pas à cet égard de différence vraiment significative entre les petites et les grandes ASBL, mais bien entre les ASBL employeurs et ASBL non employeurs : pour les associations sans personnel salarié, le processus d'adaptation semble en effet se dérouler un peu plus lentement, puisque 84% des ASBL de l'échantillon qui ne sont pas employeurs se sont mises en ordre, alors que c'est le cas pour 96% des ASBL employeurs. On notera que les associations relevant du sport (qui sont en général des petites associations avec peu ou pas de personnel) accusent un retard plus important que la moyenne : 82% seulement sont en conformité avec les nouvelles dispositions. Les points les plus difficiles à mettre en œuvre semblent être le dépôt du registre des membres et l'adaptation des statuts.

On précisera encore que, selon 41% des répondants, la nouvelle loi sur les ASBL engendre des coûts supplémentaires importants pour l'association. Ce pourcentage est plus élevé en Wallonie qu'en Flandre. Les ASBL wallonnes sont également relativement plus nombreuses à ne pas pouvoir encore apprécier avec précision les conséquences de la loi à cet égard.

La loi sur le volontariat

La loi sur le volontariat a suscité de nombreuses inquiétudes concernant ses effets possibles sur les organisations (et en particulier sur les ASBL) qui travaillent avec des volontaires, ainsi que sur les volontaires eux-mêmes, et ce d'autant plus que le texte de loi initial contenait un certain nombre d'imprécisions et d'imperfections. Le volontariat devait-il être à ce point réglementé ? N'allait-il pas être découragé et étouffé sous les réglementations³⁴? L'obligation d'assurance était-elle praticable pour toutes les associations occupant des volontaires ?

Sur le terrain, la majorité (63%) des personnes interrogées considèrent la loi sur les volontaires comme une bonne chose pour leur association, et un plus grand nombre encore (69%) estiment qu'il en va de même pour les volontaires eux-mêmes. Ces pourcentages sont plus élevés pour les ASBL flamandes que pour les ASBL wallonnes et bruxelloises.

Par ailleurs, 73% des ASBL de notre échantillon ont pu se mettre en ordre à l'égard des dispositions de la nouvelle loi sur le volontariat, avec toutefois de grandes différences entre la Flandre (83% des ASBL flamandes se sont mises en conformité), Bruxelles (66%) et la Wallonie (49%). L'immense majorité (91%) des grandes ASBL déclarent être en ordre, alors que c'est le cas pour 69% seulement des petites ASBL. De même, les ASBL employeurs semblent se conformer plus souvent à la loi que les ASBL qui ne disposent pas de personnel salarié : les pourcentages relevés dans l'échantillon sont respectivement de 80% et 68%. L'obligation d'assurance constitue apparemment la plus grosse difficulté; cet aspect de la législation est d'ailleurs celui pour lequel les arrêtés d'exécution se sont le plus fait attendre.

Plus du tiers (36%) des personnes interrogées affirment que la loi sur le volontariat a entraîné des coûts supplémentaires pour l'association. Cette proportion est plus faible en Flandre (28%) et en Wallonie (32%) qu'à Bruxelles (40%). Les ASBL flamandes de l'échantillon se montrent plus sûres d'elles sur ce plan : 12% seulement d'entre elles ne sont pas en mesure de dire si la loi entraîne un coût, contre 23% pour les ASBL bruxelloises et 30% pour les ASBL wallonnes. Ces différences régionales dans l'appréciation de la nouvelle

loi sur le volontariat pourraient notamment être attribuées aux possibilités d'encadrement du volontariat, qui diffèrent entre les Régions. Ainsi en Flandre, les Steunpunten Vrijwilligerswerk (Points d'appui pour le volontariat) peuvent informer et soutenir les associations, alors qu'en Wallonie, de telles structures de soutien sont beaucoup moins développées.

Les évolutions de l'emploi rémunéré

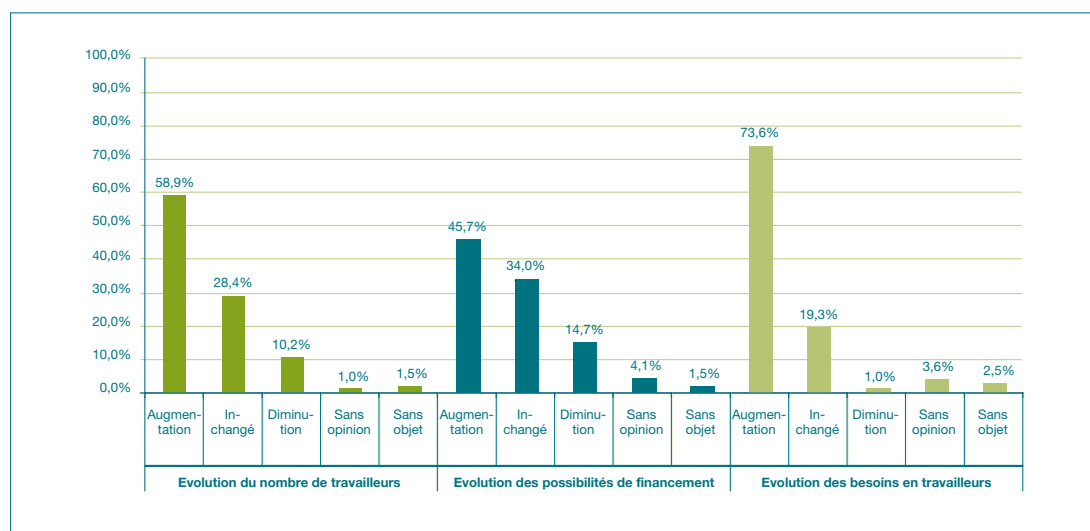
Comme on l'a mentionné dans l'introduction, 197 associations de l'échantillon emploient du personnel rémunéré. Comment voient-elles l'évolution - passée et à venir - de l'emploi ? Confirment-elles la forte croissance qui ressort de l'analyse macroéconomique, ainsi que les différences sectorielles et régionales qui ont été relevées sur ce plan (chapitre 2) ?

En fait, près de 60% des répondants rapportent une augmentation du nombre de travailleurs au cours des trois années précédant l'enquête (graphique 1), tandis qu'à peine 10% mentionnent une diminution. On notera que les associations actives dans le domaine de l'insertion sociale sont relativement plus nombreuses à voir leur nombre de travailleurs aller en augmentant. Par ailleurs, pour 45% des personnes interrogées, les moyens financiers permettant d'engager du personnel ont augmenté au cours de la même période, alors que 14,5% signalent une diminution de leurs moyens.

Cependant, les besoins en personnel ont manifestement augmenté davantage encore que le nombre de travailleurs et les moyens financiers disponibles : 73% des personnes interrogées affirment que les besoins ont augmenté ces dernières années, tandis que 58% d'entre elles signalent qu'elles n'emploient pas aujourd'hui le personnel qui serait nécessaire pour mener à bien la mission de l'association.

GRAPHIQUE 1 : Evolutions passées relatives à l'emploi dans les ASBL (trois dernières années)

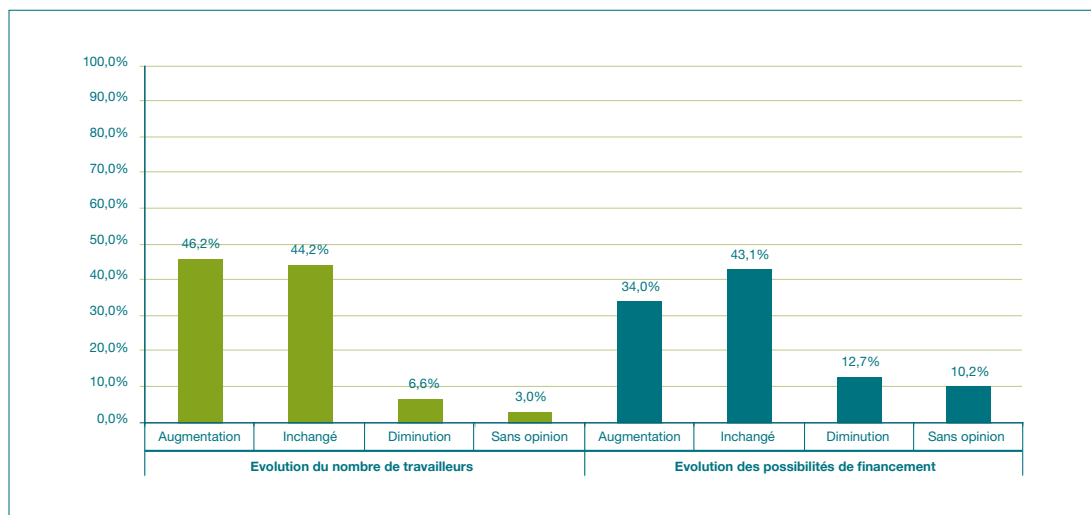
Source : enquête Baromètre 2007



La grande majorité des associations employeurs interrogées sont relativement optimistes quant à l'évolution future du nombre de travailleurs et des moyens financiers correspondants, puisque, pour ces deux variables, elles s'attendent à une augmentation, ou à tout le moins à un statu quo, au cours des trois prochaines années (graphique 2). Ainsi, 46% des personnes interrogées prévoient une augmentation du nombre de travailleurs, 44 % pronostiquent un statu quo et seulement 7% s'attendent à une diminution. En ce qui concerne les moyens financiers, 35% prévoient une augmentation (ce pourcentage est moindre du côté wallon), 44% s'attendent à un statu quo et seulement 11% à une diminution.

GRAPHIQUE 2 : Evolutions attendues relatives à l'emploi dans les ASBL

Source : enquête Baromètre 2007



Cette perception relativement positive de l'évolution - passée et future - du nombre de travailleurs concorde avec l'image qui se dégageait déjà de l'enquête menée en 2005 auprès des fédérations. De même, l'avis que les fédérations avaient exprimé en 2005, selon lequel les besoins en travailleurs dans les associations avaient plus fortement augmenté que l'emploi rémunéré, est confirmé par l'expérience sur le terrain telle qu'elle ressort de notre enquête.

Les évolutions du travail volontaire

Sur les 389 ASBL interrogées, 300 recourent à des volontaires. Parmi ces dernières, on relève surtout des grandes ASBL, des ASBL employeurs, des ASBL actives dans le domaine de l'insertion ainsi que des ASBL relevant des secteurs du sport et de l'éducation.

Selon les répondants, les volontaires assurent des fonctions très diverses au sein des ASBL. Les fonctions les plus représentées sont les tâches d'exécution (selon 82% des responsables interrogés), les tâches de direction (77%) et les tâches administratives (67%). Ces pourcentages élevés démontrent que les volontaires combinent souvent ces différentes tâches. Notons que les fonctions de direction et les tâches administratives dévolues aux volontaires sont moins souvent mentionnées dans les ASBL employeurs et dans les grandes ASBL que dans les autres associations; c'est en particulier le cas pour les associations actives dans le domaine de l'insertion, où le management et l'administration sont davantage laissés aux mains des personnes employées.

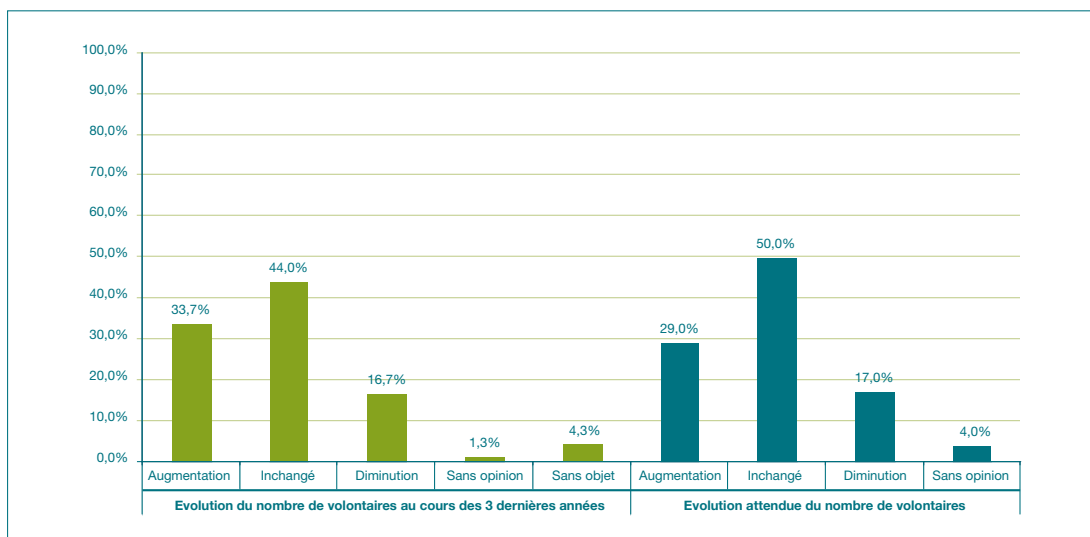
Cela étant, quelles sont les évolutions mentionnées par les ASBL en ce qui concerne le nombre de volontaires, le temps que ceux-ci consacrent à l'association et les possibilités de recrutement ? Pour 34% des personnes interrogées, le nombre de volontaires dans leur association a augmenté au cours des trois années précédant l'enquête; 17% seulement des répondants rapportent une diminution (graphique 3). Ce dernier pourcentage est nettement moins élevé encore du côté wallon.

Mais bien qu'un tiers des ASBL signalent travailler avec davantage de volontaires, le recrutement de ceux-ci n'est pas pour autant devenu plus facile ces dernières années : ainsi, environ 37% des répondants éprouvent plus de difficultés à recruter des volontaires, et 28% considèrent ce recrutement comme étant aussi difficile qu'auparavant (graphique 4). Les ASBL partagent donc en grande partie l'avis des fédérations interrogées en 2005 sur cette question.

Selon 29% des répondants, on peut s'attendre à une augmentation du nombre de volontaires dans un avenir proche (graphique 3); ce pourcentage est significativement plus élevé parmi les ASBL employeurs. On note que 17% seulement des personnes interrogées s'attendent à une diminution effective.

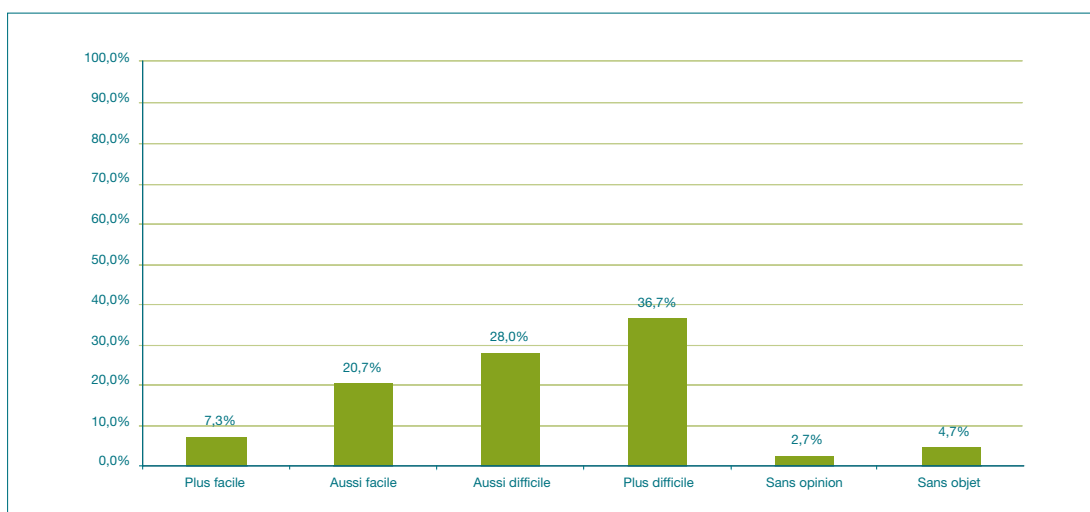
GRAPHIQUE 3 : Evolution du nombre de volontaires dans les ASBL

Source : enquête Baromètre 2007



GRAPHIQUE 4 : Evolution des possibilités de recrutement de volontaires dans les ASBL (trois dernières années)

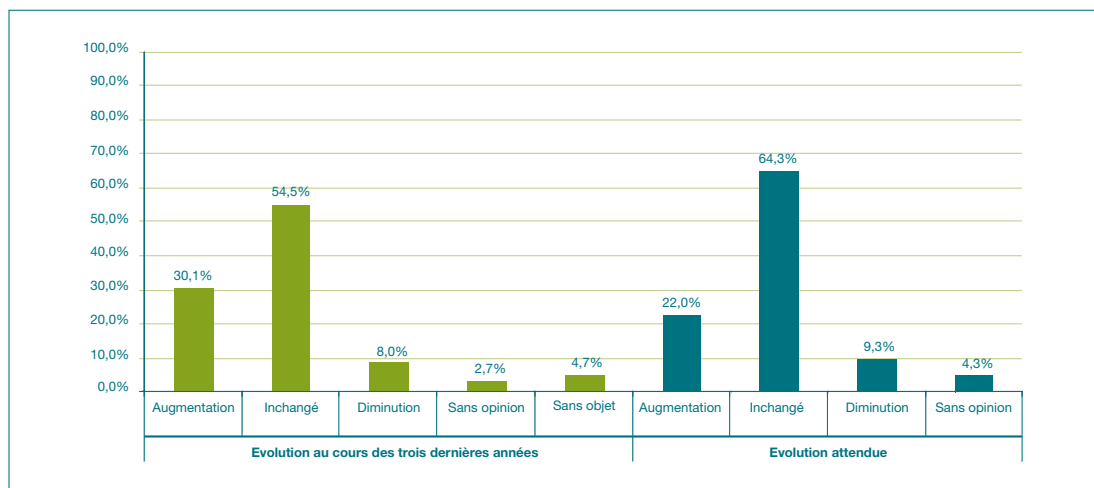
Source : enquête Baromètre 2007



Selon un tiers des répondants des ASBL (graphique 5), le temps que les volontaires consacrent à leur association a augmenté au cours des trois dernières années. La majorité des répondants (55%) rapportent un statu quo, tandis que seulement 8% font état d'une diminution. En ce qui concerne l'avenir, la majorité des ASBL interrogées (64%) prévoient également un statu quo, et un cinquième des personnes interrogées estiment que le temps presté gratuitement dans leur association augmentera.

GRAPHIQUE 5 : Evolution du temps consacré par les volontaires aux ASBL

Source : enquête Baromètre 2007

**Les évolutions concernant les membres**

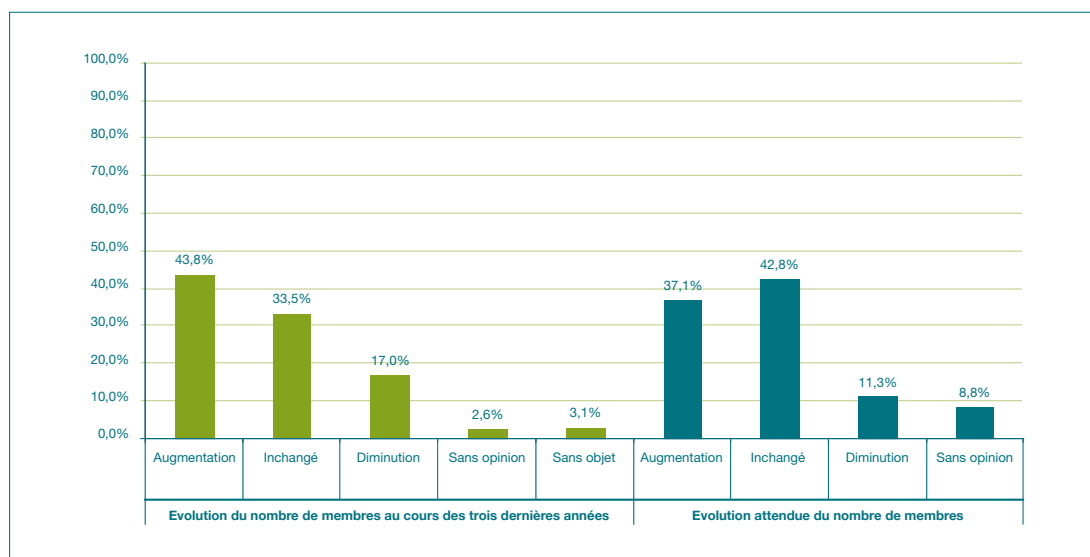
A côté des volontaires, la plupart des ASBL peuvent également compter sur des membres. L'engagement de ces derniers est d'une autre nature que celui des volontaires, mais ils contribuent eux aussi à la vie de l'association : ils prennent part à ses activités, utilisent ses services, fournissent une contribution financière ou matérielle, participent au conseil d'administration,... Les membres constituent la base de l'association, en dessinent la politique et contribuent à son dynamisme.

Ainsi, 87% des ASBL de l'échantillon peuvent également faire appel à leurs membres pour le fonctionnement de l'association. Selon les personnes interrogées, les formes d'intervention des membres qui semblent les plus importantes sont la participation aux activités (pour 70% des répondants), la fourniture d'une contribution financière (43%) et l'utilisation des services (31%). Ces pourcentages diffèrent selon les catégories d'ASBL : la contribution financière est davantage mentionnée par les associations sportives; la participation aux activités et la contribution financière sont également plus souvent mentionnées par les ASBL non employeurs et par les petites ASBL; les associations dans le secteur "environnement, action humanitaire et coopération au développement" mentionnent quant à elles plus souvent l'intervention des membres sous forme de contribution matérielle.

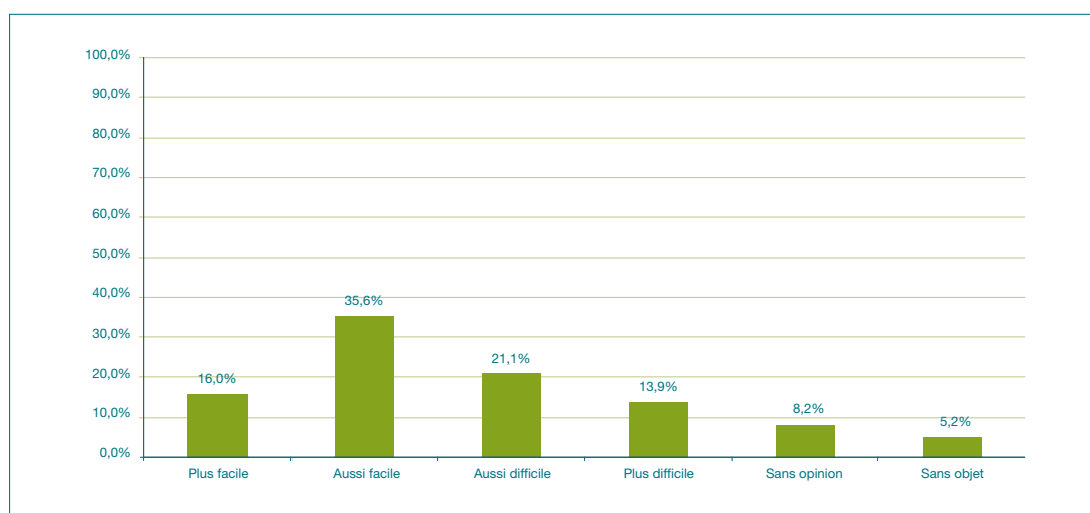
Pour 44% des ASBL de l'échantillon, le nombre de membres de l'association a augmenté au cours des trois années précédant l'enquête (graphique 6). En général, le recrutement des membres n'est pas perçu comme particulièrement difficile (graphique 7) : 36% des personnes interrogées affirment qu'il est aussi facile qu'il y a trois ans, tandis que 16% indiquent qu'il serait même plus facile. Pour ce qui est de l'avenir, les ASBL flamandes s'attendent plus souvent à une augmentation du nombre de membres dans les prochaines années que les ASBL bruxelloises et wallonnes. Les ASBL bruxelloises sont en général plus pessimistes.

GRAPHIQUE 6 : Evolution du nombre de membres dans les ASBL

Source : enquête Baromètre 2007

**GRAPHIQUE 7 : Evolution des possibilités de recrutement de membres dans les ASBL (trois dernières années)**

Source : enquête Baromètre 2007



En comparant ces résultats avec ceux qui concernent les volontaires, il semble qu'il soit plus aisé pour les ASBL de recruter des membres que des bénévoles. Ce constat va dans le même sens que le point de vue des fédérations selon lequel une augmentation du nombre de membres ne se traduit pas automatiquement par un engagement actif dans l'association. Il conforte également la thèse en vogue ces dernières années dans la littérature scientifique selon laquelle des changements s'opèrent actuellement dans les formes d'engagement des individus³⁵.

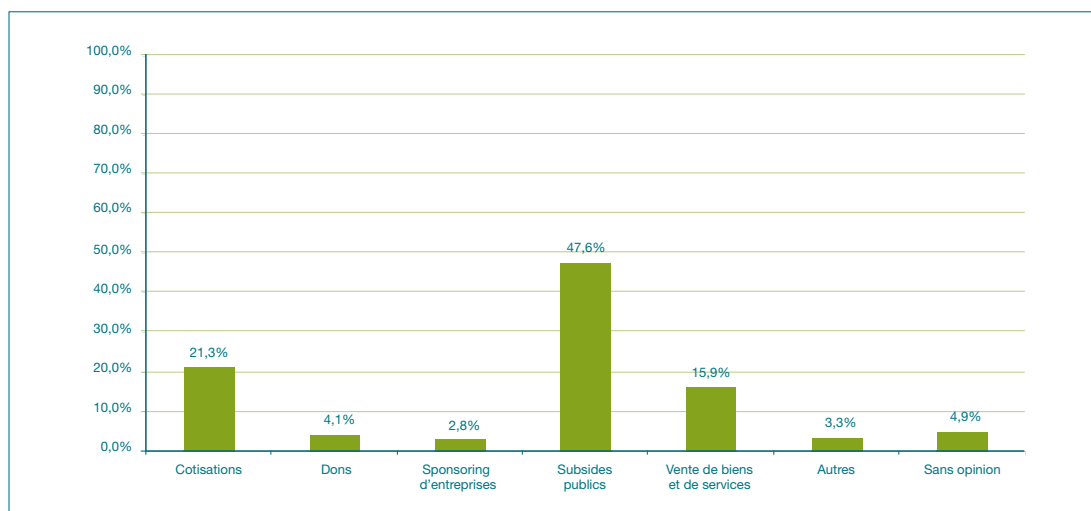
Les évolutions relatives aux moyens financiers

Quelle est l'origine des ressources financières des ASBL interrogées ? Les ASBL recourent à des subsides publics (mentionnés par 78% des répondants); elles sont également financées par le produit de la vente de biens et de services (pour 57% des répondants), les cotisations (44%), les dons (39%), et le sponsoring d'entreprises (31%).

Ces deux dernières catégories de ressources (les dons et le sponsoring) sont manifestement des revenus d' "appoint" : en effet, elles ne sont quasiment jamais mentionnées comme source de revenus principale. Si l'on interroge les ASBL sur ce qu'elles considèrent comme leur ressource la plus importante, on constate que 48% des répondants mentionnent les subsides publics (graphique 8), ce qui confirme l'analyse macroéconomique (chapitre 1). On notera que les associations relevant de l'insertion affirment plus souvent encore être dépendantes de ces subsides; à l'inverse, les associations sportives citent nettement moins souvent les subsides publics comme source de revenus la plus importante. Viennent ensuite, loin derrière, comme source principale de revenus, les cotisations, citées par 21% des répondants (ce pourcentage est nettement plus élevé pour les associations sportives) et les ventes, mentionnées par 16% des répondants (ce pourcentage étant nettement plus élevé pour les associations culturelles).

GRAPHIQUE 8 : Principale source de revenus des ASBL

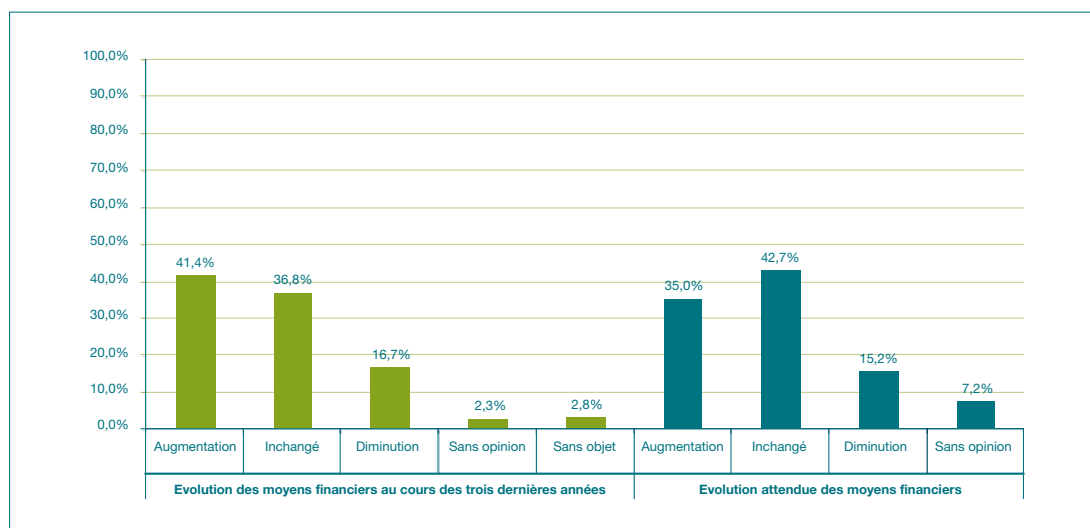
Source : enquête Baromètre 2007



La plupart des ASBL interrogées confirment ce que les fédérations indiquaient déjà antérieurement : les moyens financiers dont les associations disposent présentent une tendance à la hausse (graphique 9) : 41% des répondants mentionnent une augmentation (ce pourcentage est nettement plus élevé parmi les grandes ASBL et parmi les associations relevant de l'insertion), 37% indiquent un statu quo et 17% seulement parlent d'une diminution au cours des trois années précédant l'enquête. Quant à l'avenir proche, on s'attend surtout à un statu quo (43% des répondants), bien que 35% des personnes interrogées prévoient une augmentation des moyens financiers (ce pourcentage est significativement plus élevé parmi les associations actives dans l'insertion).

GRAPHIQUE 9 : Evolution des moyens financiers des ASBL

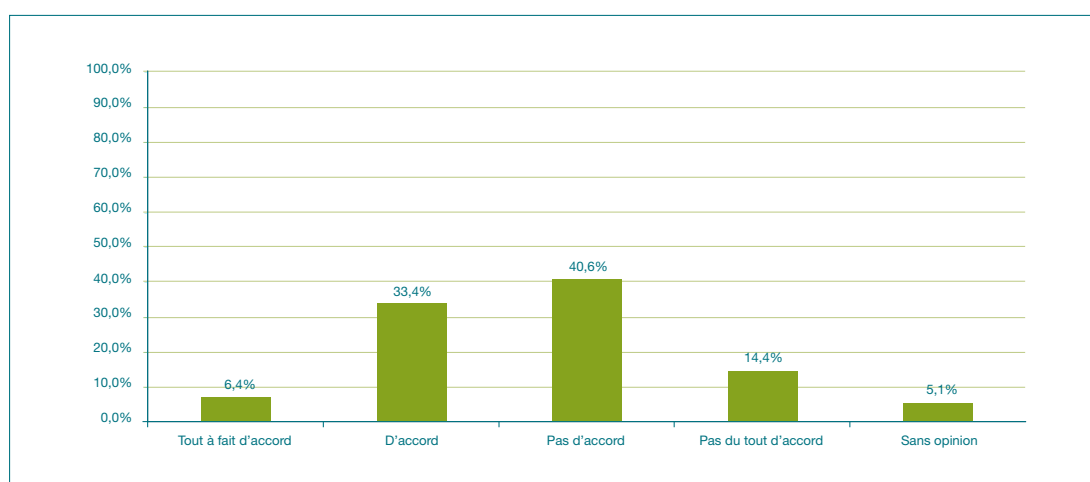
Source : enquête Baromètre 2007



Toutefois, ce qui précède ne signifie pas que les associations interrogées soient toutes satisfaites de leur situation financière : confirmant ce que les fédérations soulignaient déjà en 2005, 55% des répondants trouvent leurs moyens financiers insuffisants (graphique 10), cette insatisfaction étant encore plus prononcée du côté des ASBL wallonnes et des associations du secteur culturel.

GRAPHIQUE 10 : Réaction à l'affirmation**«Votre ASBL dispose de moyens financiers suffisants»**

Source : enquête Baromètre 2007



Concernant l'évolution des différentes catégories de moyens financiers, les ASBL interrogées bénéficiant de subsides font état d'un statu quo (45% des répondants) ou d'une augmentation (35%) des ressources publiques dans les années récentes³⁶. Quelque 15% signalent une diminution. Pour l'avenir, elles s'attendent aussi à un statu quo (48%) ou à une augmentation (25%) du financement public dans les trois prochaines années; 16% des répondants seulement pensent que les subsides publics diminueront.

Les avis portant sur les ressources privées donnent une image plus contrastée que celle qui ressortait de l'analyse macroéconomique (chapitre 1). Les revenus provenant de la vente semblent être en croissance. Une tendance à la hausse était déjà signalée en 2005 par les fédérations, et elle est ici confirmée par la majorité des ASBL interrogées : 45% des répondants font en effet état d'une augmentation des ventes au cours des dernières années. C'est le type de ressources le plus souvent cité comme étant en augmentation. Pour ce qui est de l'avenir, la plupart des ASBL interrogées prévoient également, à l'instar des fédérations interrogées en 2005, une augmentation des revenus des ventes.

Si l'on considère les autres sources de revenus (cotisations, dons, sponsoring), on relève par contre une certaine hétérogénéité des réponses données par les ASBL interrogées. Concernant les cotisations, 30% des associations interrogées signalent une augmentation, tandis que 17% font état d'une diminution. Si 10% des répondants prévoient une réduction des cotisations dans un avenir proche, 29% pensent à l'inverse qu'une augmentation de ce type de ressources est plausible à l'avenir.

Les dons ont augmenté selon 28% des ASBL qui en reçoivent, mais 20% estiment qu'ils ont diminué. Pour l'avenir, 20% des répondants sont optimistes quant à l'évolution de ce type de ressources et s'attendent à une augmentation des dons mais, à l'inverse, 17% prévoient une diminution. Le fait que 40% des ASBL interrogées s'attendent à un statu quo peut toutefois signifier une certaine stabilité de ce type de revenus. On notera que les fédérations interrogées en 2005 s'attendaient à ce que les dons soient à l'avenir sujets à de fortes fluctuations et dépendent fortement des campagnes de récolte de fonds.

Une image similaire se dégage pour le sponsoring. Ce dernier a augmenté selon 21% des ASBL interrogées qui en bénéficient, mais selon 19% il a diminué. Pour 17% des répondants, il faut s'attendre à une diminution des revenus du sponsoring à l'avenir.

4.2. LES ASSOCIATIONS DE FAIT

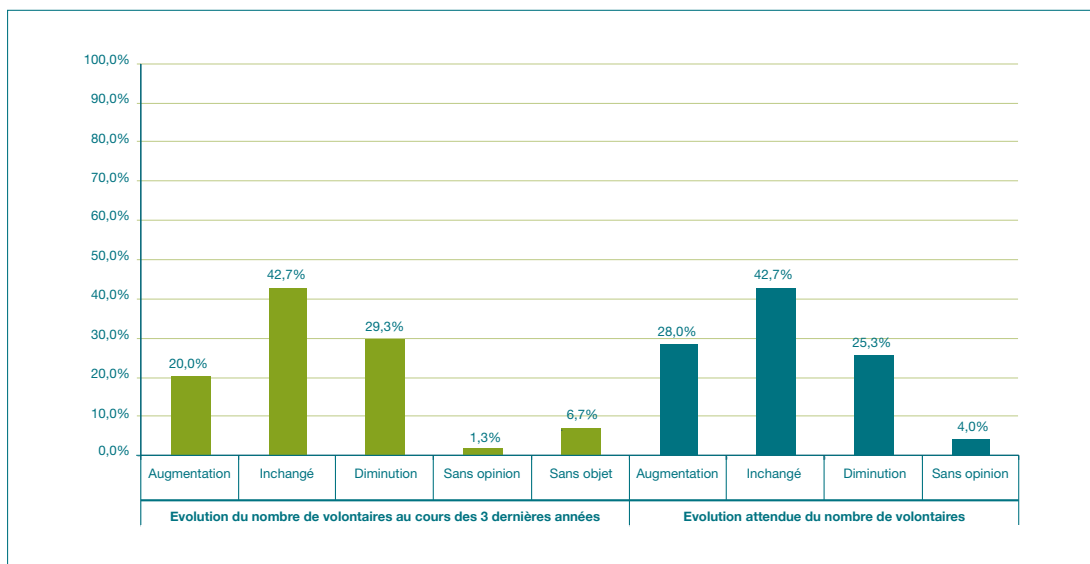
Les associations de fait sont relativement nombreuses à se dire indécises quant à l'impact – positif ou négatif – de la nouvelle loi sur le volontariat : une proportion significative de répondants (40% et 36% respectivement) estiment ne pas pouvoir se prononcer sur l'effet de la loi pour les associations, d'une part, et pour les volontaires, d'autre part. Néanmoins, une majorité de répondants voient positivement la nouvelle loi : 51% considèrent que c'est une bonne chose pour l'association, et 55% l'estiment favorable pour les volontaires. Seulement 10% pensent qu'elle entraîne des coûts supplémentaires pour l'association.

Les associations wallonnes sont nettement moins nombreuses à avoir une perception positive de la nouvelle loi sur le volontariat, et elles sont davantage indécises quant aux conséquences financières de la nouvelle législation. Les associations flamandes adoptent quant à elles une attitude plus positive à l'égard de la nouvelle loi, et elles sont aussi relativement plus nombreuses à se dire en ordre avec les dispositions de celle-ci. Comme pour les ASBL, il faut peut-être imputer ces divergences régionales au poids différent des structures de soutien dans les deux Régions.

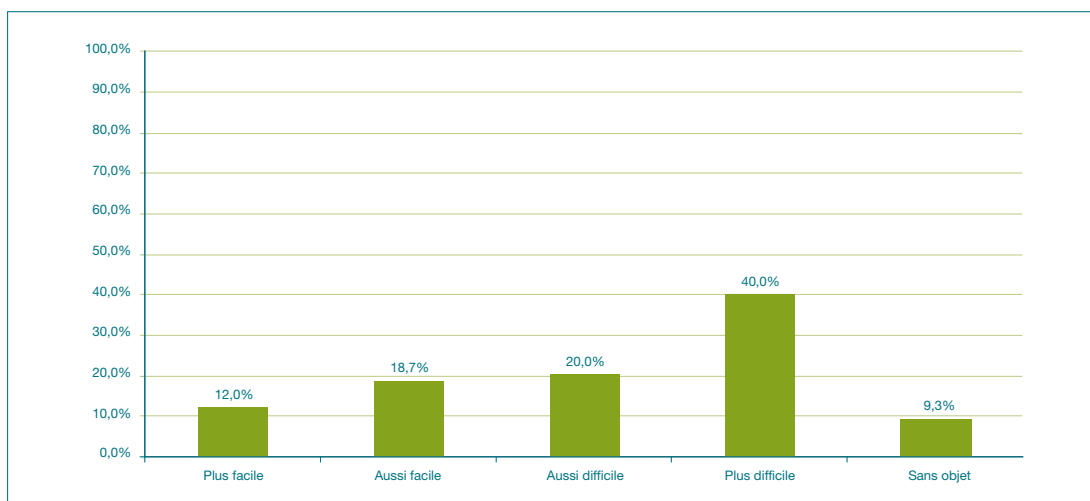
Concernant l'évolution du nombre de volontaires, l'image qui se dégage pour les associations de fait de l'échantillon (dont 89% travaillent avec des volontaires) est similaire à celle obtenue pour les ASBL : 29% des répondants rapportent une diminution du nombre de volontaires au cours des trois dernières années, et 20% signalent une augmentation (graphique 11). Par ailleurs, 40% des associations estiment que le recrutement de volontaires est devenu plus difficile ces dernières années (graphique 12). La perception négative des fédérations concernant le nombre de volontaires (en diminution) et les possibilités de recrutement de ceux-ci semblent donc se vérifier pour les associations de fait de l'échantillon, tout particulièrement en Wallonie.

GRAPHIQUE 11 : Evolution du nombre de volontaires dans les associations de fait

Source : enquête Baromètre 2007

**GRAPHIQUE 12 : Evolution des possibilités de recrutement de volontaires dans les associations de fait (trois dernières années)**

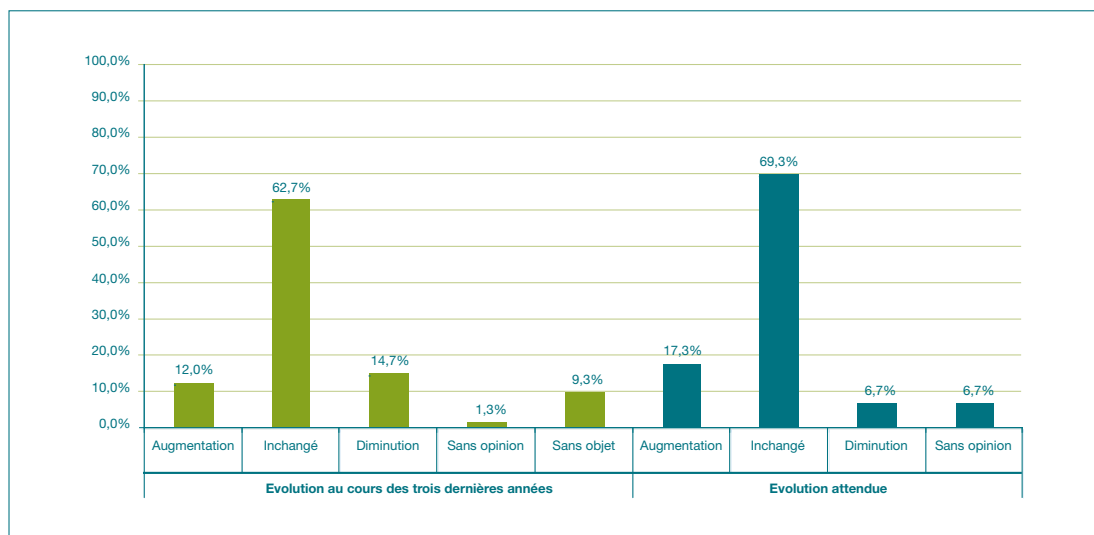
Source : enquête Baromètre 2007



Pour seulement 10% des répondants des associations de fait (la proportion était de 30% pour les ASBL), le temps que les volontaires consacrent à leur association a augmenté au cours des trois années précédant l'enquête (graphique 13). La grande majorité des répondants rapportent plutôt un statu quo. Cette perception générale est plus marquée encore dans le secteur "environnement, action humanitaire et coopération au développement". Par contre, elle n'est pas partagée par les répondants des associations sportives, qui rapportent plutôt une augmentation de la durée des prestations des volontaires.

GRAPHIQUE 13 : Evolution du temps consacré par les volontaires aux associations de fait

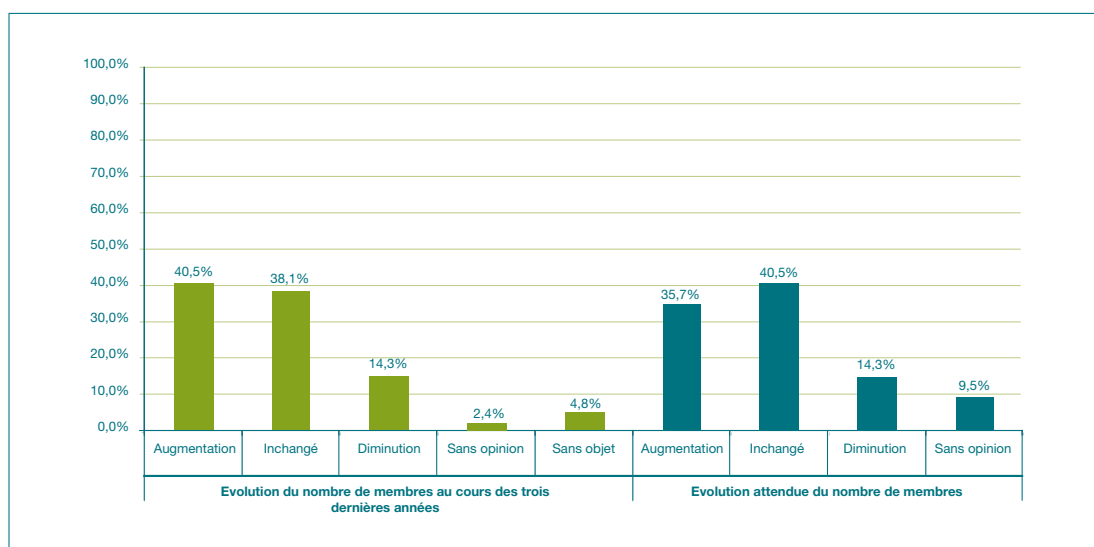
Source : enquête Baromètre 2007



Environ 80% des associations de fait de l'échantillon indiquent qu'elles peuvent également compter sur des membres. L'évolution - passée ou future - du nombre de membres est similaire à celle mise en évidence pour les ASBL de l'échantillon; en particulier, peu de répondants font état d'une diminution du nombre de membres (graphique 14). Comme pour les ASBL, le recrutement des membres est considéré comme étant moins difficile que celui des volontaires (graphique 15).

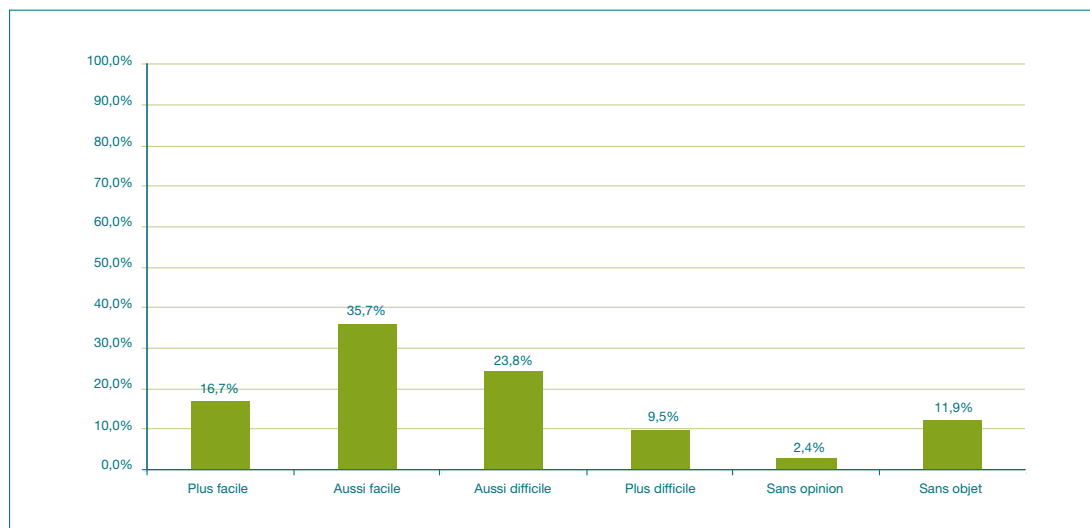
GRAPHIQUE 14 : Evolution du nombre de membres dans les associations de fait

Source : enquête Baromètre 2007



GRAPHIQUE 15 : Evolution des possibilités de recrutement de membres dans les associations de fait (trois dernières années)

Source : enquête Baromètre 2007

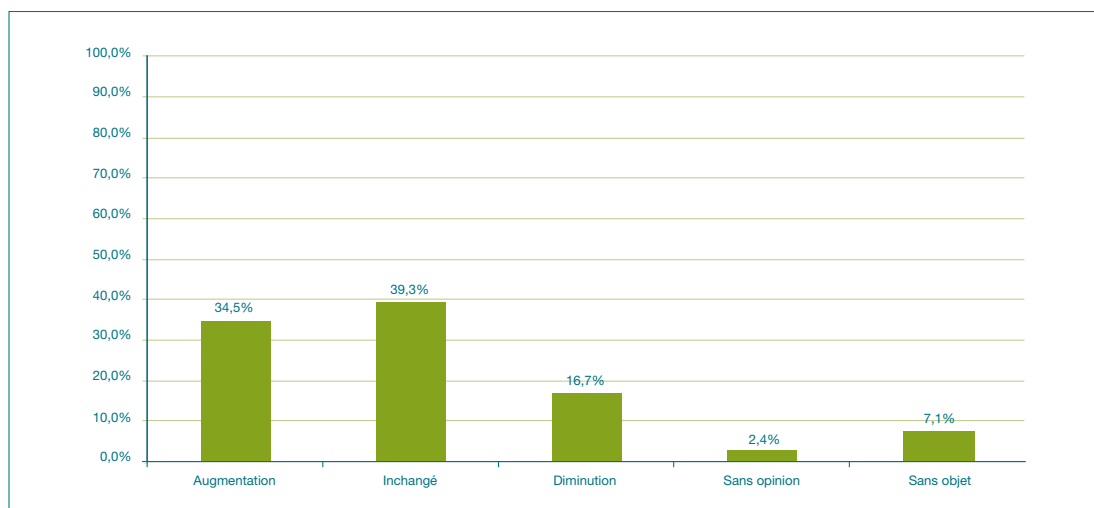


Contrairement à l'image couramment répandue selon laquelle les associations de fait devraient composer avec peu de moyens financiers et compter presque exclusivement sur le travail volontaire, ces associations semblent en réalité bénéficier des mêmes types de revenus que les ASBL. Le fait que 46% des associations de fait interrogées déclarent recevoir des subsides publics semble étonnant. Pour 18% des associations de l'échantillon, c'est même la source principale de revenus. On note encore que 42% des associations disposent de revenus provenant des ventes, celles-ci constituant la principale source de revenus pour 21% d'entre elles; enfin, 38% des associations de fait perçoivent des cotisations, 29% reçoivent des dons et 23% bénéficient de sponsoring.

Les associations de fait interrogées sont généralement positives quant à l'évolution passée de leur situation financière (graphique 16) : 35% mentionnent une augmentation des moyens financiers disponibles au cours des trois années précédant l'enquête, et 39% font état d'un statu quo. Relativement peu d'associations rapportent une diminution des moyens, mais tel n'est pas le cas du secteur de la culture et des loisirs qui, de ce point de vue, se démarque significativement des autres secteurs.

GRAPHIQUE 16 : Evolution passée des moyens financiers dans les associations de fait (trois dernières années)

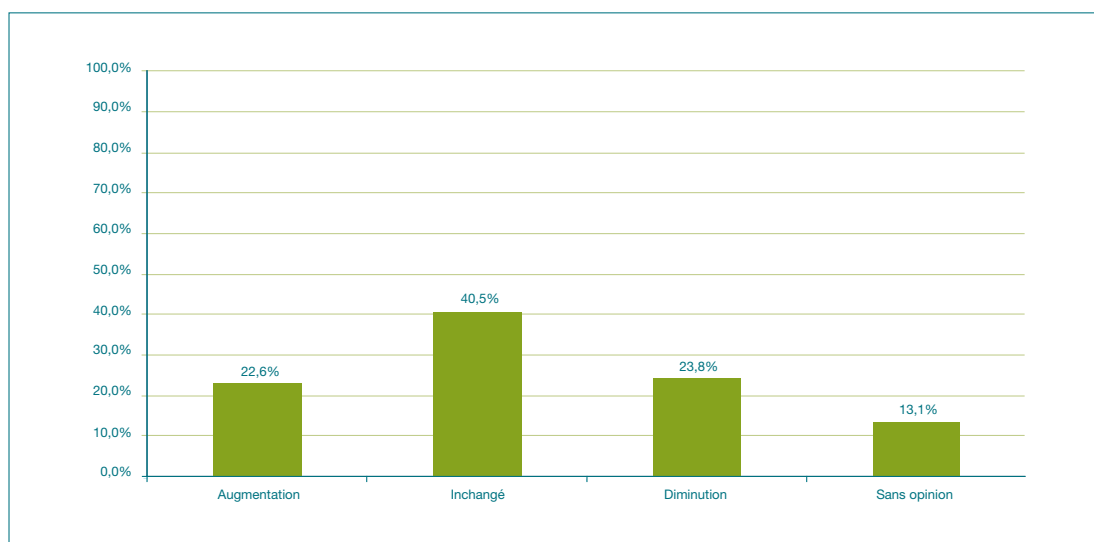
Source : enquête Baromètre 2007



Concernant l'évolution future des moyens financiers, les associations interrogées s'attendent davantage à des diminutions que par le passé (graphique 17); néanmoins, 40% des associations de fait interrogées prévoient un statu quo, et 23% pronostiquent une augmentation des moyens.

GRAPHIQUE 17 : Evolution attendue des moyens financiers dans les associations de fait

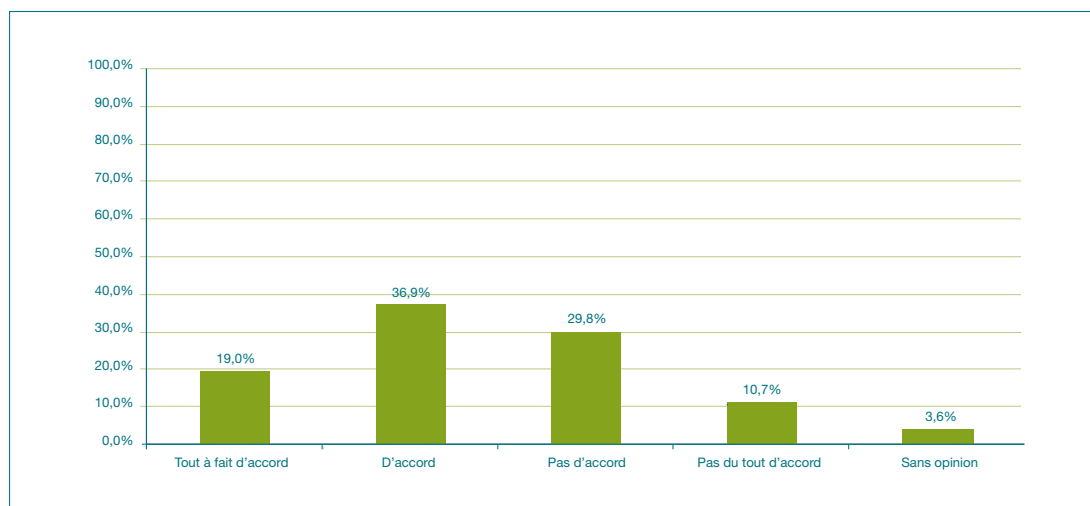
Source : enquête Baromètre 2007



La plupart des répondants (56%) considèrent leurs moyens financiers comme étant suffisants (graphique 18). Cependant 40% pensent le contraire. L'analyse révèle ici des différences régionales significatives : les associations wallonnes sont nettement moins nombreuses à estimer qu'elles disposent de suffisamment de moyens financiers, alors que les associations flamandes se montrent plus positives.

GRAPHIQUE 18 : Réaction à l'affirmation**«Votre association (de fait) dispose de moyens financiers suffisants»**

Source : enquête Baromètre 2007



Nous terminerons en examinant l'évolution des moyens financiers des associations de fait par catégorie de revenus. Ainsi qu'on l'a vu, les subsides publics constituent le type de ressources financières le plus fréquemment cité. Selon un peu plus de la moitié des associations de fait qui en bénéficient, le niveau de ces subsides est resté stable au cours des trois années précédant l'enquête, et il a même augmenté selon 28% d'entre elles. Les associations de la culture et des loisirs semblent ici avoir une vision un peu moins positive de l'évolution passée des moyens financiers.

Les revenus de la vente sont, pour 21% des associations de fait interrogées qui en perçoivent, la principale source de revenus, et parmi elles, on relève nettement plus d'associations du secteur de l'éducation. Ces revenus sont restés stables selon 43% des personnes interrogées, tandis qu'un quart des répondants rapportent une augmentation effective. La plupart des répondants (51%) s'attendent à ce que les revenus des ventes ne se modifient guère à l'avenir. Cependant, une part non négligeable des associations de fait percevant ce type de revenus le considèrent comme plutôt incertain : en effet, 20% d'entre elles s'attendent à une baisse dans les prochaines années.

Les cotisations semblent constituer la principale source de revenus dans les associations sportives et les associations du secteur "environnement, action humanitaire et coopération au développement". La perception de l'évolution des cotisations est contrastée : pratiquement autant de répondants signalent une augmentation qu'une diminution ou un statu quo de ces revenus. Par contre, on prévoit généralement un statu quo dans un avenir proche (62,5% des répondants).

Les associations interrogées dans le secteur "environnement, action humanitaire et coopération au développement" semblent compter davantage sur les dons et le sponsoring que les autres associations, et pour nombre d'entre elles, c'est même la principale source de revenus. La plupart de ces associations déclarent que ces revenus sont restés stables au cours des trois années précédant l'enquête. Si on considère plutôt l'ensemble des associations de fait bénéficiant de dons et du sponsoring, environ 22% d'entre elles mentionnent une évolution à la baisse sur ce plan (et parmi elles, on en relève significativement plus dans les secteurs de la santé et de l'action sociale), plus nombreuses étant celles qui indiquent plutôt un statu quo concernant les dons (42%) et le sponsoring (54%) qu'elles perçoivent.

LE BAROMÈTRE DU SECTEUR ASSOCIATIF EN 2007 : SYNTHÈSE

Les résultats du baromètre confirment l'évolution à la hausse observée dans les analyses macroéconomiques (chapitres 1 et 2) concernant l'emploi salarié et le financement public des associations. L'image donnée par le baromètre pour ce qui est de l'évolution des ressources privées apparaît par contre plus nuancée que celle qui ressortait de l'analyse du compte satellite.

D'une manière générale, les résultats du baromètre concordent également avec ceux de l'enquête menée précédemment auprès des fédérations d'associations.

Evolutions sur le plan juridique

Sur le plan juridique, le secteur associatif semble avoir bien intégré les nouvelles réglementations (loi sur les ASBL, loi sur le volontariat), notamment grâce aux corrections apportées aux textes originaux. La plupart des associations interrogées expriment une perception positive des nouvelles lois, et elles se sont en général mises en ordre à l'égard des nouvelles dispositions. Cependant, une certaine incertitude règne encore et un grand nombre d'associations font part d'un besoin de davantage de clarté.

A cet égard, des différences entre les Régions méritent d'être signalées. Ces différences semblent, selon nous, notamment liées au rôle des structures de soutien : celles-ci sont en effet beaucoup plus développées en Flandre, ce qui pourrait expliquer le fait que les associations flamandes (ASBL ou associations de fait) ressentent une plus grande sécurité sur le plan juridique.

On notera aussi l'existence de différences significatives liées à la taille de l'association, à son statut éventuel d'employeur ou encore à son secteur d'activités. Ainsi, les associations employeurs et les grandes ASBL interrogées au cours de l'enquête se montrent en général plus positives à l'égard des évolutions de la législation, et elles sont relativement plus nombreuses à s'être mises en conformité avec les nouvelles dispositions légales.

Evolutions sur le plan de l'emploi

Les ASBL employeurs constatent en général une évolution positive concernant le nombre de travailleurs occupés et les moyens nécessaires pour les rémunérer. On note cependant que selon les personnes interrogées, davantage de travailleurs encore seraient nécessaires pour mener correctement à bien les tâches dévolues aux associations. Par ailleurs, les ASBL wallonnes se montrent moins optimistes que leurs homologues flamandes quant à l'évolution future des moyens financiers nécessaires à l'engagement de personnel.

Evolutions dans le domaine du volontariat

La plupart des ASBL font état d'un statu quo voire d'une hausse du nombre de volontaires. Les associations de fait sont relativement plus nombreuses à évoquer une diminution. Une majorité d'associations signalent également que le recrutement des volontaires n'est pas devenu plus facile ces dernières années. Enfin, environ un tiers des ASBL rapportent une augmentation du temps consacré par les volontaires à leur association, cette proportion étant moindre pour les associations de fait.

Evolutions concernant les membres

Tant pour les ASBL que pour les associations de fait, l'évolution passée et attendue du nombre de membres est perçue positivement. Les ASBL flamandes sont cependant nettement plus optimistes que les ASBL dans leur ensemble concernant l'évolution future, les ASBL bruxelloises étant à l'inverse plus pessimistes. Le recrutement des membres est en général vécu comme étant moins difficile que le recrutement des volontaires, ce qui tend à conforter la thèse en vogue ces dernières années dans la littérature scientifique selon laquelle des changements s'opèrent actuellement dans les formes d'engagement des individus.

Evolutions sur le plan financier

Les moyens financiers des associations semblent en général augmenter et l'opinion est plutôt positive quant aux perspectives d'évolution future. Toutefois, ces moyens ne sont pas toujours considérés comme suffisants, en particulier en Région wallonne.

Pour près de la moitié des ASBL interrogées, les subsides publics constituent la principale source de revenus. Toutefois, les produits des ventes semblent gagner en importance. Beaucoup d'associations de fait déclarent également recevoir des subsides publics, mais les ventes et les cotisations paraissent ici constituer des sources de revenus tout aussi importantes. Peu d'associations de fait de l'échantillon mentionnent une diminution de leurs moyens financiers au cours des trois années précédant l'enquête (seul le secteur culturel semble constituer une exception à cet égard), mais elles sont plus nombreuses à s'attendre à une réduction de leurs ressources financières dans les années à venir, ce qui est révélateur de la relative insécurité financière de ce type d'associations.

Il faut mentionner ici la perception généralement plus positive de l'évolution de l'emploi et des moyens financiers dans le chef des associations du secteur de l'insertion. De fait, ces associations semblent être davantage professionnalisées et moins dépendantes des volontaires ou de leurs membres. Les associations du secteur culturel ont en général une perception plus négative de l'évolution de leurs moyens financiers, qui, pour une plus large part, proviendraient des ventes.

Annexes

ANNEXE 1 : GUIDE TERMINOLOGIQUE DU SECTEUR ASSOCIATIF

ANNEXE 2 : POUR COMPRENDRE LE COMPTE SATELLITE DES ISBL EN BELGIQUE

ANNEXE 3 : STRUCTURE DE L'ÉCHANTILLON DU BAROMÈTRE

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

LES NOTES EN BAS DE PAGE

Annexe 1

GUIDE TERMINOLOGIQUE DU SECTEUR ASSOCIATIF

Qu'entend-on exactement par "secteur associatif"? La présente note décrit les principales notions en lien avec ce secteur. Elle reprend de larges extraits du chapitre 1 de la précédente publication de la Fondation Roi Baudouin sur le sujet³⁷.

Des "associations" aux "ISBL"

Le Système Européen des Comptes Nationaux (SEC) reconnaît l'existence d'"institutions sans but lucratif" (ISBL) : l'ISBL y est définie comme une organisation "créée pour produire des biens ou des services et à laquelle son statut interdit de procurer un revenu, un profit ou tout autre gain financier à l'unité qui la crée, la contrôle ou la finance"³⁸.

Le secteur associatif en tant qu'ensemble d'institutions sans but lucratif (ISBL)³⁹

Le secteur des ISBL rassemble les entités qui satisfont aux cinq critères suivants :

1. Ce sont des organisations, c'est-à-dire qu'elles ont une existence institutionnelle.
2. Elles ne distribuent pas de profits à leurs membres ou à leurs administrateurs.
3. Elles sont privées, séparées institutionnellement de l'Etat.
4. Elles sont indépendantes, au sens où elles ont leurs propres règles et instances de décision.
5. Enfin, l'adhésion à ces organisations est libre et celles-ci sont capables de mobiliser des ressources volontaires sous la forme de dons ou de bénévolat.

En pratique, même si la définition des ISBL n'insiste guère sur la "dynamique associative", l'application de ces critères au contexte belge revient à circonscrire un champ qui englobe essentiellement la totalité des associations, à savoir : les associations sans but lucratif (ASBL), les associations internationales sans but lucratif (AISBL) et les associations de fait⁴⁰.

Il convient d'y ajouter les fondations d'utilité publique. Le secteur des ISBL regroupe en Belgique plusieurs dizaines de milliers d'organisations. Ainsi, on comptait au 31 décembre 2007 plus de 126 000 ASBL. De ce chiffre, il faut toutefois retirer les associations qui ont cessé toute activité sans pour autant notifier leur dissolution. On peut estimer à environ 90 000 le nombre d'ASBL actuellement toujours actives, parmi lesquelles on en dénombre environ 16 000 qui emploient du personnel salarié. Le fait que la grande majorité des ASBL n'emploient pas de personnel souligne l'importance en Belgique du bénévolat. Ce dernier n'est pas aisé à quantifier, mais une récente étude de la Fondation Roi Baudouin en donne néanmoins un aperçu⁴¹.

Signalons que si les associations de fait n'ont pas la personnalité juridique et ne sont pas en soi des personnes morales, elles ont bien une existence institutionnelle (comme le prescrit le critère (1) de la définition des ISBL), dont les indices peuvent être la délimitation claire d'une structure, la continuité des objectifs et des activités, la constitution et le respect d'une charte,... C'est dans cette catégorie qu'on doit classer la multitude d'associations qui développent leurs activités sans statut juridique formel, et ce dans des domaines extrêmement variés et en recourant essentiellement au bénévolat.

Situer les associations dans la société

Les associations sont des composantes importantes de la société moderne. Mais qu'est-ce qui les distingue, concrètement, d'autres grandes sphères de la société, telles que la sphère familiale, la sphère politique ou le marché ? Les associations sont en fait souvent assimilées à la "société civile organisée" ou encore, en néerlandais, au "maatschappelijk middenveld". Ce concept, difficilement traduisible dans une autre langue, est souvent assimilé, dans la littérature néerlandophone, avec celui de "société civile", dont il se distingue pourtant par le fait que le "maatschappelijk middenveld" constitue plutôt un instrument empirique, tandis que les termes de "société civile" ont plutôt une signification normative⁴².

Annexe 1

Associations et société civile

Bien qu'aucune définition de la "société civile" ne fasse l'unanimité parmi les scientifiques, nous constatons que cette notion est de plus en plus souvent adoptée tant dans le discours que dans les pratiques politiques. Les organisations internationales et les instances européennes entre autres, utilisent de plus en plus les termes de "société civile" ou de "société civile organisée" pour désigner une multitude d'associations et d'organisations qui représentent une certaine opinion publique et qu'elles veulent impliquer dans le dialogue politique.

ONG

La "société civile organisée" se compose d'une multitude d'associations et d'organisations. A côté des partenaires sociaux reconnus – les syndicats et les organisations patronales – on fait souvent référence aux organisations dites non gouvernementales (ONG). Bien que l'adjectif "non gouvernemental" mette particulièrement l'accent sur le caractère autonome de ces associations, la plupart des définitions de l'ONG reprennent tous les critères s'appliquant aux ISBL. Les ONG sont créées dans le but de poursuivre des objectifs spécifiques (comme la protection de l'environnement) ou de fournir des services à certains groupes cibles (les jeunes, par exemple). En Belgique, à l'instar de nombreux pays, le terme est généralement utilisé pour désigner des organisations actives dans le domaine de la coopération au développement.

Associations et "maatschappelijk middenveld"

Le terme néerlandais "maatschappelijk middenveld" contient une connotation intraduisible en anglais et en français. Il évoque une sorte de "terrain intermédiaire" entre le citoyen et la sphère politique. Il importe d'épingler le fait qu'il fonctionne de manière entièrement autonome et indépendante du monde politique et du marché. Elchardus, Huyse et Hooghe font de cette autonomie la "caractéristique la plus marquante du 'maatschappelijk middenveld'⁴³ : sans autonomie organisationnelle, les organisations du "maatschappelijk middenveld" ne sont pas en mesure de remplir ou de concrétiser correctement leur fonction de médiation entre citoyen et pouvoirs publics".

La définition fonctionnelle de ce concept est donc formulée comme suit : le "maatschappelijk middenveld" fait office d'intermédiaire entre le citoyen et la politique, il remplit un rôle structurel de manière totalement indépendante tant de la sphère politique que de la sphère économique.

Situer les associations dans l'économie

Les associations ou ISBL jouent un rôle important dans la satisfaction des besoins individuels et collectifs; ce sont donc des acteurs importants de la vie économique. Mais où se situent-elles exactement au sein de la sphère économique ? Selon le point de vue adopté, on peut alternativement rattacher le monde associatif à deux sous-ensembles de l'économie : le secteur non marchand, d'une part, ou l'économie sociale, d'autre part.

Les associations, des entités non marchandes

L'expression "secteur non marchand" ou, plus brièvement, "non marchand", est généralement utilisée depuis une trentaine d'années en France et en Belgique francophone pour désigner certains producteurs, tant privés que publics, au sein de l'économie. L'équivalent, du côté néerlandophone, est le vocable "social profit sector", qui est notamment utilisé par la CENM, ou Confédération des Entreprises Non Marchandes (CSPO, Confederatie van de Social Profit Ondernemingen)⁴⁴.

Annexe 1

On convient généralement de considérer comme non marchand tout producteur qui bénéficie de ressources non marchandes et qui, simultanément, satisfait soit à un critère supplémentaire (non marchand au sens large), soit à deux critères supplémentaires (non marchand au sens restreint), comme l'indique la définition suivante proposée par le Centre d'Economie Sociale de l'ULg et adoptée par la CENM⁴⁵ :

Définition du secteur non marchand

Au sens large, le secteur non marchand est l'ensemble des producteurs

- 1) bénéficiant de ressources non marchandes (et en particulier de financements publics),
- 2) et poursuivant une finalité non lucrative.

Entendu au sens restreint, le secteur non marchand regroupe les producteurs satisfaisant aux deux conditions précédentes, et qui, en plus, (3) fournissent des services relevant principalement de la santé, de l'action sociale, de l'éducation ou de la culture.

Selon cette définition, toutes les associations relèvent bien du secteur non marchand au sens large, puisqu'en général, elles recourent en bonne partie à des ressources non marchandes et que, par définition, elles poursuivent une finalité non lucrative. Mais peut-on pour autant assimiler monde associatif et secteur non marchand ? Certes non, car des organismes autres que des associations satisfont également aux deux critères de la définition : c'est le cas des services publics, des administrations publiques, de certaines entreprises étatiques comme la SNCB, des mutuelles,... Les associations ne constituent donc qu'une partie de l'économie non marchande.

Les associations, composante de l'économie sociale

L'intérêt croissant dont l'économie sociale fait l'objet depuis une vingtaine d'années a donné lieu à de nombreux débats et parfois à quelques confusions terminologiques. Pourtant, du côté francophone, la définition donnée par le Conseil Wallon de l'Economie Sociale (CWES) s'est imposée depuis 1990 :

Définition de l'économie sociale

(approche francophone)

“L'économie sociale se compose d'activités économiques exercées par des sociétés, principalement coopératives, des mutualités et des associations dont l'éthique se traduit par les principes suivants :

- 1) Finalité de service aux membres ou à la collectivité plutôt que de profit
- 2) Autonomie de gestion
- 3) Processus de décision démocratique
- 4) Primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus.”

Annexe 1

Du côté néerlandophone, c'est en 1997 que le Vlaams Overleg Sociale Economie (VOSEC), plate-forme de concertation rassemblant des organisations représentatives d'acteurs revendiquant leur appartenance à l'économie sociale, a proposé la définition suivante :

Définition de l'économie sociale

(approche néerlandophone)

“L'économie sociale consiste en un ensemble d'entreprises et d'initiatives dont les objectifs préconisent la réalisation de certaines plus-values sociales, tout en respectant les principes de base suivants : primauté du travail sur le capital, prise de décision démocratique, implantation sociale, transparence, qualité et durabilité. Une attention particulière est consacrée à la qualité des relations internes et externes. Elles commercialisent des biens et des services en veillant à une utilisation économique efficace de leurs moyens afin d'assurer leur continuité et leur rentabilité.”

On voit qu'il y a une profonde similitude conceptuelle entre les deux définitions, même si l'approche flamande ajoute une connotation “développement durable” tout en insistant sur la viabilité économique des organismes de l'économie sociale. Dans les deux cas, la notion de non lucrativité est bien présente, notamment par l'accent mis sur la primauté du travail sur le capital.

Telle qu'elle vient d'être définie, l'économie sociale est plus large et ne se confond pas avec le monde associatif. La définition francophone énumère d'ailleurs explicitement les formes juridiques que peuvent adopter les entreprises de l'économie sociale : associations, bien sûr, mais aussi sociétés (principalement coopératives) et mutualités. Ainsi, de la même manière qu'elles ne constituent qu'un volet du non marchand, les associations ne représentent qu'une composante de l'économie sociale, même si celle-ci est, quantitativement parlant, la plus importante.

Annexe 2

POUR COMPRENDRE LE COMPTE SATELLITE DES ISBL EN BELGIQUE

Qu'est-ce que la comptabilité nationale ?

Le concept de compte satellite relève du champ de la comptabilité nationale. Les comptes nationaux donnent une représentation quantitative de l'activité économique d'un pays. A l'origine de cette activité économique se trouve l'activité de production. En contrepartie de la production, des revenus sont distribués (salaires, dividendes,...); ceux-ci donnent lieu à des dépenses en biens de consommation ou en biens d'équipements. Tous ces flux (production, revenus, dépenses) sont répertoriés et mesurés dans les comptes nationaux. Le Système Européen des Comptes Nationaux (SEC) proposé par Eurostat est le canevas qui sert aujourd'hui de référence pour l'élaboration des comptes nationaux dans les différents Etats-membres de l'Union européenne.

Pourquoi un compte satellite des ISBL ?

L'intérêt suscité depuis une vingtaine d'années par le monde associatif, tant dans les milieux politiques qu'au sein du grand public, a entraîné le besoin de disposer à cet égard de données statistiques fiables. Aussi s'est très vite posée la question de savoir si, dans le système de la comptabilité nationale, il était possible d'isoler le secteur associatif parmi l'ensemble des producteurs qui contribuent à l'activité économique et, par conséquent, de connaître les flux économiques qui transitent par ce secteur. C'est de la réponse négative à cette question et de la volonté de remédier à cette lacune qu'est née l'idée d'un "compte satellite des ISBL".

En ce qui concerne les ISBL, la comptabilité nationale telle qu'elle est actuellement régie par le SEC présente en effet de nombreuses limitations qui rendent impossible une appréhension correcte des flux relatifs à ce secteur. Plutôt que de tenter de surmonter ces limites en réformant le cadre central des comptes nationaux, il a semblé préférable, comme le suggèrent les concepteurs du SEC, de construire un "compte satellite". Le compte satellite s'inspire directement de la méthodologie des comptes nationaux, mais en se libérant de contraintes jugées inappropriées à l'égard du champ que l'on souhaite étudier - en l'occurrence, les ISBL. Il s'agit donc d'un ensemble structuré de données portant sur un domaine spécifique et gardant une articulation avec le cadre des comptes nationaux.

Sur quoi porte le compte satellite des ISBL en Belgique ?

La Belgique est l'un des trois premiers pays, avec l'Australie et l'Italie, à avoir publié (en 2004) un compte satellite des ISBL. Si on se réfère à la définition des ISBL (voir annexe 1), les entités suivantes font a priori partie de la population couverte par le compte satellite en Belgique : les ASBL, les associations internationales sans but lucratif (AISBL), les associations de fait et les fondations d'utilité publique.

Toutefois, pour des raisons de disponibilité des données, ont été exclues de ce champ les entités qui n'emploient pas de travailleurs salariés. Parmi elles, on trouve une part non négligeable d'ASBL, ainsi que la très grande majorité des associations de fait. On ne connaît pas le nombre d'associations de fait qui ne possèdent pas de forme juridique et ne font l'objet d'aucun recensement. Par contre, les autres types d'institutions sans but lucratif sont répertoriés dans la Banque-carrefour des entreprises (BCE), gérée par le SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie.

Sont également exclus du compte satellite des ISBL en Belgique, les pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement du réseau libre, en raison de l'impossibilité, dans l'état actuel des statistiques, d'isoler les informations concernant les associations du réseau libre au sein des données relatives à l'ensemble des établissements d'enseignement en Belgique, notamment en matière de coûts de production et de ressources disponibles.

Annexe 2

L'encadré qui suit résume la situation quant à la population des organismes effectivement couverts par le compte satellite des ISBL en Belgique. En 2004, ce dernier concernait un total de 16 913 entités.

La population couverte par le compte satellite des ISBL en Belgique concerne :

- uniquement les organisations employant des travailleurs salariés,
- en excluant toutefois les établissements scolaires du réseau libre.

Cette population est principalement constituée :

- d'associations sans but lucratif (ASBL)
- d'associations de fait, principalement les syndicats et les partis politiques
- d'associations internationales sans but lucratif (AISBL)
- de fondations d'utilité publique

Annexe 3

STRUCTURE DE L'ÉCHANTILLON DU BAROMÈTRE

TABLEAU 1 : Statut juridique et Région

	Flandre		Wallonie		Bruxelles		Pays	
Associations de fait	45		33		6		84	
%		21%		16%		14%		18%
ASBL	173		178		38		389	
%		79%		84%		86%		82%
Total	218		211		44		473	
%		100%		100%		100%		100%

TABLEAU 2 : Statut "employeur"/"non employeur" et Région

	Flandre		Wallonie		Bruxelles		Pays	
Employeur	71		106		23		200	
%		33%		50%		52%		42%
Non employeur	147		105		21		273	
%		67%		50%		48%		58%
Total	218		211		44		473	
%		100%		100%		100%		100%

TABLEAU 3 : Statut "employeur"/"non employeur", statut juridique et Région

		ASBL		Associations de fait		Total	
Employeur	Flandre	70		1		71	
	%		99%		1%		100%
	Wallonie	105		1		106	
	%		99%		1%		100%
Bruxelles	%	22		1		23	
	%		96%		4%		100%
	Total	197		3		200	
%		98,5%		1,5%		100%	
Non employeur	Flandre	103		44		147	
	%		70%		30%		100%
	Wallonie	73		32		105	
	%		70%		30%		100%
Bruxelles	%	16		5		21	
	%		76%		24%		100%
Total	192		81		273		
%		70%		30%		100%	

Annexe 3

TABLEAU 4 : Secteur d'activités et Région

	Flandre	Wallonie	Bruxelles	Pays
Culture et loisirs	30	34	5	69
%	14%	16%	11%	15%
Sport	30	34	6	70
%	14%	16%	14%	15%
Education	32	27	7	66
%	15%	13%	16%	14%
Soins de santé et action sociale	31	29	6	66
%	14%	14%	14%	14%
Insertion	28	33	6	67
%	13%	16%	14%	14%
Environnement, action humanitaire et coopération au développement	33	28	8	69
%	15%	13%	18%	15%
Défense des droits	34	26	6	66
%	16%	12%	14%	14%
Total	218	211	44	473
%	100%	100%	100%	100%

TABLEAU 5 : Secteur d'activités et statut juridique

	ASBL	Associations de fait	Total
Culture et loisirs	63	6	69
%	16%	7%	15%
Sport	56	14	70
%	14%	17%	15%
Education	47	19	66
%	12%	23%	14%
Soins de santé et action sociale	60	6	66
%	15%	7%	14%
Insertion	67	0	67
%	17%	0,0%	14%
Environnement, action humanitaire et coopération au développement	61	8	69
%	16%	10%	15%
Défense des droits	35	31	66
%	9%	37%	14%
Total	389	84	473
%	100%	100%	100%

Références bibliographiques

- Commission des Communautés européennes/Eurostat (1996), *Système européen des comptes – SEC 1995*, Office des publications officielles des Communautés européennes, Luxembourg.
- Dujardin, A., Loos, M., Gijselinckx, C. et Marée, M. (2007), *La mesure du volontariat en Belgique. Analyse critique des sources statistiques*, Fondation Roi Baudouin, Bruxelles.
- Elchardus, M., Huyse, L., Hooghe, M. (2000), *Het maatschappelijk middenveld in Vlaanderen*, VUBPress, Bruxelles.
- Gijselinckx, C. et Develtere, P. (2006), *Foundations in motion. Trends and evolutions in the foundation sector in Belgium between the years 2000 and 2005*, Fondation Roi Baudouin, Bruxelles.
- Institut des Comptes Nationaux (2004), *Le compte satellite des institutions sans but lucratif - 2000 et 2001*, Banque Nationale de Belgique et Centre d'Economie Sociale de l'Université de Liège, Bruxelles.
- Hambach, E. (2006), *La loi sur le volontariat. Questions pratiques*, Fondation Roi Baudouin, Bruxelles.
- Hustinx, L. (2004), «The Cultural Bases of Volunteering : Understanding and Predicting Attitudinal Differences between Flemish Red Cross Volunteers», *Nonprofit Voluntary Sector Quarterly*, 33(4), 548-584.
- Institut des Comptes Nationaux (2006), *Comptes nationaux - Partie 2 : comptes détaillés et tableaux 1995-2005*, Banque Nationale de Belgique, Bruxelles.
- Institut des Comptes Nationaux (2007a), *Le compte satellite des institutions sans but lucratif - 2000 à 2004*, Banque Nationale de Belgique, Bruxelles.
- Institut des Comptes Nationaux (2007b), *Comptes régionaux 1995-2005*, Banque Nationale de Belgique, Bruxelles.
- Marée, M., Mertens, S. (2002), *Contours et statistiques du non-marchand en Belgique*, Les Éditions de l'Université de Liège.
- Marée, M., Develtere P., Mertens, S., Raymaekers, P., Defourny, J., Meireman, K. (2005), *Le secteur associatif en Belgique - Une analyse quantitative et qualitative*, Fondation Roi Baudouin, Bruxelles.
- Mertens, S. (2002), *Vers un compte satellite des institutions sans but lucratif en Belgique*, Thèse de doctorat en sciences économiques, Université de Liège.
- Mertens, S. (2005), «Le compte satellite des ISBL - 2000 et 2001», in Marée, M. et al., *Le secteur associatif en Belgique. Une analyse quantitative et qualitative*, Fondation Roi Baudouin, Bruxelles, 2005.
- Office National de la Sécurité Sociale (2006), *Estimations rapides de l'emploi salarié (ONSS) pour le quatrième trimestre 2005*, Bruxelles.
- Salamon, L., Anheier, H. (1994), *The Emerging Sector : an Overview*, The Johns Hopkins University Institute for Policy Studies, Baltimore MD.
- United Nations (2003), *Handbook on Non-profit Institutions in the System of National Accounts*, United Nations publications, Sales no.E.03.XVII.9.

Les notes en bas de page

1. M. Marée et al. (2005).
2. M. Marée et al. (2005).
3. Pour mesurer la contribution réelle d'une entreprise au PIB et éviter tout double emploi, il faut déduire de la valeur de sa production les achats qu'elle réalise auprès des autres entreprises (ce qu'on appelle la "consommation intermédiaire"). Le solde constitue la valeur ajoutée.
4. Dans l'approche "emploi", les indépendants en tant que travailleurs ne sont pas pris en compte; ne sont pris en compte que les emplois salariés (dans les ISBL et auprès des autres producteurs). La part des ISBL apparaît donc comparativement plus importante que dans l'approche "valeur ajoutée", où sont pris en compte non seulement les ISBL et les autres producteurs utilisant du travail salarié, mais aussi les indépendants.
5. NACE : Nomenclature d'Activités économiques dans les Communautés Européennes. La NACE-BEL est la version adoptée en Belgique.
6. Nous ajoutons l'adjectif "marchand" - absent dans la dénomination utilisée par les comptes nationaux - pour souligner le fait que cette branche ne comprend pas les services repris dans les branches 3 à 7 (éducation, santé, action sociale,...).
7. On notera que la répartition selon l'emploi est très proche de celle basée sur la valeur ajoutée, à laquelle nous nous limiterons ici. Rappelons que l'on trouve, dans le chapitre 2 du présent document, une analyse très détaillée de l'emploi dans les ASBL, basée sur une mesure exprimée en équivalents temps plein (ETP).
8. Dans le jargon de la comptabilité nationale, il s'agit à proprement parler des "autres subventions sur la production", c'est-à-dire des subventions versées indépendamment du volume des biens ou services produits (les "subventions sur la production", liées au volume des biens et services produits, sont comptabilisées dans les ressources que nous évoquons plus loin).
9. Les mesures "Projets régionaux d'insertion sur le marché de l'emploi" (PRIME) en Région wallonne et "Troisième circuit de travail" (TCT) en Régions flamande et bruxelloise relèvent de ce qu'on appelle les "Programmes de résorption du chômage" (PRC). Ce sont des aides directes à la création d'emplois.
10. Rappelons toutefois que, pour ce qui concerne l'éducation, les chiffres du compte satellite sont très partiels et induisent ici une certaine surestimation du pourcentage des autres branches.
11. Nous laisserons à nouveau de côté ici la branche de l'éducation.
12. Il constitue une actualisation des données publiées dans la précédente étude de la Fondation Roi Baudouin sur ce thème (voir M. Marée et al., 2005).
13. SmalS-MvM : Société de mécanographie pour l'application des lois sociales.
14. Ce dernier ne reprend pas les AISBL, qui ne sont pas repérables comme telles dans les statistiques de l'emploi en Belgique. On sait cependant qu'elles sont relativement peu nombreuses.
15. Ce constat n'est pas modifié si on ne prend en compte que le personnel propre des ASBL. Dans ce cas en effet, les emplois dans les ASBL (272 300,0 ETP) représentent encore 96,4% de l'emploi associatif au niveau national (282 533,2 ETP).
16. L'emploi non marchand est ici défini comme la somme des emplois salariés dans les ASBL, les associations de fait, les fondations et le secteur public. Il conviendrait en principe d'y inclure également l'emploi dans les mutuelles (environ 12 000 ETP), mais nous ne disposons pas de sa ventilation régionale, ainsi que l'emploi dans les AISBL, qui ne sont pas repérables dans les statistiques (comme nous l'avons déjà mentionné, elles ne sont pas très nombreuses).
17. On se reportera à cet égard à l'annexe 1 du présent document.
18. Rappelons qu'un certain nombre d'ASBL oeuvrent dans le domaine de l'insertion sociale, de la formation,..., tout en appuyant au moins en partie leur financement sur une activité marchande relevant de l'Horeca, des travaux de bâtiment, etc. Dans de nombreux cas, elles sont classées par l'ONSS en fonction de cette activité marchande, ici répertoriée dans la branche 6.
19. Les données n'étant pas disponibles pour la branche de l'éducation, celle-ci n'est pas reprise dans le tableau.
20. Il s'agit ici d'une moyenne relative à l'ensemble du secteur hospitalier, où se côtoient quelques très grosses institutions (plusieurs centaines de personnes) et de nombreux établissements de plus petite taille.

Les notes en bas de page

21. Ici encore, la branche de l'éducation est omise en raison du manque de données statistiques.
22. Ce chiffre, exprimé en ETP, est plus élevé que celui que nous avons présenté lors de l'analyse des données du compte satellite (+56 000 salariés), mais il faut se souvenir que l'évolution ne portait alors que sur quatre années (2000-2004).
23. Dans cette section, les données relatives à l'emploi salarié total (tableaux 8 et 9, graphiques 4 et 5) portent sur le nombre de personnes salariées et non sur les emplois équivalents temps plein (ETP). En effet, nous ne disposons pas, pour les années 1998 et 2002, de données régionales de l'emploi total qui soient exprimées en ETP. Nous avons donc choisi de recourir au nombre de salariés pour mesurer l'évolution de l'emploi total, sachant que le recours à ce critère plutôt qu'aux ETP a un impact pratiquement négligeable sur les taux de croissance obtenus.
24. On citera, à titre d'exemple, le cas d'hôpitaux dépendant d'un CPAS et qui, début 2004, ont été fusionnés et dotés du statut d'ASBL (voir Office National de la Sécurité Sociale, 2006, p.15).
25. Le titre-service, qui, à l'heure actuelle, ne concerne essentiellement que l'aide ménagère (nettoyage, lessive, repassage, repas,...), est, selon la loi du 20 juillet 2001, un "titre de paiement (...) qui permet à l'utilisateur de régler, avec l'aide financière de l'Etat, revêtant la forme d'une subvention à la consommation, une prestation de travaux ou de services de proximité effectuée par une entreprise agréée". Pour des raisons statistiques, les emplois créés grâce à ce système ne se retrouvent qu'en partie dans la branche de l'action sociale (de nombreux emplois sont en effet comptabilisés dans la branche 6, "Autres"). Par ailleurs, il faut rappeler que d'autres opérateurs que les ASBL participent au système (entreprises privées classiques, entreprises d'économie sociale sous forme coopérative, CPAS,...).
26. Les gardiennes sont en effet affiliées à un service agréé pour familles d'accueil (souvent érigé en ASBL) qui est considéré comme leur employeur fictif.
27. www.reseaufondations.be
28. Le SPF Justice dispose en Belgique de données sur les fondations d'utilité publique. Par contre, il n'existe pas d'instance officielle qui centralise des informations relatives aux fondations privées. Contrairement aux fondations d'utilité publique, leurs statuts ne doivent pas faire l'objet d'un arrêté royal; les fondations privées acquièrent la personnalité juridique par le simple dépôt de leurs statuts (et d'autres documents) au greffe du tribunal de commerce et par leur publication au Moniteur belge. Seules les grandes fondations privées doivent déposer leurs comptes annuels à la Centrale des bilans. Sont qualifiées de "grandes" les fondations qui satisfont à au moins deux des trois critères suivants : personnel de 5 ETP, chiffre d'affaires annuel de 250 000 euros, bilan de 1 million d'euros. Pour plus de détails, voir C. Gijssels et P. Develtere (2006).
29. L'analyse de l'emploi salarié dans les fondations se heurte au difficile problème de leur repérage dans les statistiques. L'ONSS recourt certes à un code spécifique qui permet d'identifier les fondations d'utilité publique au sein des employeurs, mais l'attribution de ce code ne présente pas une totale fiabilité. Un certain nombre de fondations n'étant pas identifiées comme telles, les chiffres de l'emploi sont donc sous-estimés.
30. Dans la précédente publication sur le secteur associatif (Marée et al., 2005), le chapitre sur les fondations faisait état de chiffres fondés sur une première enquête menée en 2003 auprès d'un échantillon de 119 fondations d'utilité publique. Le nombre moyen de bénévoles était alors de 80 par organisme interrogé. L'écart important entre ce chiffre et celui qui résulte de la présente enquête - 42 - ne doit pas être interprété comme traduisant une diminution réelle du nombre moyen de bénévoles dans les fondations. Il résulte en effet plutôt de différences entre les deux échantillons; la dernière enquête porte en effet sur un plus grand nombre d'organismes, dont une plus grande proportion est constituée de fondations ne recourant pas au bénévolat.
31. Notons qu'en ce qui concerne les secteurs de l'éducation et de la santé, la base de données ne reprend pas les établissements d'enseignement ni les hôpitaux.
32. Les grandes ASBL sont celles qui satisfont à au moins deux des trois critères suivants :
- 1) employer, en moyenne annuelle, au moins 5 travailleurs en équivalents temps plein;
 - 2) générer au moins 250 000 euros de recettes autres qu'exceptionnelles;
 - 3) avoir un total du bilan atteignant au moins un million d'euros.

Les notes en bas de page

33. Une ASBL est considérée comme “très grande” quand la moyenne annuelle du nombre de travailleurs employés, exprimée en équivalents temps plein, dépasse 100 ou lorsque l’association, à la clôture de l’exercice social, satisfait à au moins deux des trois critères suivants :
- 1) employer, en moyenne annuelle, au moins 50 travailleurs en équivalents temps plein;
 - 2) avoir au moins 6 250 000 d’euros de recettes autres qu’exceptionnelles;
 - 3) avoir un total du bilan atteignant au moins 3 125 000 d’euros.
34. E. Hambach (2006).
35. L. Hustinx (2004).
36. Ces pourcentages se réfèrent donc aux seules ASBL ayant déclaré bénéficiaire de subsides publics, et non à l’ensemble des ASBL de l’échantillon. La même remarque s’applique aux pourcentages relatifs à l’évolution des autres types de ressources.
37. M. Marée et al. (2005).
38. Commission des Communautés européennes/Eurostat (1996).
39. D’après Salamon et Anheier (1994).
40. Il faut en principe ajouter à ce tableau les unions professionnelles, pour lesquelles une législation spécifique existe (loi du 31 mars 1898). Aujourd’hui toutefois, la grande majorité de ces organismes sont constitués sous la forme d’ASBL. Font également partie des ISBL les établissements en charge de la gestion du temporel des cultes comme les fabriques d’église, ainsi que les fondations privées nouvellement instituées par la loi du 2 mai 2002.
41. Voir A. Dujardin et al. (2007). Cette étude est disponible sur le site de la Fondation Roi Baudouin (www.kbs-frb.be).
42. Elchardus, Huyse & Hooghe (2000).
43. Elchardus, Huyse & Hooghe (2000).
44. On rencontre toutefois aussi en Flandre l’expression de “non profit sector” pour désigner le secteur non marchand. Toutefois, cette dernière présente le désavantage d’induire une confusion avec le non-profit sector anglo-saxon qui ne regroupe que les nonprofit organizations, c’est-à-dire les ISBL.
45. Marée et Mertens (2002).

Fondation Roi Baudouin

Agir ensemble pour une société meilleure - www.kbs-frb.be

La Fondation Roi Baudouin soutient des projets et des citoyens qui s'engagent pour une société meilleure. Nous voulons contribuer de manière durable à davantage de justice, de démocratie et de respect de la diversité.

La Fondation Roi Baudouin est indépendante et pluraliste. Nous opérons depuis Bruxelles et agissons au niveau belge, européen et international. En Belgique, la Fondation mène aussi bien des projets locaux que régionaux et fédéraux. Elle a vu le jour en 1976, à l'occasion des vingt-cinq ans de l'accession au trône du Roi Baudouin.

Pour atteindre notre objectif, nous combinons plusieurs méthodes de travail. Nous soutenons des projets de tiers, nous développons nos propres projets, nous organisons des ateliers et des tables rondes avec des experts et des citoyens, nous mettons sur pied des groupes de réflexion sur des enjeux actuels et futurs, nous rassemblons autour d'une même table des personnes aux visions très différentes, nous diffusons nos résultats au moyen de publications (gratuites),... La Fondation Roi Baudouin collabore avec des autorités publiques, des associations, des ONG, des centres de recherche, des entreprises et d'autres fondations. Nous avons conclu un partenariat stratégique avec le European Policy Centre, une cellule de réflexion basée à Bruxelles.

Nos activités sont regroupées autour des thèmes suivants:

Migration & société multiculturelle – favoriser l'intégration et la cohabitation multiculturelle en Belgique et en Europe

Pauvreté & justice sociale – détecter de nouvelles formes d'injustice sociale et de pauvreté; soutenir des projets qui renforcent la solidarité intergénérationnelle

Société civile & engagement citoyen – promouvoir les valeurs démocratiques auprès des jeunes; appuyer des projets de quartier

Santé – encourager un mode de vie sain; contribuer à un système de soins de santé accessible et socialement accepté

Philanthropie – contribuer à un développement efficace de la philanthropie en Belgique et en Europe

Balkans – protéger les droits de minorités et de victimes de la traite des êtres humains; mettre sur pied un système de visas pour étudiants

Afrique centrale – soutenir des projets de prévention du sida et de prise en charge de malades du sida

Le Conseil d'administration de la Fondation Roi Baudouin trace les lignes de force de la politique à mener. Celle-ci est mise en oeuvre par une soixantaine de collaborateurs – hommes et femmes, d'origine belge et étrangère, wallons, flamands et bruxellois.

Les dépenses annuelles de la Fondation sont de quelque 40 millions d'euros. Outre notre propre capital et l'importante dotation de la Loterie Nationale, il existe aussi des fonds de personnes, d'associations et d'entreprises. La Fondation Roi Baudouin reçoit également des dons et des legs.

Vous trouverez de plus amples informations sur nos projets et nos publications sur le site www.kbs-frb.be

Une e-news vous tiendra informé(e). Vous pouvez adresser vos questions à info@kbs-frb.be ou au 070-233 728.

Fondation Roi Baudouin, rue Brederode 21, B-1000 Bruxelles
+32-2-511 18 40, fax +32-2-511 52 21

Les dons de 30 euros minimum versés sur notre compte 000-0000004-04 sont déductibles fiscalement.

